

AUJOURD'HUI



UNE PHOTO VAUT MILLE MOTS

Ceux qui voudront découvrir nos politiciens sans maquillage, sans public, sans journalistes — seuls avec leur image et un déclencheur automatique — n'ont qu'à faire un petit détour par le Musée McCord d'histoire canadienne. **Page C-1**



JANGO, CLOWN ROCK'N ROLL

LE Festival Juste pour rire a fait une découverte cette année en la personne de cet Américain « fou furieux », Jango Edwards, qui livre le spectacle le plus « éclaté » jamais vu ici. Paul Cauchon l'a rencontré. **Page C-1**

AIRBUS IRANIEN

La majorité des membres du Conseil de sécurité de l'ONU refusent de condamner les États-Unis. **Page A-5**



CLAUDE BRUNET EST MORT

Le champion des droits des malades, Claude Brunet, est mort hier à l'hôpital Saint-Charles Borromée où il vivait depuis 1959. **Page A-3**

INFLATION EN BAISSÉ

Le taux d'inflation au Canada a légèrement fléchi en juin, passant de 4,1 %, sur une base annualisée, à 3,9 %. **Page B-1**

PRICE EN TÊTE EN ANGLETERRE

Choyé par le beau temps, le Sud-Africain Nick Price a doublé l'Espagnol Seve Ballesteros et pris la tête de l'Omnium de golf de Grande-Bretagne après 36 trous. **Page B-12**

Bourassa : pas d'élection avant un an à moins d'un « tremblement de terre »

■ Et quant au scrutin fédéral, le chef libéral promet une stricte neutralité

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Non seulement le premier ministre du Québec ne s'occupe pas des élections fédérales, que l'on croit imminentes, mais il promet qu'il n'y aura pas de scrutin général au Québec cette année.

Tels sont deux des points que M. Robert Bourassa a développés, jeudi, à la faveur d'un entretien avec LE DEVOIR.

Il n'est pas question d'élections générales au Québec cette année, dit-il sans ambages, après qu'on lui eût rappelé qu'il a, en quelque sorte, l'habitude d'en appeler au peuple à tous les trois ans (1973 et 1976). Il s'est engagé cette fois, rappelle-t-il, à faire un mandat « normal » de quatre ans, un peu plus ou un peu moins. Il a encore des choses à faire. Aucun thème ne justifierait un scrutin général, et il n'y en aura pas, à moins d'imprévu. En 1973, note M. Bourassa, il était

EXCLUSIF

là depuis trois ans et demi, et il avait quand même présenté quatre budgets; en 1976, il voulait contrer la menace du rapatriement unilatéral de la constitution (que M. Trudeau a complétée après le référendum de 1980). Cette fois, ça ne fera trois ans qu'en décembre, et rien ne lui permet de croire qu'il doive en appeler

au peuple qui, dit-il, le réélirait sans doute. Avoir un mandat plus fort? Il n'en a pas besoin.

Même pas dans l'éventualité du jugement de la Cour suprême, qui l'obligerait à trancher le problème de l'affichage? Même pas, rétorque M. Bourassa, qui dit que le gouvernement pourra alors mettre en oeuvre sa politique — encore inconnue — et compléter son mandat sans encombre. D'autant, ajoute-t-il, que les négociations triennales avec le secteur

public et para public débutent à peine, laissant ainsi entendre qu'il a l'intention de les terminer avant les élections.

M. Bourassa ne craint pas non plus un ralentissement ou une éventuelle récession qui l'inciterait à faire renouveler son mandat au préalable. Il en profite pour s'amuser un peu au dépens de M. Jacques Parizeau. Un jour, dit-il, il prétend que l'économie ne va pas bien au Québec; le lendemain

Voir page A-12 : Bourassa

Chez Roch LaSalle

Insolite prise d'otage

■ La police reste prise avec le ravisseur...

CAROLE BEAULIEU

Une rocambolesque prise d'otage qui a tenu en haleine, hier matin, la ville de Joliette s'est terminée de façon toute aussi rocambolesque, hier après-midi, alors que les autorités ne savaient plus où loger leur preneur d'otage, la prison étant « fermée pour le week-end » et l'aile psychiatrique de l'hôpital local « fermée pour rénovation ».

André Latendresse, 23 ans, accusé d'enlèvement, de séquestration et de voies de fait armées, a finalement pris le chemin, hier soir, du centre de détention de Sorel.

Il doit comparaître, lundi, au Palais de justice de Joliette après avoir subi un examen psychiatrique en matinée.

Son otage, saine et sauve, se remettait de ses émotions hier convaincue désormais qu'on ne s'enlève jamais dans les bureaux du député conservateur Roch LaSalle.

Annie Perreault, 18 ans, présidente des jeunes militants conservateurs de Joliette était en effet seule au bureau du député hier matin lors que le jeune homme s'y est présenté, peu après 8h.

Armé d'un couteau, il a menacé de faire sauter l'édifice à la dynamite s'il n'obtenait pas un rendez-vous avec le député Roch LaSalle pour lui parler de ses problèmes.

Le jeune homme, résident de Saint-Charles Borromée, se plaignait notamment de la vente, il y a deux ans, de la maison familiale, transaction pour laquelle il n'aurait pas été consulté et dans laquelle le député de Joliette aurait été impliqué, ont expliqué hier des sources policières. M. LaSalle n'a pu commenté ces allégations hier.

Voir page A-12 : Otage



Le premier ministre Mulroney arrive au lac Meech pour la réunion du comité des priorités où il sera question d'élections.

Pour faire le point électoral

Mulroney et ses gros canons en retraite fermée

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Après une semaine d'indications contradictoires sur le déclenchement possible des élections, le comité des priorités du Cabinet a commencé hier une réunion de deux jours au lac Meech, ce qui pourrait permettre de savoir un peu plus à quoi s'en tenir, lundi matin.

Au cours de cette rencontre, le premier ministre et 15 de ses collègues doivent se pencher sur l'avenir du débat sur l'avortement, ce qu'ils n'ont pas réussi hier, à indiqué le vice-premier Don Mazankowski.

Ils doivent aussi décider s'ils révoquent avant les élections le choix du

type de sous-marins dont veulent les Forces armées.

En plus d'entériner la participation fédérale au projet Hibernia, ils auront aussi à faire le bilan de la dernière année parlementaire et décider ce qu'ils feront à l'automne: aller en élection ou non.

Si se montraient prudents hier à ce sujet, le ministre du Commerce extérieur, John Crosbie, a maintenu qu'il voulait voir l'accord de libre-échange adopté avant d'aller en campagne.

Le premier ministre Mulroney, revenu de ses vacances, est demeuré vague parlant d'un agenda chargé et d'objectifs à attendre.

Voir page A-12 : Retraite fermée

50,000 personnes attendues à la grand-messe politique d'Atlanta



Bien installé dans l'autobus qui le mène à Atlanta, le pasteur Jesse Jackson relit un des nombreux discours qu'il prononcera à la convention démocrate, qui s'ouvre lundi.

ATLANTA (Reuter) — Atlanta se prépare à accueillir quelque 50,000 délégués, journalistes, manifestants divers ou simples spectateurs pour le « grand cirque » de la convention démocrate qui devrait consacrer Michael Dukakis comme candidat à l'élection présidentielle du 8 novembre.

La convention 1988 s'ouvre lundi et agitera ses fanions pendant quatre jours. Les républicains tiendront leur traditionnel carnaval le mois prochain à la Nouvelle-Orléans.

Les conventions désignent tous les quatre ans les candidats à l'élection présidentielle des deux grands partis américains, et tiennent autant du cirque que d'un vulgaire congrès de parti.

Sauf coup de théâtre extraordinaire, les 4,162 délégués démocrates

représentants locaux du parti — consacreront par leur vote Dukakis, 54 ans, comme candidat pour succéder à Ronald Reagan et devenir le 41e président des États-Unis.

Le très libéral gouverneur du Massachusetts, dont le calme et l'extrême prudence semblent mal cadrer avec l'ambiance des grand-messes politiques, aura pour adversaire le vice-président George Bush, assuré de l'investiture républicaine depuis le début de la campagne.

Si tout se passe comme prévu, un seul tour de scrutin suffira pour désigner Dukakis et son colistier Lloyd Bentsen, sénateur du Texas qui a pour atout d'avoir la confiance des milieux d'affaires.

Les choses n'ont pas toujours été aussi faciles. En 1924, il avait fallu

Voir page A-12 : Atlanta

Qu'est-ce qui fait courir la foule au Musée ? Borduas, voyons !

FRANCE LAFUSTE
Collaboration spéciale

Pour beaucoup, l'exposition Borduas est un « must » inscrit dans le calendrier des manifestations culturelles de la saison. « Ça fait partie des choses à voir et à connaître, disent en chœur deux jeunes femmes plus férues de culture classique que d'art moderne. » Parfois, on avoue son ignorance comme pour se faire pardonner : « On est des néophytes en peinture » ou bien « Marc-Aurèle Fortin, Jean-Paul Riopelle, je connaissais mais Borduas, je le découvre ».

Paul-Émile Borduas, peintre autodidacte, homme d'idées renié par les bien-pensants des années cinquante, auteur du *Refus Global*, c'est un peu

tout cela que l'on vient voir au Musée des beaux-arts qui présente jusqu'en septembre prochain ses tableaux — exactement 130 —, quelques dessins, aquarelles et sculptures. Une exposition qui attire aussi bien le profane que le connaisseur, le chaud partisan de l'art moderne que le Québécois, soucieux de connaître ce peintre né à Saint-Hilaire et qui lui ressemble peut-être un peu.

Le *Refus Global* ? « Ça ne me touche pas » ou encore, « Je viens élargir mes horizons », quand ce n'est pas tout simplement : « Mes enfants nous ont offert deux billets. On ne s'est pas fait prier. » Mais il y a aussi cette dame qui se souvient de ce que lui a raconté sa tante, ancienne élève de l'École des beaux-arts : « Quand Borduas est revenu, il y a eu un schisme. J'ai eu connaissance de

cette chicane-là. Alors, je viens comprendre celui qui est « un des nôtres ». Ou encore ce vieux monsieur pressé qui me dit avoir côtoyé Borduas au studio Aytte de Montréal et à Paris : « J'ai vu l'exposition, je viens la revoir pour m'imprégner de toute une époque. »

Un ancien étudiant en arts plastiques s'interpose : « Borduas est à l'origine de ce qui se fait maintenant. Il a introduit des valeurs qui existaient en Europe mais qui n'étaient pas connues ici et ce sont ces valeurs qu'il transpose dans la peinture. Mais pour amener ces nouveautés-là, il a pris des risques. Sa vie est remplie de drames, d'exil. Ce qui m'intéresse aussi, c'est l'évolution qu'il y a eue dans son propre travail, comment son art s'épure et devient extrême. »

Voir page A-12 : Borduas



Une photographie qui s'amuse à croquer votre binette, c'est bien plus intéressant qu'un tableau de Borduas...

Photo Chantal Keyser

Charles Trenet
Boum!
Chansons folles

7955

CHARLES TRENET

Boum!

Chansons folles

Charles Trenet
Boum!
Chansons folles

Préface de
RAYMOND DEVOS

Voici... recueillies, assemblées en un superbe bouquet, toutes les petites fleurs bleues des arcs-en-ciel de ce poète de génie. Impossible d'oublier le nom de l'auteur! On sait pour qui bat son coeur... pour vous et pour moi...

Raymond Devos

Virgule / Seuil

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Les recettes dépassent \$ 3 milliards

Le déficit diminue à la Société des Postes

OTTAWA (PC) — Le déficit d'exploitation et d'amortissement de la Société canadienne des Postes est passé de \$ 129 millions en 1986-1987 à \$ 38 millions en 1987-1988.

Pour la première fois depuis sa création le 16 octobre 1981, elle a franchi le cap des \$ 3 milliards de recettes, une augmentation de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les pertes d'exploitation et d'amortissement atteignent \$ 600 millions en 1981.

C'est que qui ressort du rapport annuel rendu public par le Société, vendredi. « L'exercice 1987-1988, a expliqué le président du conseil d'administration Sylvain Cloutier, a constitué une étape importante dans la relève de défis inséparables de tout changement fondamental et dans la réalisation des objectifs de notre plan général ».

Au chapitre des transferts de certaines opérations au secteur privé, la société a ouvert 469 nouveaux comptoirs postaux exploités par des entreprises locales. Cette expansion du réseau permet à la population cana-

dienne de se procurer les produits et services dans plus de 14,000 points de vente au pays.

L'augmentation du nombre de domiciles et d'établissements commerciaux a eu pour effet d'ajouter quelque 150,000 adresses aux 10 millions existantes.

Cette nouvelle clientèle est presque totalement desservie par les superboîtes, les centres postaux communautaires et les kiosques. En 1987-1988, plus de 150,000 points de remise ont bénéficié du service des superboîtes, et environ 8,000 de ces adresses ont été desservies par des miniparc dans des centres commerciaux ou industriels.

Les services ruraux ont été modifiés au fil des circonstances, lors de la démission, du départ ou de la promotion du maître de poste local.

L'efficacité du traitement du courrier a été améliorée de 4,2 % alors que le rendement des facteurs a été majoré de 1,1 pour cent. Les dépenses ont connu une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente.



Photo Chantal Keyser

Un autre prix pour LE DEVOIR

Mme Suzanne Marchand, adjointe à la direction, a reçu hier de M. Guillermo Ponce, directeur du tourisme mexicain à Montréal, la *Plume d'argent* décernée par le gouvernement de Mexico. C'est pour un reportage sur la région de Tabasco que Mme Marchand a mérité ce prix attribué par un jury international.

L'opposition s'indigne de l'inaction à propos de Téléfilm Canada

OTTAWA (PC) — Les critiques de l'opposition libérale et néo-démocrate aux Communes, Sheila Finestone et Ian Waddell, n'en reviennent pas que le comité permanent des Communications n'ait pas jugé utile d'entendre des témoins et de faire enquête sur des allégations de mauvaise gestion à Téléfilm Canada.

« Personne n'a été convoqué pour s'expliquer », a précisé Mme Finestone hier.

L'automne dernier, le directeur de Téléfilm, Peter Pearson, avait accusé Jean Sirois, le président de Téléfilm, de dépenser sans compter et d'intervenir directement dans les opérations dans cette société chargée de financer des productions cinématographiques canadiennes.

Malgré ces accusations qui ont défrayé les manchettes pendant plusieurs semaines, le comité des Communes, à majorité conservatrice, n'a pas jugé bon de convoquer Jean Sirois pour l'interroger.

« Même si le rapport est rédigé de-

puis un mois déjà, a précisé le président du comité, le conservateur John Gormley, il sera toujours possible de convoquer des témoins plus tard et de tenir des audiences publiques ».

Le critique du NPD, Ian Waddell, a pour sa part déclaré que les membres conservateurs du comité avaient tout simplement cédé aux pressions du Cabinet du premier ministre Brian Mulroney et du ministre des Communications Flora MacDonald qui ne veulent pas que M. Sirois, un partisan conservateur, soit embarrassé par une telle comparaison.

M. Gormley s'est empressé de nier cette affirmation. Le président du Comité permanent des Communes a précisé que la nouvelle administration de Téléfilm était en train de remettre de l'ordre dans l'organisme et qu'il ne voyait pas l'utilité, pour le moment, de faire entendre M. Pearson, qui a démissionné l'automne dernier, ou M. Sirois, qui n'est plus président depuis avril dernier.

Ottawa hausse sa contribution au fonds d'assurance-stabilisation de l'agriculture

QUÉBEC (PC) — L'économie agricole du Québec bénéficiera d'une aide fédérale pouvant varier entre \$ 100 millions et \$ 310 millions par année par suite d'une plus grande contribution d'Ottawa au fonds de l'assurance-stabilisation de l'agriculture.

Ce changement d'attitude du gouvernement canadien par rapport aux

problèmes des agriculteurs québécois a rendu le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Michel Pagé « très optimiste » quant à l'avenir surtout des producteurs de céréales et de porcs du Québec.

Cette nouvelle souplesse d'Ottawa a été constatée par le ministre Pagé lors de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture à Toronto.

Le ministre québécois a souvent évoqué le principe de l'équité nationale et réclamé que les agriculteurs et producteurs du Québec jouissent du même appui que ceux de l'Ouest en cas de coups durs, comme par exemple une période de sécheresse ou un écroulement des prix sur le marché agricole.

C'est ainsi que les éleveurs de porcs québécois devraient s'attendre à recevoir une aide de \$ 40 millions en 1988 et 1989 s'ils bas prix actuels (62 cents la livre) se maintiennent au cours des prochains mois.

Le même traitement serait accordé aux producteurs de céréales si les prix demeuraient là aussi en-deçà du seuil de la rentabilité.

Pendant la réunion de Toronto, les ministres provinciaux de l'Agriculture ont appuyé unanimement la mise en place d'un seul programme de stabilisation des prix pour tous les producteurs du Canada dans le but de soutenir les revenus.

Dans l'esprit de M. Pagé, cet engagement permettra de corriger une situation qui avait entraîné un manque à gagner de plus de \$ 200 millions qu'avaient dû supporter les céréaliculteurs québécois entre 1983 et 1987.

La conférence a également permis au Québec de réaffirmer son droit d'adhérer aux ententes nationales de stabilisation tripartite tout en maintenant ses propres régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.



Photo CP

Michel Pagé

Les ministres se sont en effet entendus sur de nouvelles règles qui permettront aux producteurs de bœuf, de porc et d'agneau d'adhérer aux ententes nationales

dans la mesure où les programmes mis à leur disposition par le Québec ne causent pas de préjudice aux éleveurs des autres provinces.

Selon M. Pagé, le règlement de ce litige qui traîne depuis 10 ans pourrait signifier la récupération de contributions fédérales de près de \$ 15 millions annuellement.

Le ministre québécois de l'Agriculture a précisé que le fédéral n'avait pas pris d'engagement ferme sur tous les dossiers mais qu'il demeurait très confiant de voir ces bonnes intentions se concrétiser.

En cette période pré-électorale, le climat est plus favorable que jamais à des générosités du gouvernement fédéral.

M. Pagé ne se laisse cependant pas emporter par l'enthousiasme et il veut demeurer « vigilant ».

« Les succès que nous avons connus à Toronto ne signifient pas pour autant que nos revendications pour rétablir l'équité des dépenses fédérales en agriculture sont satisfaites », a souligné le ministre qui a salué avec plaisir la collaboration de l'Union des producteurs agricoles et de la Coopérative fédérée dans l'avancement des dossiers.

Le portrait des sans-abri est facile à dresser mais il est plus difficile de les dénombrer

LIA LÉVESQUE

(PC) — Les sans-abri sont le plus souvent des hommes seuls, âgés de 18 à 29 ans, et qui ont abandonné les études dès le niveau secondaire.

Voilà l'ébauche d'un portrait des sans-abri, tiré d'une étude réalisée par la Direction de la recherche du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. La recherche a été complétée par le sociologue Daniel Lalonde et une équipe de quatre chercheurs du même département.

L'équipe a vainement tenté de recenser avec précision le nombre de sans-abri au Québec. Aucune statistique officielle n'existe puisque ces personnes n'ont pas de domicile fixe. Plusieurs sont chômeurs d'occasion; beaucoup font appel aux divers refuges, où ils peuvent temporairement trouver de l'aide et de la nourriture. Les sans-abri peuvent être des femmes violentées qui ont quitté le foyer, des ex-psychiatriés, des ex-détenus, des jeunes rejetés par leur milieu familial, des prestataires d'aide sociale qui reçoivent leur chèque à l'adresse d'un organisme charitable, etc.

Tout au plus l'équipe du ministère

peut-elle formuler une estimation qu'elle qualifie de « plausible » : 10,000 sans-abri au Québec. Ce chiffre est pourtant avancé par d'autres spécialistes du milieu des services sociaux, uniquement pour la région de Montréal.

D'après l'étude du ministère, les sans-abri sont le plus souvent des hommes. En étudiant le fichier de l'aide sociale, les chercheurs ont remarqué qu'en 1987, les hommes constituaient les trois quarts des prestataires d'aide sociale qui se sont réfugiés dans un organisme communautaire.

Dans les régions du Québec, toutefois, le pourcentage de femmes égale parfois celui des hommes et peut même être plus élevé.

Deuxième caractéristique : les sans-abri sont le plus souvent âgés entre 18 et 29 ans. Parmi les prestataires d'aide sociale qui recevaient leur chèque à l'adresse d'un organisme communautaire, 41 % étaient âgés de 18 à 29 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 28 % de la clientèle de l'aide sociale.

Troisième caractéristique : ils sont peu scolarisés. Quelque 63 % des sans-abri qui touchent de l'aide sociale ont un niveau de scolarité de 8 à 11 années. Chez les prestataires

d'aide sociale en général, 48 % atteignent ce même niveau de scolarité.

Quatrième caractéristique : les sans-abri sont seuls. Ceux qui se présentent dans un refuge sont à 91 % des personnes seules. Ils composent une famille monoparentale dans huit pour cent des cas; rares (0,3 pour cent) sont ceux qui proviennent d'un ménage composé de deux adultes.

Cinquième caractéristique : ils vivent le plus souvent en chambre ou en pension, quand ils ne se trouvent pas dans un refuge.

Ces statistiques doivent cependant être analysées avec une grande prudence, précisent les chercheurs, parce qu'une bonne portion des sans-abri ne touchent pas même de l'aide sociale. Or, une partie des données précédentes provient du fichier de l'aide sociale.

Pour confirmer certaines données, l'équipe a effectué un sondage auprès de 268 personnes dans 24 établissements susceptibles de recevoir des sans-abri. Grosso modo, l'enquête a confirmé que les sans-abri sont le plus souvent des hommes, jeunes, peu scolarisés.

Elle a apporté d'autres éléments. Plus de 47 % des sans-abri ont dit avoir un casier judiciaire, dont sept

pour cent chez les femmes et de 57 à 66 % chez les hommes (selon leur groupe d'âge).

Quelque 50 % des sans-abri interrogés par questionnaire ont dit vivre un problème d'alcool — plus souvent dans le cas des hommes — et 48 % un problème avec la drogue.

Les problèmes de santé mentale sont aussi fréquents chez les sans-abri, bien que les chercheurs n'ont pu en chiffrer l'incidence avec précision. Les plus de 30 ans seraient plus nombreux à éprouver de tels problèmes.

Le problème des sans-abri se vit différemment en région et dans les centres urbains.

Selon le sociologue Lalonde et son équipe, « les sans-abri en région sont plutôt des personnes en état de crise, qu'elles soient maltraitées, mises à la porte de leur domicile, en état d'ébriété, droguées ou malades ».

Dans les régions, à l'occasion, les sans-abri pourra être accueilli par l'hôpital, un policier, au presbytère, par le médecin ou par une personne charitable qui le nourrira et l'aidera. La situation est différente dans les grands centres, où l'anonymat a pour conséquence d'isoler davantage celui qui est dépourvu.

Québec et Ottawa prêts à verser \$ 20 millions pour hâter 200 mises à la retraite chez Marine

PAULE DES RIVIÈRES

Québec et Ottawa sont prêts à verser chacun \$ 10 millions pour les travailleurs âgés de Marine Industrie de Vickers à Montréal et de Sorel.

Quelque 200 employés dont l'âge varie entre 55 et 64 ans pourraient être invités à prendre une retraite anticipée.

Si le projet se concrétise, Marine Industrie Limitée (MIL) deviendra la première à bénéficier du nouveau Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA), tellement nouveau en fait, qu'il n'est pas encore officiellement, Ottawa et les provinces ne s'entendant toujours pas sur la répartition des coûts et les critères d'accès au programme d'aide. Cela fait deux ans que le gouvernement fédéral et les provinces négocient les modalités du programme, pour lequel Ottawa a promis \$ 125 millions en 1986.

Dans le cas de Marine, les deux gouvernements avaient intérêt à s'entendre. D'abord, Québec détient 65 % des actions de Marine, par le biais de la Société générale de financement (SGF). Ensuite, Ottawa s'est vertement fait reprocher d'avoir promis des contrats aux chantiers navals de Lauzon et de Montréal lorsque Québec s'en est porté acquéreur.

Mais la manne n'est pas venue et en janvier, la compagnie dévoilait un plan de rationalisation prévoyant la vente ou la fermeture de MIL Vickers à Montréal et la spécialisation de MIL à Sorel dans l'hydro-électricité.

Un résumé du projet d'aide aux travailleurs a été présenté cette semaine au syndicat de Marine à Sorel et Travail Canada — responsable du

PATA a confirmé l'entente entre les deux gouvernements.

Les pourparlers ne font que commencer et beaucoup de détails manquent. Plusieurs questions brûlent déjà les lèvres du syndicat.

Le président du syndicat de Marine à Sorel (CSN), M. Claude Sylvestre, a souligné au Devoir que le projet convient mal au groupe des 55-60 ans, qui recevraient entre \$ 1,000 et \$ 1,200 par mois. Ils auraient à subir une réduction actuarielle considérable « qui ne les inciterait pas à partir », prévient M. Sylvestre. Jusqu'à maintenant, la compagnie n'a pas manifesté son intention de

combler cet écart actuariel, ce qui signifie que la pension du pré-retraité souffrirait pour toujours d'un départ précoce.

Il subsiste d'ailleurs une ambiguïté sur la nature du programme, Ottawa insistant sur le fait que son PATA « n'est pas là pour bonifier les pensions ». À Travail Canada, l'on insiste pour dire que PATA ne sera pas un programme de pré-retraite mais un programme d'aide aux travailleurs âgés mis à pied en raison des difficultés de l'entreprise.

Les types d'entreprises et les régions seront scrupuleusement examinés avant que ne s'ouvrent les

porte-feuilles. Par exemple, il sera très difficile pour les Torontois de s'inscrire au programme, vu le faible taux de chômage de cette ville.

Dans le projet présenté cette semaine à Marine, la compagnie a lié le programme d'aide à une flexibilité accrue des tâches sur les chantiers. Encore là, le président du syndicat se demande bien ce que flexibilité et pré-retraite ont en commun. « Tout le monde ferait à peu près n'importe quoi », déduit M. Sylvestre.

Ceci dit, les négociations se poursuivront au cours des prochaines semaines.

Les fonctionnaires pourront dorénavant jouer à la politique

OTTAWA (PC) — La Cour fédérale d'appel a invalidé hier l'article de la loi sur l'emploi dans la fonction publique qui interdisait aux 250,000 fonctionnaires fédéraux de travailler pour ou contre des candidats aux élections fédérales ou provinciales.

Le tribunal, dans sa décision unanime (3-0), a expliqué que cet article enfreint les libertés d'expression et d'association garanties par la Charte des droits et libertés.

Le jugement a aussitôt été salué par M. Daryl Bean, président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, comme la consécration des droits politiques des fonctionnaires.

« Pour faire changement, a déclaré M. Bean, les fonctionnaires ne seront pas traités comme des ci-

toyens de seconde classe dans le domaine des droits politiques. »

Pour M. Bean, cette décision de la Cour fédérale d'appel fait plus pour les fonctionnaires que le projet de loi C-273, déposé aux Communes par le député conservateur David Daubney dans le but justement d'améliorer les droits politiques des fonctionnaires.

« Il n'est plus important maintenant que le projet de loi C-273 soit adopté, a noté le leader syndical, puisque nous avons déjà ces droits. En fait, C-273 restreindrait certains de ces droits, particulièrement dans le cas de certains fonctionnaires en bas du niveau de sous-ministre. »

Le député Daubney s'est inquiété de ce que des hauts fonctionnaires, qui donnent des conseils politiques,

reçoivent ainsi une liberté politique illimitée.

En vertu du projet de loi de M. Daubney, seuls les fonctionnaires syndiqués auraient des droits politiques améliorés.

Il est évident, selon lui, que le jugement de la Cour fédérale d'appel va être porté devant la Cour suprême du Canada.

Triplés in vitro

LE CAP (AFP) — Une femme, auparavant stérile et prématurément ménopausée, a donné naissance à des triplés, cette semaine au Cap, permettant au service de fécondation in vitro de l'hôpital Groot Schuur de réaliser une première mondiale, a annoncé hier au Cap, un porte-parole de l'hôpital.

C'est la première fois qu'une femme ménopausée donne naissance en Afrique du sud. La technique utilisée consiste à féconder des ovules provenant d'une donneuse avec le sperme du mari et à implanter les ovules dans l'utérus en faisant suivre à la femme un traitement hormonal. La naissance de triplés à la suite de l'utilisation de cette méthode sur une femme ménopausée représente une première mondiale.

Le porte-parole a précisé que l'accouchement, qui a nécessité une césarienne, a eu lieu en secret dans une clinique privée.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **842-9645**

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....(418) 845-2080
Indicatif 514.....1-800-361-6059
Indicatif 418.....1-800-463-4747
Indicatif 819.....1-800-351-5699
Indicatif 613.....1-800-361-5699



MONTREAL

Téléphonez au

277-3323

5550 Avenue

du Parc

(angle St-Viateur)

**COURS D'ANGLAIS
et de FRANÇAIS
au YMCA International**

— 3 sem.

— immersion

— cours intensifs (matin ou soir)

A partir de 135 \$

Tests de classement
19, 20, 26, 27, 28 juillet

CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC, ROBIC
& ASSOCIES**

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246

Télex: 05-268656

Tél.: (514) 934-0272

La mort délivre Claude Brunet



(LE DEVOIR) - Le fondateur du Comité provincial des malades, M. Claude Brunet, est mort hier à l'Institut neurologique de Montréal des suites de multiples maladies.

Âgé de 48 ans, M. Brunet était handicapé depuis l'âge de sept ans. Il vivait à l'hôpital Saint-Charles Borromée depuis 1957 et avait été admis d'urgence à l'Institut, en février 1987, souffrant d'une pneumonie. Son état n'avait fait que s'aggraver depuis, le plongeant dans de longues périodes de coma.

On ignorait encore hier soir où et quand aurait lieu les funérailles de cet homme que la maladie forçait depuis plusieurs années à vivre couché à plat ventre sur une civière et qui était devenu le symbole de la lutte pour le respect des droits des malades vivant en ins-

titution.

Fondateur, en 1972, du Comité provincial des malades, M. Brunet s'était notamment fait connaître pour ses dénonciations des coupures budgétaires dans les hôpitaux et ses protestations contre les négligences dont sont victimes les malades vivant en institution.

M. Brunet avait invité les syndicats de travailleurs hospitaliers à céder leur droit de grève et fait de nombreux plaidoyers en faveur d'un système hospitalier plus humain.

Dans un bref communiqué diffusé aux médias la famille de M. Brunet a déploré hier la perte « d'un autodidacte, homme de sagesse et de prière » et a invité les personnes désirant manifester leurs condoléances à faire parvenir un don au Comité provincial des malades.

Ce Comité est voué exclusive-

ment à la promotion et à la défense de droits des personnes malades, âgées ou handicapées vivant en institution.

En mars 1988, le conseil d'administration du Comité, conscient que l'état de santé de M. Brunet se détériorait irrémédiablement, avait pris la décision de lui décerner le titre honorifique de président fondateur émérite. C'est M. André Aird, élu par la suite par l'assemblée générale des membres du Comité, qui devait lui succéder à titre de président en exercice.

Créée en 1985, la Fondation Claude Brunet vise à venir en aide à ce Comité.

M. Brunet laisse dans le deuil, outre son épouse madame Jeanine Ruska, sa mère Mme Marguerite Sauriol et ses frères René, Bernard, Alain et Paul.

Bell ne peut faire enquête à cause de la grève

Une abonnée refuse de payer des appels au 976 facturés par erreur

ISABELLE PARÉ

Étonnée de recevoir un compte de téléphone lui facturant pour plus de \$ 250 d'appels faits au 976 alors qu'elle était en vacances, une abonnée de Bell Canada a réclamé à la compagnie de faire enquête.

En plein conflit de travail, Bell a retiré la facture mais refuse d'enquêter et rétorque que des frais pourraient être portés à son compte du mois courant si la même situation se reproduit.

L'abonnée en question, qui dit ne pas avoir d'enfant, affirme que ni elle ni son compagnon n'ont eu recours au 976 et qu'en outre, ces appels ont été faits en grande partie au cours de ses deux semaines de vacances, à son insu.

Plus de 80 appels « payants » figurent sur la facture de juin de l'abonnée, totalisant la jolie somme de \$ 267,54. Dès le 18 juin, quatre appels ont été placés au *Party Line*, un des services du 976 où le client peut plaquer avec d'autres interlocuteurs par le biais d'une ligne conférence. Chaque appel coûte \$ 3.

Le 19 juin, pas moins de 18 appels

ont été facturés entre minuit et quatre heures du matin, 15 appels le 20 juin et 7 appels le 22 juin. Finalement, le 23 juin, pas moins de 36 appels ont été fait par un inconditionnel du clavier. Les appels se sont succédés entre minuit et 2 h 33 du matin pour reprendre à 11 h 28 jusqu'à 23 h 28 sans répit.

Si de nombreux abonnés ont été aux prises avec des comptes astronomiques à cause d'appels faits au 976 par leurs enfants, d'après l'Association des coopératives d'économie familiale (ACEF-Nord), c'est la première fois qu'un abonné se plaint d'être facturé par le 976 pour des appels dont il ignore l'auteur.

L'abonnée, qui s'inquiète de la façon dont ces appels ont pu être fait à son numéro, a demandé à Bell Canada de faire enquête. D'autant plus que de nouveaux appels au 976 ont été portés à son compte de juillet, l'informe le service à la clientèle, et qu'elle en sera cette fois responsable.

Le service à la clientèle de Bell estime qu'il n'a pour toute preuve que la parole de la dame et que tout abonné est responsable des appels faits à son téléphone. Quant à l'enquête, il faudra attendre la fin de la grève.

« La première vérification se fait au centre de commutation. On ne peut faire d'enquête étant donné la grève. On a retiré la facture du mois de juin, mais la cliente pourrait être facturée pour le mois prochain, à moins que la grève soit finie », a déclaré M. François Pagé, responsable des communications à Bell.

« Sur sept millions de comptes, il peut se glisser des erreurs », a-t-il ajouté.

Pareilles situations pourraient toutefois être bientôt chose du passé. Bell devra se conformer aux demandes du CRTC qui a exigé le 7 juillet que la compagnie instaure d'ici 6 mois un « dispositif de sécurité » permettant de bloquer le recours au 976. De plus, Bell devra se doter d'une méthode de contrôle lui permettant d'avertir un abonné lorsque son compte d'appels au 976 excédera \$ 50.

Ça cloche toujours chez Bell

Les pépins continuent de s'accumuler sur les circuits de Bell. Hier, la compagnie a signalé une défaillance à la centrale téléphonique de Verdun mais « que nous n'attribuons pas au conflit ».

Bell ne peut en dire autant d'un câble à Saint-Pie-de-Bagot qui a été la cible de 10 balles de carabine. Ce geste a créé beaucoup de friture sur les lignes entre Granby et Saint-Hyacinthe. Même chose pour les communications entre Montréal Valleyfield et Montécal et Beauharnois, en raison de dommages causés aux équipements de répétition de signalisation de Beauharnois. Les équipements ont été arrachés de leur puits d'accès et laissés, à moitié brisés, au beau milieu d'un champ. Ce dernier incident est survenu le 13 mais ce n'est qu'hier que Bell a trouvé la source de ses difficultés dans cette région.

Les 19.500 téléphonistes et techniciens de Bell Canada sont en grève depuis le 24 juin. Le syndicat et la compagnie ne se parlent pas, de sorte que le conflit reste entier. Les syndicats réclament de meilleurs salaires, moins d'heures de travail, de meilleures pensions et une limite au recours à la sous-traitance et aux employés surnuméraires.

116 ans hier Le whisky aide la doyenne à vieillir

CERES, Californie (AP) — Une femme d'origine turque, Sherin Youssef Kuloo, qui a fêté hier ses 116 ans, aime toujours à boire un ou deux petits verres de whisky par jour, déclarent ses proches pour qui elle est la doyenne de la planète.

« Elle n'est jamais malade. Si elle sent venir le rhume, elle boit du whisky et il n'y paraît plus », affirme son neveu, Yacoub Yacoub.

D'après le livre Guinness des records, c'est Anna Williams, du Pays de Galles, qui est à l'âge de 115 ans, la doyenne de la planète. Elle est née le 2 juin 1873.

Toutefois, l'extrait de naissance et le certificat de baptême de Kuloo, signé par un prêtre de la Sainte Église catholique apostolique de l'Orient, mentionne comme date et lieu: le 15 juillet 1872, à Jilo en Turquie.

En se fondant sur ces données, les services d'immigration et de naturalisation américains lui ont accordé en avril la citoyenneté américaine.

La vieille dame, qui vit avec Yacoub et son épouse à Ceres, était la femme d'un paysan en Irak où elle avait émigré. Elle est venue avec des membres de sa famille aux États-Unis en 1978.

Kuloo a eu quatre maris, qui sont tous décédés. Elle est un peu sourde mais refuse de porter un appareil. Elle a aussi deux dentiers, qu'elle refuse aussi de porter, ce qui ne l'empêche pas de manger des pommes et des poires, affirment ses proches.

Depuis une chute qui lui a endommagé la hanche il y a trois ans, Kuloo marche à l'aide d'une béquille.

Il succède à Mgr Jacques Berthelet

Le père Léonard Audet nommé supérieur général des C.S.V.

Le père Léonard Audet, âgé de 55 ans, a été élu à Rome supérieur général de la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur pour un mandat de six ans. Il succède à Mgr Jacques Berthelet devenu évêque auxiliaire au diocèse de Saint-Jean-Longueuil le 21 mars 1987. L'élection du père Audet a eu lieu le 13 juillet au cours d'une séance du chapitre général des Clercs de Saint-Viateur tenue à Rome et qui réunissait des délégués du Canada, de France, d'Espagne,

des États-Unis, de même que des missionnaires de plusieurs pays.

Le nouveau supérieur général aura la direction des quelque 1.200 Clercs de Saint-Viateur dispersés à travers le monde. Né à Maria, en Gaspésie, le 26 novembre 1932, il a fait ses études au Collège Bourget de Rigaud et a été ordonné prêtre en juin 1960. Il a couronné ses études par un doctorat en théologie, une licence en écriture sainte et un certi-

ficat de l'École biblique de Jérusalem. Professeur d'écriture sainte à la faculté de théologie de l'Université de Montréal, il en a été le doyen de 1977 à 1985.

En août 1987, il était nommé membre du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, à titre de représentant des éducateurs. Depuis 1986, le théologien était responsable de la section des études bibliques à l'Université de Montréal.

René Lévesque veut démocratiser l'archéologie

QUEBEC (PC) — Le géographe et archéologue amateur René Lévesque ne s'est pas laissé abattre par la décision du ministère des Affaires culturelles de mettre fin abruptement à son ambition de découvrir le tombeau de Samuel de Champlain.

Dès le lendemain de sa déconvenue, il a repris le collier à l'émission radiophonique du matin du populaire animateur André Arthur sur les ondes de CHRC en annonçant qu'il allait mettre sur pied un comité (qui deviendrait peut-être une fondation) qui apporterait de l'aide aux jeunes archéologues pour la démocratisation de cette science.

M. Lévesque a dit qu'il ne comptait pas seulement sur ce futur comité d'appui pour reprendre ses travaux de recherche, mais également sur des pressions de l'opinion publique « qui serait capable de faire bouger le ministère ».

Au cours de l'heure passée en ondes, M. Lévesque a pu remarquer qu'il jouit déjà de la sympathie et de l'appui des citoyens ordinaires et curieux de savoir ce que peut bien contenir le tombeau-mystère mis au jour il y a deux semaines sous la basilique de Québec par lui-même et son « élève » Charles Beaudry.

Les quatre auditeurs qui ont appelé à la station de radio se sont tous

rangés derrière M. Lévesque en souhaitant qu'il continue les fouilles et que les fonctionnaires cessent de lui mettre des bâtons dans les roues.

Pour sa part, M. Lévesque en a profité pour se vider un peu le cœur et dire sa façon de penser de ceux et celles au ministère des Affaires culturelles qui lui ont interdit d'aller plus loin et, encore plus, d'ouvrir la tombe mystérieuse.

Il a rappelé que « c'est moi, René Lévesque, qui ai mis sur pied avec Raymond Douville le département de l'archéologie au ministère et qui ai placé la plupart des fonctionnaires qui y sont aujourd'hui ».

Il a ajouté que c'est sur son initiative qu'a été votée la loi sur les fouilles archéologiques « et voilà qu'aujourd'hui on se sert de cette même loi pour me barrer le chemin ».

M. Lévesque n'a pas apprécié en particulier certains propos de M. Adélard Guillemette, directeur général du patrimoine au ministère des Affaires culturelles, au cours de la conférence de presse de jeudi, où on faisait part de la recommandation du comité de spécialistes de ne pas pousser plus loin les recherches et de ne pas ouvrir le tombeau parce qu'il n'est pas celui du fondateur de Québec, selon eux.

M. Guillemette avait expliqué que

l'archéologie ne doit pas se transformer en voyeurisme ou en nécrophagie et certains avaient cru que le fonctionnaire visait quelqu'un en particulier.

« Il me semble bien évident que M. Guillemette a paniqué lors de la conférence de presse; il a perdu les pédales un moment pour dire des choses comme ça », a commenté le géographe employé comme agent de recherche au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Son compagnon Charles Beaudry a dit qu'il prend un risque pour sa carrière d'archéologue en suivant M. Lévesque dans ses travaux pas toujours prisés par le ministère.

« Peut-être suis-je un Don Quichotte, comme certains me le disent, et je connais les risques que je prends et pourquoi je fais cela. Mais si on ne fait rien, on n'aboutira à rien », a dit M. Beaudry, qui se décrit comme l'élève de M. Lévesque et qu'il est prêt à suivre encore.



«...oui, je vous recommande un certificat de placement garanti, car nos taux sont parmi les meilleurs.»

«Et si vous le désirez, on peut même faire la transaction par téléphone!

C'est un mode d'épargne fiable et à haut rendement.

À propos, si vous êtes âgé de 60 ans ou plus, vous aurez droit à une prime de 0,125 %.

Puis-je faire autre chose pour vous aider?»

Fiducie du Québec
Desjardins

9,25%	10%	10,25%
1 an	3 ans	5 ans
intérêts payés annuellement		

Anjou: 355-2050 / 1-800-361-5808
Brossard: 445-3224 / 1-800-361-4436
LaSalle: 366-1175 / 1-800-361-6633
Laval: 668-5223 / 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 / 1-800-361-5058
Montréal: 286-3225 / 1-800-361-2680

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Taux pouvant varier sans préavis.

Cheribourg
CENTRE DE VILLÉGIATURE

Un accueil dans un nouveau décor

quoi de plus naturel!

Pour un séjour, l'hôtellerie:

- Pour un bon séjour, 54 nouvelles chambres climatisées (96 au total).
- Pour la gastronomie, une nouvelle salle à manger réaménagée.
- Et pour vous accueillir, une nouvelle réception permettant un meilleur service.
- Court de tennis (4) — piscines - golf - location de bicyclette.

Pour des vacances différentes, c'est tellement mieux dans une villa:

- Tranquillité assurée.
- Voisins éloignés.
- Stationnement à proximité.

Prix à partir de: 310,00\$ par semaine (hors saison), 405,00\$ par semaine (en saison). (location au mois et à la saison également disponibles)

Pour des activités bien pensées, nos forfaits:

Golf
à partir de
389\$
6 jours et 5 nuits

Vacances Santé
à partir de
379\$

Musique
Centre d'arts
Orford
à partir de
239\$

Pour réservations: (sans frais) 1-800-567-6132 (de partout au Québec) ou 819-843-3308 (frais virés acceptés), poste 20
C.P. 337, Magog (Québec), J1X 3W9

LE DEVOIR

VOUS OFFRE
LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE
SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS

842-9645

*Pour un temps limité, vous pouvez louer
une 300ZX ou une Maxima pour seulement 399 \$ par mois,
ou épargner 3 000 \$ à l'achat.
Comme vous le voyez, lire les petits caractères
ça peut être payant.*



Vous pouvez prendre ce que vous lisez pour du comptant: nous avons effectivement réduit le prix de nos 300ZX et Maxima.

Pour l'instant, vous devrez donc vous faire à l'idée d'épargner de l'argent. Comme le disent les petits caractères, vous pouvez pour un temps limité, louer une légendaire 300ZX Coupé Sport ou une luxueuse Maxima GXE 1988, pour seulement 399 \$

par mois. Si vous préférez acheter, vous ne paierez que 22 588 \$. D'une façon ou de l'autre, vous épargnerez au moins 3 000 \$.

Oh, en passant, les prix mentionnés sont basés sur une location de 48 mois avec allocation de 96 000 km et un versement comptant de 2 500 \$. Le tout sujet à l'approbation de crédit. Les frais de transport, préparation, taxes et immatriculation ne sont pas compris. Ces réductions sont en

vigueur jusqu'à épuisement des stocks.

Alors parlez-en à votre concessionnaire Nissan très bientôt. Et la prochaine fois que vous verrez quelque chose d'écrit en petits caractères, portez attention. Vous pourriez avoir une agréable surprise.



À la mesure de vos exigences.™



AUTO GOUVERNEUR, INC.
1501, boul. des Laurentides
Laval 668-1650
CITÉ NISSAN
3500, ouest, rue Jean-Jalon
Montréal 739-3175
CENTREVILLE NISSAN
2095, ouest, rue St-Catherine
(Centre-Ville) Montréal 932-6677
ST-LEONARD NISSAN, INC.
7770, Colbert
St-Leonard 374-4421

CHOMEDEY NISSAN, INC.
2465, boul. Labelle
Laval 682-4400
GARAGE MODELAUTO, INC.
12230, est, rue Sherbrooke
Pointe-Aux-Trembles 645-4546
ST-EUSTACHE NISSAN LTÉE.
801, boulevard Sauvé
St-Eustache 472-8666
BRUCY AUTO, INC.
900, boul. Harwood
Vaudreuil 455-1434

BROADWAY AUTOMOBILE LTD.
7550, rue Broadway
Ville Lasalle
366-8931
TERREBONNE NISSAN
4100, Chemin Gascon
Terrebonne P.Q.
477-1444
FAIRVIEW NISSAN LTÉE.
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire
697-9141

BAILLARGEON NISSAN
760, est, rue St-Charles
Longueuil 677-8953
METRO NISSAN, INC.
2125, rue Notre-Dame
Lachine 634-7211
MERCIER NISSAN, INC.
55, boul. St-Jean-Baptiste ouest
Ville Mercier 691-9541
BROSSARD NISSAN, INC.
9005, boul. Taschereau
Brossard 445-9811

DEMERS NISSAN
818, boul. Labelle Blainville, Québec
430-4120
MANOIR NISSAN, INC.
225, boul. Brien
Repentigny 585-5824
GARAGE DUMOULIN LTÉE.
8115, boulevard Lévesque, St-François
de Laval 665-7450
ST-MICHEL NISSAN
9474, boul. St-Michel, Montréal P.Q.
384-8400

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Un étudiant français impliqué dans l'attaque du City of Poros

ATHÈNES (AFP) — Les autorités grecques ont annoncé hier soir qu'un Français, appelé selon elles Roland Vigneron, un étudiant de 23 ans mortellement blessé pendant l'attaque du *City of Poros* lundi dernier, a été reconnu « par huit témoins » comme un des membres du commando.

Selon un communiqué conjoint des ministères grec de l'Ordre public et de la Marine marchande, chargés de l'enquête, M. Vigneron est mort des suites de ses blessures à l'hôpital Tzaneio du Pirée où il avait été transporté après l'attaque. Sa carte d'identité a été retrouvée sur le navire. Le communiqué ne précise pas la teneur des témoignages.

À Bourges, dans le centre de la France, les parents et grands-parents d'un jeune Français répondant au nom de Laurent Vigneron ont annoncé hier soir à l'AFP que leur fils et petit-fils était mort à bord du *City of Poros* mais qu'il n'avait rien à voir avec le commando terroriste.

De son côté, le gouvernement français a demandé aux autorités grecques de lui apporter les « éclaircissements et les précisions nécessaires au sujet des déclarations et informations contradictoires diffusées sur les responsabilités dans l'attentat du 11 juillet contre le bateau *City of Poros* ». Dans un communiqué publié hier en fin d'après-midi, le ministère français des Affaires étrangères a estimé qu'« aucun élément actuellement en sa possession n'indique que l'une des victimes françaises de ces événements tragiques pourrait en être l'un des auteurs ».

La première chaîne nationale de télévision a ouvert son journal hier soir sur cette information en présentant la photo du jeune homme.

Cette information a été divulguée à l'issue d'une réunion à laquelle participait l'ensemble des services grecs qui se consacrent à l'enquête, sous l'autorité des ministres de l'Ordre public, M. Athanassios Sehiotis, et de la Marine marchande, M. Evangelos Yannopoulos.

Selon le texte officiel, « il n'est pas impossible » qu'un autre terroriste présumé, Joseph (ou Josand) Mohammed, reconnu par dix témoins sur une photo comme l'homme qui a ouvert le feu sur les passagers, figure parmi les quatre corps (sur un total de neuf) non encore identifiés.

D'autre part, le même communiqué assure que les enquêteurs grecs disposent désormais d'éléments « absolument sûrs » liant l'explosion d'une voiture sur le quai du port d'attache du *City of Poros* et l'attaque du navire. Les personnes impliquées dans ces deux événements faisaient partie, selon le communiqué, d'un même commando.

Les recherches se poursuivent et désormais la police évitera de donner de nouvelles indications sur l'enquête, conclut le communiqué.

La destruction de l'Airbus iranien

La majorité des membres du Conseil de sécurité refusent de condamner les USA

NEW YORK, Nations unies (AFP) — L'Iran a légèrement baissé le ton vis-à-vis des États-Unis hier devant le refus évident d'une majorité des membres du Conseil de sécurité de l'ONU de condamner les États-Unis pour la destruction d'un Airbus iranien avec 290 passagers à bord, il y a treize jours.

Au cours d'une conférence de presse, juste avant la reprise des travaux du Conseil, le ministre iranien des Affaires étrangères M. Ali Akbar Velayati, a surtout insisté sur la nécessité pour les États-Unis de reconnaître leur responsabilité dans la tragédie, en plus de l'indemnisation des familles des victimes. « Ce serait là, a-t-il dit, une attitude acceptable et raisonnable ».

Le chef de la diplomatie iranienne a accueilli positivement la décision de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) d'ouvrir une enquête internationale. Il n'a mentionné qu'une seule fois la volonté de son pays de voir les États-Unis condamnés par le Conseil, en rappelant que la décision qu'aurait à prendre les quinze serait un « test crucial ».

Hier, seuls deux membres du Conseil, l'URSS et la Chine, ont clairement condamné l'action américaine, et réclamé le départ des flottes de guerre occidentales du Golfe. Deux autres, la Yougoslavie et l'Algérie, se sont montrés très critiques, M. Dragoslav Pejic (Yougoslavie) parlant d'acte « irresponsable et incompréhensible » tandis que M. Hocine Djoudi (Algérie) le qualifiait lui, « d'injustifiable et d'atteinte caractérisée à la convention de Chicago sur

la protection de l'aviation civile ».

Mais dans leur majorité, les membres du Conseil se sont efforcés, tout en déplorant la tragédie, de ne pas envenimer le débat, et de noter qu'elle mettait en évidence l'urgence d'une solution négociée au conflit Iran-Irak.

Des nuances sont cependant apparues dans les réactions des membres occidentaux du Conseil à l'égard des États-Unis. Si le représentant de la Grande-Bretagne, M. John Birch, a jugé « entièrement approprié le recours au droit d'auto-défense » par les forces navales occidentales stationnées dans le Golfe, il a souligné que les unités britanniques qui y étaient déployées, avaient une tâche « de stricte non-confrontation ».

M. Maurizio Bucci (Italie) a, quant à lui, manifesté « une préoccupation croissante devant des actes militaires ayant initialement pour but de garantir la sécurité et qui finissent par mettre en danger les communications civiles et la sécurité de per-

sonnes qui devraient être protégées par les règlements internationaux ». Il a néanmoins manifesté la certitude que la destruction de l'Airbus iranien était simplement « une erreur tragique ».

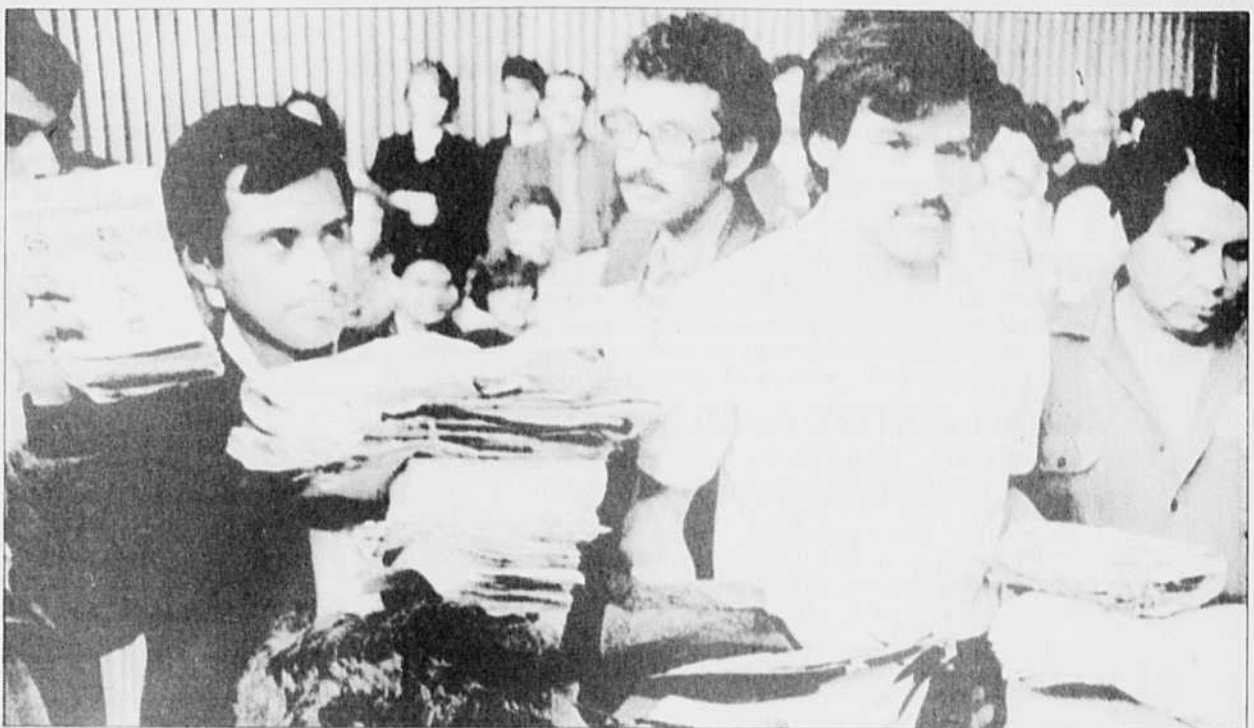
M. Pierre Brochand (France), après avoir « déploré la tragique évènement » a conseillé aux membres du Conseil de ne pas réagir hâtivement à ce qui apparaît être « une méprise tragique » sans connaître les résultats de l'enquête que va entreprendre l'OACI. Il a noté que les États-Unis avaient admis « très tôt leur responsabilité et exprimé au plus haut niveau leurs regrets ». Il a appelé à une intensification des efforts diplomatiques pour mettre fin à la guerre.

M. Hans-Joachim Vergau (RFA) a souligné l'importance de l'enquête de l'OACI, et noté qu'il était « essentiel de tirer les leçons de la tragédie. La modération et la retenue devraient contribuer à ne pas envenimer la tension dans la région », a-t-il dit.

Côté japonais, M. Hideo Kagami a déclaré qu'une pareille tragédie ne devait jamais se renouveler. Il a approuvé la saisie du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de l'OACI par l'Iran, tout en relevant que les États-Unis avaient admis avoir détruit l'Airbus iranien et décidé de verser des indemnités aux familles des victimes.

Autre orateur, M. Massemba Sarre (Sénégal) a qualifié l'accident de « regrettable ». Mais il a estimé qu'il découlait « de la tension qui règne dans le Golfe, elle-même tributaire » du conflit Iran-Irak, et insisté sur l'urgence d'une solution négociée à la guerre.

Les travaux du Conseil se poursuivront lundi. Son président, M. Paulo Nogueira Batista, poursuivra ses consultations durant le week-end pour tenter d'élaborer un texte de résolution ou déclaration, qui compte tenu des positions exprimées hier, sera sans doute très en deçà des demandes iraniennes, estiment les observateurs.



Des supporters du Front national démocratique transportent à l'intérieur de la Commission électorale des boîtes remplies de bulletins de vote dont plusieurs ont été retrouvées dans la rue et d'autres partiellement brûlées.

Mexique: l'opposition prépare une grande manifestation contre la fraude électorale

MEXICO (AFP) — L'opposition préparait hier la grande manifestation contre la fraude électorale prévue aujourd'hui dans le centre de Mexico tandis que la possibilité d'une manipulation des chiffres de l'élection présidentielle était de plus en plus largement admise par la presse mexicaine.

Pendant ce temps, M. Carlos Salinas, le président élu selon les chiffres contestés de la Commission fédérale électorale (CFE) multiplie les rencontres avec les divers secteurs du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir) qui se succèdent au siège du parti pour le féliciter. Il a reçu jeudi la hiérarchie du PRI et les 31 gouverneurs du Mexique.

Commentant les chiffres de la CFE, M. Salinas a affirmé aux gouverneurs qu'il avait reçu « un clair mandat pour le changement ». Il n'a jusqu'à présent participé à aucune manifestation populaire comme avaient coutume de le faire ses prédécesseurs dès le triomphe annoncé, notent les observateurs.

Selon les chiffres définitifs rendus publics mercredi soir par la CFE, M. Salinas remporte l'élection avec 50,35 % des voix contre 31,11 % pour M. Cuauhtémoc Cardenas, de la coalition de centre-gauche du Front démocratique national (FDN). Ce dernier a dénoncé la fraude et se consigne lui aussi comme le président élu du Mexique.

De son côté, l'opposition multiplie les accusations de fraude, renforce sa mobilisation et manifeste sa détermination à ne pas reconnaître les chiffres de la CFE.

M. Cardenas, qui doit prononcer aujourd'hui le discours de clôture de la manifestation du FDN dans le centre de la capitale, a déclaré jeudi que le résultat de la CFE est « inadmis-

sible et pourrait conduire à la rupture de la légalité constitutionnelle ».

Il n'a pas écarté une demande d'annulation de l'élection présidentielle : « Cela pourrait arriver s'il n'y a pas d'autre issue. Mais pourvu qu'on n'en arrive pas là », M. Cardenas a rappelé que les chiffres de l'élection devaient encore être ratifiés par les deux Chambres réunies en congrès électoral fin août-début septembre. Si le gouvernement confirmait ces chiffres, « cela équivaudrait à un coup d'État », a-t-il répété.

« Soyons bien clairs, la lutte que nous livrons se déroule sur le terrain politique. La lutte autour des chiffres de l'élection est dépassée : le peuple a déjà disqualifié cette élection », a-t-il ajouté. Il a précisé qu'il savait comment le gouvernement avait pu « modifier les résultats ». M. Cardenas a réaffirmé que des votes favorables à l'opposition ont été « transférés à l'abstentionnisme » notamment par leur destruction.

Le gouvernement avait lui-même

reconnu le jour du scrutin, le 6 juillet, que la participation avait été la plus forte de l'histoire du pays.

Le commentateur du quotidien *La Jornada* citait hier le chiffre de cinq millions de bulletins qui auraient « disparu » et pose de nombreuses interrogations. « Je ne sais pas s'ils ont disparu réellement ou dans les statistiques ou tout simplement dans l'arithmétique », écrit-il.

Le candidat de l'opposition conservatrice, M. Manuel Clouthier, du Parti d'action nationale (PAN), a entrepris jeudi de parcourir le pays pour protester contre la fraude. Il a dénoncé jeudi à Guadalajara, à 500 km à l'ouest de Mexico, « la confusion totale réalisée par les délinquants électoraux ».

De son côté, le président Miguel de la Madrid a souligné jeudi devant les industriels qu'il allait poursuivre les réformes structurelles du pays « pour faciliter les efforts de tous les Mexicains dans la prochaine administration ».

Nouvelle confrontation évitée de justesse

Regain de tension dans le Golfe

MANAMA (AFP) — La tension est montée d'un cran hier dans le Golfe, où une nouvelle confrontation américano-iranienne a failli avoir lieu lors de l'intervention de la marine de guerre américaine pour protéger un pétrolier libérien, le *Sea Victory*, cible d'une attaque iranienne.

Le *Sea Victory* a été pris sous le feu des vedettes rapides des Gardiens de la révolution, près de l'île iranienne de Farsi (centre du Golfe), alors qu'il se dirigeait, à vide, vers le Koweït.

Le commandant du navire, qui se trouvait à cinq kilomètres de l'île de Farsi, a demandé, sur la fréquence d'urgence, l'assistance de la flotte américaine qui a apparemment

voulu éviter de pénétrer dans les eaux territoriales iraniennes.

En effet, la frégate américaine *Robert Bradley*, qui croisait à 36 km du lieu de l'attaque, selon une source américaine dans le Golfe, a préféré attendre que le pétrolier quitte les eaux iraniennes, pour ne pas, semble-t-il, provoquer une nouvelle confrontation directe avec l'Iran.

Le commandant du *Sea Victory* a indiqué, dans une communication-radio avec l'AFP, qu'il était toujours, hier à 16 h, locales, sous la protection de la frégate américaine. Il a ajouté que l'incendie qui s'était déclaré à bord de son navire a pu être rapidement maîtrisé, mais qu'un membre d'équipage avait été « légère-

ment blessé ».

Le commandant a affirmé n'avoir pas été témoin d'une confrontation directe entre la marine américaine et les vedettes iraniennes, mais a déclaré avoir entendu des tirs, dont il n'a pas été en mesure de préciser l'origine.

Selon la même source américaine dans le Golfe, les vedettes iraniennes se sont repliées, après l'attaque, vers l'île de Farsi, qui sert de base aux Gardiens de la révolution aux commandes de ces embarcations.

C'est la deuxième fois depuis la destruction de l'Airbus d'Iran Air par la marine américaine dans le sud du Golfe, le 3 juillet, qu'un bâtiment de guerre américain se porte au secours d'un navire « neutre » attaqué par l'Iran dans le Golfe.

L'avion de ligne iranien, dont les 290 passagers avaient péri, avait été abattu par « erreur », selon Washington, par la frégate américaine le *Vincennes* qui était engagé, quelques minutes avant le drame, dans un combat naval avec des embarcations iraniennes.

Mardi dernier, deux hélicoptères de la frégate américaine *Nicholas* avaient échangé des tirs avec des vedettes iraniennes qui attaquaient un pétrolier panaméen, le *Universal Monarch*, près de l'île de Farsi. Le Pentagone avait alors indiqué que les appareils américains avaient regagné la frégate « sans être atteints ».

Cette confrontation avait eu lieu, selon le Pentagone, à 25 km de Farsi, dans les eaux internationales.

Le subit regain de tension dans le Golfe coïncide avec les débats qui se déroulent actuellement au Conseil de sécurité sur l'affaire de l'Airbus. Ces débats ont été marqués par un vif échange de propos entre le vice-président américain George Bush et le chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati.

Ce dernier a accusé les États-Unis d'avoir prémédité une « action lâche et injustifiée », alors que M. Bush a rejeté ces accusations en affirmant que l'Iran portait une « part substantielle de responsabilité » dans la tragédie.

Hier, M. Velayati a déclaré que les États-Unis devaient accepter la responsabilité de la destruction de l'Airbus iranien dans le Golfe, en plus de l'indemnisation des familles des victimes, pour satisfaire l'Iran. « Ce serait là une attitude acceptable et raisonnable », a-t-il ajouté.

Reagan et Nixon à l'aide de George Bush

WASHINGTON (AFP) — Tousjours à la traîne de son rival Michael Dukakis dans les sondages, le vice-président George Bush vient de bénéficier dans sa campagne d'un coup de pouce du président Ronald Reagan et des conseils de l'ancien président Richard Nixon.

La décision du gouvernement américain de faire défendre devant le Conseil de sécurité des Nations unies le dossier des États-Unis dans l'affaire de l'Airbus iranien abattu par le croiseur *Vincennes* par M. Bush lui-même a de toute évidence été prise dans une large mesure pour des raisons électorales. Il s'agissait de prouver à l'opinion publique américaine la réalité de l'un des principaux arguments utilisés par les républicains pour attaquer le candidat démocrate aux élections présidentielles de novembre : le porte-drapeau des républicains, M. Bush, a en matière de politique étrangère une expérience que n'a pas M. Dukakis.

Largeement retransmis par les réseaux de télévision, l'intervention du vice-président devant le Conseil, en ceint qu'il connaît bien puisqu'il fut ambassadeur des États-Unis à l'ONU en 1971-72, a constitué, sans le dire, une illustration aux yeux de tous de l'un de ses points forts : la politique étrangère. Elle a permis à M. Bush de faire la une des journaux

alors que les projecteurs de l'actualité se préparent à se braquer sur la convention d'Atlanta où M. Dukakis sera sacré candidat démocrate la semaine prochaine.

Le « ticket » Dukakis-Bentsen qui sera investi à Atlanta est considéré comme excellent par l'ex-président Nixon. Celui-ci a adressé aux conseillers de M. Bush une longue lettre d'analyse et de conseils, dont des extraits étaient publiés hier par le *New York Times*.

M. Nixon, qui reste considéré comme l'un des meilleurs analystes politiques des États-Unis, y affirme que le choix du sénateur du Texas Lloyd Bentsen comme colistier par le gouverneur du Massachusetts renforce ses chances électorales dans plusieurs États. Il estime cependant que les divergences idéologiques entre le gouverneur libéral et le sénateur conservateur pourraient poser des problèmes aux démocrates.

L'ancien président propose aussi trois noms de colistiers possibles au candidat républicain. Ce sont ceux d'hommes qui ont déjà été cités à maintes reprises : le gouverneur de Californie George Deukmejian, et deux des rivaux malheureux de M. Bush durant les primaires, le sénateur du Kansas Robert Dole et le représentant de l'État de New York Jack Kemp.

américaine par des étudiants iraniens.

À ce jour, l'Iran avait insisté pour obtenir des excuses du Canada pour ce rôle joué durant la « crise des otages ». Il semble bien que cette condition ne tienne plus, selon ce qu'a laissé entendre le mois dernier le ministre Joe Clark. Le porte-parole des Affaires étrangères, Georges Rioux, affirmait hier : « Bien des choses restent encore à aplanir ». On note, de plus, la volonté délibérée de la République islamique d'Iran de renouveler sa politique étrangère, notamment par la reprise des relations avec la France. Le président du Parlement iranien, Hashemi Rafsanjani, déclarait il y a quelques semaines que le temps était bien fini où l'Iran se créait des ennemis et que son pays essaierait de renouer des relations avec ces pays qui passent pour des amis de l'ennemi qu'est l'Irak.

L'ART DU BIEN RECEVOIR

Plein soleil et gastronomie dans un décor d'autrefois

Vacances-soleil

- Piscine
- Accès au lac
- Plancher à voile
- Canot
- Pédalo et chaloupe
- A proximité : golf, tennis, équitation, théâtre

Le charme d'une vieille demeure

- Construite en 1903
- 24 chambres, certaines avec balcon et bain tourbillon
- Meubles antiques
- Poutres massives

AUBERGE HATLEY
Un relais pour les gourmets gourmands.
Gagnant national de l'Ordre du Mérite de la Restauration du Québec 1987.

Forfaits d'été

Week-end à partir de 195 \$ pers. m.a.p.
5 nuits à partir de 482 \$ pers. m.a.p.
Incluant soupers, déjeuners, brunch dimanche (week-end seulement), taxe et service.

Les aubergistes
Liliane et
Robert Gagnon
B.P. 330
North Hatley (Québec)
J0B 2C0
(819) 842-2451

Canada-Iran: vers une reprise des relations?

OTTAWA (d'après CP et Reuter) — Huit ans de relations plutôt tendues entre l'Iran et le Canada pourraient bientôt prendre fin. Deux diplomates canadiens sont en effet arrivés à Téhéran, hier, et devraient y séjourner quelques jours dans le but de faciliter la normalisation de relations qui passent, pour l'instant, par l'ambassade danoise à Téhéran.

La nouvelle a été annoncée hier simultanément par un porte-parole des Affaires étrangères, à Ottawa, et par Radio-Téhéran.

Les deux capitales avaient entamé le mois dernier des entretiens destinés à améliorer leurs relations diplomatiques. On se rappelle qu'en 1980, Ottawa avait fermé son ambassade à Téhéran après que son ambassadeur, Ken Taylor, eut réussi à faire fuir six diplomates américains que les services canadiens avaient réussi à cacher quelques mois après la prise d'assaut de l'ambassade

Les cahiers spéciaux du DEVOIR

dates de PARUTION

Tombée publicitaire: 5 AOUT Thème: EDUCATION	19	Tombée publicitaire: 31 AOUT Thème: INFORMATIQUE	17	Tombée publicitaire: 23 SEPTEMBRE Thème: LES PROFESSIONS	7
Tombée publicitaire: 5 OCTOBRE Thème: OUTAOUAIS	22	Tombée publicitaire: 14 OCTOBRE Thème: VACANCES D'HIVER	29	Tombée publicitaire: 8 NOVEMBRE Thème: SALON DU LIVRE DE MONTREAL	12
Tombée publicitaire: 11 NOVEMBRE Thème: SPECIAL CADEAUX	26				

Pour information ou réservations publicitaires
(514) 842-9645

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

COMMIS-LIBRAIRE

Une librairie spécialisée en sciences religieuses offre un emploi à temps plein à qui désire travailler dans le domaine du livre. La librairie est située à Montréal.

La personne devra:

- avoir une formation en sciences religieuses ou bible ou théologie ou pastorale (minimum un certificat ou l'équivalent)
- être croyante
- être polyvalente.

Envoyer curriculum vitae avant le 31 juillet 1988 à:

Dossier 1416
Le Devoir
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS

NATURE DU TRAVAIL

Organiser les activités sociales et culturelles de tout ordre à l'intention de groupes en particulier, en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies par le collège, soit comme complément d'activités à certains programmes scolaires, soit le plus souvent comme loisirs.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- participer à l'élaboration et à la mise en application de programmes d'activités socio-culturelles;
- participer au choix des activités et en assumer le fonctionnement;
- utiliser les techniques d'animation afin d'aider les groupes à s'organiser et à se donner des activités de loisirs;
- accomplir toute autre tâche connexe, selon les besoins.

QUALIFICATIONS REQUISES

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales, avec champ de spécialisation approprié, ou
- être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

SALAIRE

- le collège offre un maximum de 20 000 \$, selon les qualifications et l'expérience du (de la) candidat(e).

Toute candidature devra être adressée avant lundi le 25 juillet 1988 à:

Direction générale
Collège Mont Notre-Dame
114 Cathédrale
Sherbrooke (Québec)
J1H 4M1

ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE

(Contractuel, jusqu'au 31 mai 1989, possibilité de renouvellement jusqu'au 31 mai 1990)

La Télé-université, établissement d'enseignement à distance, désire combler un poste à Québec. Ce poste est accessible aux hommes et aux femmes et les chances d'embauche sont égales pour tous.

Les fonctions : l'analyste de l'informatique participe à la modélisation des données et effectue les différentes tâches d'analyses relatives au développement, à l'implantation et à la mise à jour des divers systèmes d'information de gestion administrative et pédagogique pouvant être traités par ordinateur. Il rédige et amende les normes de programmation et de documentation et s'assure de leur mise en application. Il assume la responsabilité de l'équipe de programmation et de la formation des usagers qui auront à travailler sur de nouveaux systèmes.

Les exigences : diplôme universitaire terminal de 1^{er} cycle en informatique ou dans une discipline connexe et quatre (4) années d'expérience pertinente ayant permis l'acquisition de connaissances dans l'analyse, la conception, la modélisation des systèmes d'information de gestion et l'utilisation des langages de quatrième génération des bases de données relationnelles (ADR/DATACOM, DB, IDEAL).

Le contexte de travail : ordinateur IBM/377, VM/SP, DOS, PL/1.

Le traitement : entre 25 860 \$ et 46 594 \$.

Faites parvenir votre curriculum vitae et vos attestations d'études avant 17 h, le 26 juillet 1988, au :

Service du personnel, concours 8806-910, Télé-université, 2635, boulevard Hochelaga, 7^e étage, case postale 10700, Sainte-Foy, Québec G1V 4V9.

Université du Québec
Télé-université

*** Conformément aux lois et règlements en vigueur, ce poste s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada, homme ou femme. ***

Au départemnt des sciences de
l'administration et des sciences comptables

POSTE DE PROFESSEUR RÉGULIER En comptabilité

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue désire combler un poste de professeur régulier en **comptabilité** au Département des sciences de l'administration et des sciences comptables, pour ses programmes actuels de baccalauréat en sciences comptables, de baccalauréat en administration et de maîtrise en petites et moyennes organisations.

Critères d'embauche:

La personne recherchée devra posséder un diplôme de deuxième cycle dans la discipline ou une discipline connexe, être titulaire d'un titre professionnel, et avoir au moins quatre années d'expérience de travail dans son domaine après l'obtention de son titre professionnel.

En outre, la personne devra démontrer sa compétence et son habileté à transmettre sa matière, démontrer une aptitude à mener des recherches universitaires, manifester une aptitude à l'encadrement des étudiants, s'avérer disponible pour des activités autres, telles que les services à la collectivité, posséder une bonne maîtrise de la langue d'enseignement écrite et parlée, démontrer une capacité d'adaptation à une université de petite taille en région éloignée.

Lieu de travail : Rouyn-Noranda.

Entrée en fonction : Le plus tôt possible.

Traitement:

Les conditions de travail sont régies par la convention collective en vigueur. Le traitement est déterminé selon les qualifications et l'expérience de la personne.

Vous devez faire parvenir votre candidature au plus tard le 26 août 1988 à :

Monsieur Pierre Sauvé
Directeur du Département des sciences de l'administration
et des sciences comptables
42, rue Mgr Rhéaume est
Case postale 700
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Tél.: (819) 762-0971

Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Jeune compagnie dynamique oeuvrant dans les arômes
alimentaires hauts de gamme.

Nous sommes à la recherche d'un(e)

REPRÉSENTANT(E) TECHNIQUE.

Vous possédez un diplôme universitaire en alimentation, bilingue vous avez une forte personnalité avec un bon sens de l'organisation en plus d'un sens artistique développé.

Si vous regroupez ces qualités vous êtes peut-être la personne que nous recherchons.

Nous offrons un salaire compétitif, frais de déplacement ainsi que d'autres avantages.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

REPRÉSENTANT TECHNIQUE
C.P., 635
GRANBY, QUÉBEC J2G 8W7

Offre d'emploi

Le Conseil d'administration de la Maison Renaissance Inc., centre de traitement résidentiel pour toxicomanes, est la recherche d'un(e):

Directeur(trice) général(e)

Fonction: Administration générale des services et du personnel

Exigences: Expérience clinique en toxicomanie
Expérience en administration
Diplôme universitaire en sciences humaines
Excellente connaissance du français et de l'anglais, parlé et écrit
Expérience en gestion de services et de personnel

Traitement: Selon les qualifications et l'expérience

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, avant le 5 août 1988, à

Raymond Alary, président
Conseil d'administration de la
Maison Renaissance
C.P. 280
HEARST (Ontario)
POL 1N0



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences de
l'agriculture et de
l'alimentation

Professeur d'économie rurale

Le poste

Le poste à pourvoir se situe dans le domaine de l'économie rurale. La spécialisation requise couvre le champ de l'intervention-vulgarisation dans le milieu agricole québécois.

Le lieu

Université Laval, Québec

La fonction

Le poste implique de l'enseignement aux trois cycles d'étude. Cependant, dans un premier temps, le candidat ou la candidate devra enseigner principalement au premier cycle d'étude. Le ou la titulaire devra également participer à la réalisation et à la direction de travaux de recherche dans le champ de spécialisation mentionné ci-dessus.

Les qualifications requises

Le candidat ou la candidate doit avoir un minimum de trois années d'expérience de travail pertinentes dans le milieu agricole québécois et posséder une formation pertinente dans le champ agro-alimentaire. Il ou elle devrait également posséder un Ph.D ou un doctorat (ou l'équivalent) avec une spécialisation en vulgarisation agricole et démontrer une orientation d'intérêts et de compétences pour ce domaine d'activités. Les candidatures de personnes possédant une maîtrise et disposées à poursuivre des études doctorales seront éventuellement considérées.

Les dossiers de candidature, accompagnés de trois lettres de référence, doivent être envoyés avant le 1^{er} août 1988 à l'attention de:

M. Gérard Gherzi, directeur
Département d'économie rurale
Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Université Laval
Québec G1K 7P4

Président et chef des opérations

Une personne dynamique ayant déjà fait ses preuves dans le monde des affaires et possédant des qualités exceptionnelles pour les relations interpersonnelles, sera le futur **président et chef des opérations** de ce conglomerat financier. Les résultats extraordinaires de cette institution témoignent de sa saine gestion. Ses actifs sont de l'ordre de vingt milliards et ses opérations sont principalement canadiennes, avec des possibilités d'expansion attrayantes au Canada et aux États-Unis.

La position comprend la direction d'un groupe de gestionnaires dynamiques qui sont dédiés à l'expansion et la profitabilité de leur secteur respectif. Une plus grande interaction sera possible par le développement et l'implémentation d'un plan directeur stratégique qui devrait favoriser la croissance de cette grande entreprise.

Le leadership, le sens des affaires et la capacité de s'adapter sont les qualités essentielles de la personne recherchée. Ces qualités auront été acquises durant une carrière marquée de résultats probants dans les affaires. Le bilinguisme est essentiel.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature à J. M. B. Beaupré, en précisant la référence au dossier #04687. Discretion professionnelle absolue.

1100, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec)
H3B 2G4
(514) 879-5600

1175, avenue Lavignie
Bureau 90
Ste-Foy (Québec) G1V 4P1
(418) 658-5782

Membre de l'Association canadienne des conseillers en administration

Price Waterhouse
(Services internationaux de recherche de cadres)



REPRÉSENTANT(E)S PUBLICITAIRES

Le Devoir est à la recherche de professionnels de la vente afin de compléter ses équipes de vente locale et nationale. Le candidat idéal possèdera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent, ou encore il possèdera une expérience pertinente d'au moins 5 ans, acquise dans l'industrie des communications auprès de media d'information ou d'agences de publicité. Il devra en outre maîtriser l'anglais et le français, parlé et écrit et posséder une voiture. Nous offrons un défil de taille pour un individu ambitieux et dynamique qui saura nous représenter efficacement. Notre plan de rémunération est fort intéressant et nous offrons également une gamme complète de bénéfices marginaux. *Si le défil vous intéresse, faites-nous parvenir votre c.v. à:*

Dossier 1414
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place D'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

Nous sommes à la recherche d'un ingénieur en électricité pour compléter notre équipe de gestion à Smooth Rock Falls, Ontario. Établie depuis longtemps, notre usine produit de la pâte kraft blanche. Nous entamons un programme de rénovation et d'agrandissement de nos installations et avons besoin d'un professionnel chevronné en électricité pour seconder notre Surintendant-Électricité actuel, qui prendra sa retraite en 1989.

La personne choisie occupera le poste d'adjoint au surintendant des services de l'électricité et des instruments, avant d'accéder au poste de surintendant en 1989. Les candidats doivent posséder un baccalauréat en génie électrique et au moins cinq ans d'expérience dans le secteur des pâtes et papier. De solides antécédents en systèmes modernes de contrôle des méthodes seraient souhaitables.

Malette Kraft Pulp & Power est une division de Waterboard Corporation, une société dynamique qui connaît un essor exceptionnel et dont le siège social est situé à Timmins (Ontario). Nous offrons un salaire et des avantages sociaux très concurrentiels, comprenant un régime d'encouragement et de participation aux profits.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Roger Cyr
Surintendant — Ressources humaines
Malette Kraft Pulp & Power
P.O. Box 310
Smooth Rock Falls, Ontario
POL 2B0

La Société franco-manitobaine

est à la recherche d'un(e) candidat(e) responsable de la

RECHERCHE ET ANALYSE

Responsabilités:

- ★ Collaborer à l'élaboration de la programmation;
- ★ Participer au développement des plans d'action relatifs aux dossiers d'ordre communautaire et politique;
- ★ développe un plan de documentation et de recherche pour chaque dossier en collaboration avec l'agent responsable ainsi que l'agent d'information;
- ★ Assiste l'adjointe à la direction pour l'élaboration des budgets relatifs aux plans de recherche et d'analyse;
- ★ Prépare ou rédige les rapports de recherche et d'analyse.

Qualités requies:

- connaissance de la langue française et de la langue anglaise écrites et parlées;
- diplôme universitaire (sciences politiques/sociologie);
- expérience dans le domaine de la recherche et de l'analyse;
- capacité de travailler en équipe.

Salaire: selon la grille en vigueur (un prêt de service sera considéré).

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et toute autre information pertinente au plus tard le 5 août 1988 à la:



Société franco-manitobaine
C.P. 145
212-383, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba (R2H 3B4)

Gestionnaire

Une ouverture unique est présentement offerte et consiste à effectuer la gestion financière et administrative pour le compte de **L'ÉCOLE SACRÉ-COEUR DE MONTREAL**, un collège privé de niveau secondaire pour filles.

Travaillant en étroite collaboration avec le Directeur de l'école, vous agirez en qualité de membre principal d'une petite équipe cohésive de gestion; votre tâche principale consistera à surveiller les différents secteurs administratifs reliés à l'exploitation, dont la comptabilité, les finances, le budget, les locaux, l'ingénierie, les services alimentaires, et les achats, afin d'en assurer une gestion efficace.

Gestionnaire bilingue et détenteur d'un titre professionnel en comptabilité ou en finances, vous êtes un généraliste accompli, fervent du travail en équipe et avez de l'expérience de supervision dans un environnement informatisé. Vos qualités de communicateur et votre entregent vous aideront à établir de bonnes relations avec différents groupes internes et indépendants.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, à Nicole Fauré, à Montréal, en mentionnant le numéro de référence 2743. Discretion assurée.

**Rourke,
Bourbonnais
& Associés**

Montréal:
1808 Ouest, rue Sherbrooke, bureau 301
H3H 1E5 (514) 931-7675

Toronto:
1075, rue Bay, bureau 801
M5S 2B1 (416) 925-3451

Conseil de direction en ressources humaines

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

De nombreux Arméniens sont appréhendés

Le climat reste tendu à Erevan

MOSCOU (AFP) — La télévision soviétique a confirmé hier soir que des arrestations ont été effectuées à Erevan parmi les Arméniens soupçonnés d'avoir participé aux heurts entre la troupe et les manifestants le 5 juillet à l'aéroport de la capitale arménienne.

Reconnaissant qu'une situation « tendue » continue à régner à Erevan et que la grève s'y poursuit, la télévision a cité un responsable du Parquet de l'URSS envoyé à Erevan pour diriger l'enquête, affirmant que des « éléments criminels », armés d'armes blanches, avaient prévu d'organiser des troubles de masse à l'aéroport et que des arrestations ont eu lieu, sans en préciser le nombre.

Selon des militants arméniens, 36 personnes avaient été arrêtées en début de semaine, dans la rue ou à leur domicile, au lendemain d'une réunion à Erevan de responsables du Comité central du PCUS et du PC arménien. Un des arrêtés, relâché mardi dans la soirée, avait affirmé que les enquêteurs cherchaient des témoignages sur des blessures infligées par les manifestants aux soldats.

Un reportage, montrant notamment deux soldats blessés à l'oreille et à la main par des jets de pierre ou de bouteille, a été rediffusé hier soir par la télévision qui l'avait montré une première fois jeudi dans la nuit.

Cette émission avait provoqué l'indignation des habitants d'Erevan, selon des témoignages, de même

que les reportages sur les usines de diverses régions d'URSS bloquées en raison de la grève à Erevan, qui ont été diffusées encore plus abondamment vendredi soir.

Le responsable du parquet de l'URSS, cité par la télévision, a relaté sa version des incidents de l'aéroport, affirmant que la mort du jeune Khartchig Zakharian qui avait été atteint par une balle dans la tête sur la route de l'aéroport « n'avait rien à voir » avec l'évacuation de celui-ci le même jour par les troupes.

Selon lui, il y a eu « un blessé » grave, quatre blessés « moins gravement atteints » et des dizaines de blessés « légers » parmi les civils lors de ces heurts « provoqués par des extrémistes ». Des « blessures sérieuses » ont été infligées à « certains » militaires, a-t-il affirmé.

Ce responsable du parquet a enfin critiqué deux organes de presse centraux : les *Izvestia*, organe du gouvernement soviétique, pour avoir suggéré, une semaine après ces événements, que la mort de Zakharian était liée aux événements de l'aéroport. Et la *Pravda* des Komsomols pour avoir « tenté d'influencer l'enquête » en faisant état de menaces de démissions de l'organisation des jeunes communistes par de jeunes Arméniens qui veulent que cette organisation dénonce l'action des soldats à l'aéroport.

Il ne faut pas répercuter les « appels irresponsables » lancés lors des meetings à Erevan, a-t-il affirmé.

Jaruzelski plus que jamais seul face à ses difficultés intérieures

VARSOVIE (AFP) — Le chef de l'État de Pologne, le général Wojciech Jaruzelski à qui son homologue soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, vient d'apporter un soutien remarqué au cours d'une visite officielle sur le sol polonais, se retrouve seul, paradoxalement, face à ses difficultés intérieures, estiment les observateurs à Varsovie.

La déclaration soviéto-polonaise diffusée jeudi soir à Varsovie souligne que l'URSS reconnaît le droit à la Pologne de décider de son sort sur le plan intérieur. Les relations des deux États sont désormais « fondées, selon cette déclaration, sur l'égalité, l'indépendance, la responsabilité de chacun devant son peuple ainsi que la souveraineté en ce qui concerne les décisions sur le développement des deux pays ».

Autrement dit, soulignent les observateurs, le général Jaruzelski a toute latitude pour mettre en oeuvre le programme de réformes économiques et politiques qu'il s'est assigné. Toutefois, les grands principes du « renouveau socialiste », qui est théoriquement à la Pologne ce que la



Le général Jaruzelski

perestroïka est à l'URSS, ne pourront être appliqués que dans un cadre et pour un objectif strictement définis : l'édification du socialisme.

Les problèmes auxquels se trouve confronté le général Jaruzelski sont bien évidemment les mêmes aujourd'hui qu'avant le passage en Pologne de Mikhaïl Gorbatchev. Mais, et le chef du Kremlin l'a réaffirmé avec force, le pouvoir en place à Varsovie ne sera plus menacé dans sa souveraineté pour des questions de politique intérieure. Ce qui signifie également qu'il ne pourra plus s'abriter, comme souvent dans le passé, derrière l'interventionnisme soviétique pour justifier ses réticences à opérer de véritables réformes, ont commenté hier plusieurs intellectuels polonais contactés par l'AFP.

Il reste qu'une majorité de la société polonaise estime que le régime du général Jaruzelski n'est pas en mesure d'imposer un programme de réformes qui, à ses yeux, ne s'est tra-

duit, jusqu'à présent, que par une dégradation de ses conditions de vie et ne lui offre aucune perspective d'avenir. En fait, c'est précisément tout le « système socialiste » qui est remis en cause par beaucoup de Polonais.

D'autre part, l'équipe dirigeante du général Jaruzelski se refuse à composer avec la principale force d'opposition au régime, incarnée par le syndicat interdit Solidarité de Lech Walesa.

Celui-ci ne cesse de réclamer l'instauration du pluralisme syndical, politique et économique, revendiquant ainsi, quasiment, l'établissement d'une société de type occidental en Pologne. Ce qui est totalement inacceptable pour le général Jaruzelski.

D'où le refus du pouvoir de dialoguer avec Solidarité et la difficulté de parvenir à une plate-forme d'entente nationale avec des hommes (des opposants jugés modérés et responsables par les autorités) qui, pour la plupart, se réclament aussi des idéaux défendus par le mouvement de Lech Walesa.

Ce dernier a une nouvelle fois insisté, hier dans une conversation téléphonique avec l'AFP, sur l'urgence de la mise en application de profondes réformes en Pologne. Finalement, a-t-il ajouté en substance, M. Gorbatchev n'a fait qu'énoncer, au cours de son passage sur le territoire, des vérités que personne n'ignore et « qui reviennent à dire que le système socialiste doit être absolument modifié ». « Assez de mots, maintenant il faut passer aux actes », a-t-il ajouté.

Mais les réformes revendiquées par Lech Walesa et le « renouveau socialiste » prôné par le général Jaruzelski sont loin de revêtir la même signification pour les deux hommes. D'où le fossé qui les sépare, à l'image des divisions qui opposent la société au régime en place à Varsovie.

À l'occasion de son 70e anniversaire Mandela refuse le « cadeau d'anniversaire » de Pretoria

JOHANNESBURG (AFP) — Le chef historique du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, a annulé la visite spéciale que sa famille avait été autorisée à lui rendre lundi prochain dans sa cellule de la prison de Pollsmoor, près du Cap, à l'occasion de son 70e anniversaire, a annoncé hier le gouvernement sud-africain.

Par ailleurs, la police de Durban (province du Natal) a interdit hier un concert qui devait se tenir aujourd'hui à l'université indienne de cette ville. La veille, le ministre de la Justice, Kobie Coetsee, avait refusé d'autoriser la tenue d'un autre concert, prévu pour demain près de Johannesburg.

Les autorités avaient consenti à une entorse exceptionnelle des règlements pénitentiaires en autorisant toute la famille de Nelson Mandela, soit une douzaine de personnes, à lui rendre visite durant six heures lundi prochain, de 9 h à 15 h locales. M.

Mandela est en prison depuis près de 26 ans.

M. Mandela a lui-même demandé que la visite de sa famille soit annulée, a déclaré dans un communiqué le ministre de l'Information, Stoffel van der Merwe. L'autorisation pour la visite reste valide si M. Mandela change d'avis », a-t-il ajouté.

M. van der Merwe a abordé également le problème d'une éventuelle remise en liberté de M. Mandela. « Les considérations humanitaires ont aussi un rôle, a-t-il expliqué, mais elles doivent toujours être évaluées en tenant compte des risques d'insurrection, de violence et de terrorisme qui pourraient découler d'une telle libération ».

Cité par la radio privée de Johannesburg 702, l'avocat de la famille Mandela, Me Ismail Ayob, a déclaré que Mme Mandela ne voulait pas de « privilège spécial » de la part du régime sud-africain.

Les États-Unis s'opposent fermement à un retour au pouvoir de Khmers rouges

PÉKIN (AFP) — Les États-Unis ont fait part hier à la Chine, par la voix du secrétaire d'État George Shultz, de leur opposition à un retour au pouvoir des Khmers rouges, alliés de Pékin, après le retrait des forces vietnamiennes du Cambodge.

M. Shultz, qui s'est entretenu avec le numéro un chinois, M. Deng Xiaoping, a également obtenu l'assurance de Pékin que les ventes de missiles balistiques chinois au Moyen-Orient n'ont concerné que l'Arabie saoudite et aucun autre pays, a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse tenue à la veille de son départ aujourd'hui pour Séoul.

La Chine, principal soutien politique et militaire des Khmers rouges, partage une position « assez similaire » des États-Unis sur la question de leur retour au pouvoir, selon le responsable américain.

« Je leur ai dit qu'il ne saurait, à notre avis, y avoir de retour au pouvoir des Khmers rouges, a-t-il déclaré, avant d'ajouter : Les Chinois parleront pour eux-mêmes. Mais je pense que vous jugerez que nous partageons des vues assez similaires ».

La Chine a annoncé récemment son opposition à ce qu'une des factions cambodgiennes « monopolise » le pouvoir à Phnom Penh et s'est déclarée en faveur d'un « gel » militaire après le retrait des 120.000 soldats vietnamiens prévu pour la fin 1990.

Le secrétaire d'État américain a d'autre part marqué son soutien au prince Sihanouk, également soutenu par Pékin, et dont la soudaine démission, lundi dernier, de la présidence de la coalition cambodgienne a semé le doute sur le sort des pourparlers de Djakarta, auxquels le Vietnam doit en principe participer le 25 juillet prochain.

L'ancien souverain cambodgien est toujours aux yeux des États-Unis « le personnage principal en puissance, autour de qui un futur gouvernement doit être organisé au Cambodge », a déclaré M. Shultz.

La démission du prince semble destinée à obtenir de Pékin une révision de sa politique de soutien aux Khmers rouges, qui constituent, avec 40.000 hommes bien armés, la principale menace militaire au Cambodge.

Abordant la question des ventes d'armes chinoises, un sujet d'inquiétude à Washington et de frictions entre les deux pays, M. Shultz a déclaré avoir reçu l'assurance que les missiles chinois de moyenne portée, capables d'atteindre Israël et d'emporter une charge nucléaire, n'ont été vendus qu'à l'Arabie saoudite.

Les États-Unis s'inquiètent en particulier d'informations non confirmées faisant état de tentatives de la Chine pour vendre un nouveau missile de plus courte portée, le M-9, à la Libye, la Syrie, l'Iran et le Pakistan. Pékin a qualifié le mois dernier de « sans fondement » des informations de presse américaine sur la vente de M-9 à Damas.

« Cette question, j'en suis sûr, continuera d'occuper une place importante dans nos rencontres », a ajouté M. Shultz, précisant qu'aucun accord formel n'a été obtenu lors de ses entretiens jeudi avec le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Qian Qichen, quelques heures après son arrivée.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

ENSEIGNANTE (École primaire)

L'école Arménienne Sourp Hagop est à la recherche d'une enseignante à temps partiel (1/2 poste) pour une classe de maternelle.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 22 juillet 1988 à l'attention de:

Mme A. Maghakian
Conseil scolaire
3401 Olivier Asselin
Montréal (Québec)
H4J 1L5

ENSEIGNANT(E) (école secondaire)

L'Ecole Arménienne Sourp Hagop est à la recherche d'un(e) professeur(e) à temps partiel, en mathématiques (16 per. /sem.) au 2e cycle et une matière à déterminer (3 per. /sem.).

Qualifications: Détenir un brevet d'enseignement pour l'enseignement des mathématiques au niveau secondaire.

Rémunération: Selon l'échelle salariale spécifiée dans la convention collective des enseignants de l'Ecole Sourp Hagop.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae au plus tard le 22 juillet 1988 à l'attention de:

Mme A. Maghakian
Conseil scolaire
3401 Olivier Asselin
Montréal (Québec) H4J 1L5

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le candidat idéal connaît bien le milieu des sinistres et de l'assurance. Il a déjà prouvé ses qualités de gestionnaire.

Sous l'autorité du président, il sera responsable des opérations incluant personnel de marketing, production et secrétariat.

Le poste vise ceux gagnant présentement \$40M et plus.

Envoyez C.V. à l'attention du président en toute confidentialité.

RESTAURATION TOTAL INC.
9429 Côte-de-Liesse
Dorval, Québec H9P 2N9

OFFRE D'EMPLOI

La Fédération canadienne des étudiants(es) recherche un(e)

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

(animateur régional)

pour la région de Terre-neuve et de la Nouvelle-Écosse.

Compétences:

- connaître le dossier de l'enseignement post-secondaire
- avoir fait des études post-secondaires
- posséder de bonnes aptitudes à communiquer
- maîtriser les deux langues officielles
- être prêt(e) à effectuer de nombreux déplacements dans les provinces de Terre-neuve et de la Nouvelle-Écosse.

Responsabilités:

Faciliter la communication entre les associations étudiantes et les aider à organiser leurs activités.

Salaire:

27 000\$ par année plus une gamme complète d'avantages sociaux.

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

Comité d'embauche
Fédération canadienne des étudiants(es)
126 rue York, bureau 300
Ottawa (Ontario)
K1N 5T5

Date limite: le 2 août 1988.

Les entrevues des postulants(es) dont la candidature aura été retenue, auront lieu durant la semaine du 8 août 1988.

Professeur à plein temps

Université de Montréal

Professeur à plein temps

La Faculté de musique cherche un professeur en interprétation jazz et musique populaire.

Fonctions

Enseignement à des groupes de jazz et de musique populaire en studio d'enregistrement; enseignement de l'instrument (piano, contrebasse, guitare ou batterie); responsabilité du secteur jazz et musique populaire et participation à l'élaboration de programmes; encadrement éventuel d'étudiants aux études supérieures (direction de recherche).

Exigences

Doctorat en musique ou expérience jugée équivalente; expérience professionnelle d'interprète sur scène et en studio; expérience en technique et prise de son; expérience d'enseignement en studio d'enregistrement.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le plus tôt possible.

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae avant le 5 août 1988 à:

M. Robert Leroux
Doyen
Faculté de musique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Chef de file, distribution d'équipement médical

Ce fournisseur est reconnu mondialement. Son succès? Des produits diagnostiques de haute qualité, des équipements de laboratoire à la fine pointe de la technologie et un service hors pair. Visez la présidence dans le poste de...

Vice-président, distribution

L'entreprise distribue une vaste gamme de produits variant de fournitures de laboratoire de base jusqu'à l'équipement informatisé le plus sophistiqué. Les marchés? Santé, éducation, industrie et gouvernements... et en pleine expansion. Vous dirigerez l'exploitation d'un réseau de centres de distribution incluant la gestion des inventaires, les achats et le service à la clientèle.

Appliquez vos connaissances acquises dans le secteur pharmaceutique, paramédical ou connexe. Leader fort et impliqué, vous savez marier profitabilité et satisfaction de la clientèle.

Bilingue, vous êtes diplômé en commerce, en science ou en administration des affaires. Une possibilité de carrière unique. Projet 80704.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Düsseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 935-6969 Ottawa 238-3256 Toronto 920-2702 Vancouver 669-1550 Zurich 211-2750

DECES LA METEO

VANIER, AMÉDÉE

À Montréal, le 14 juillet 1988, à l'âge de 78 ans, est décédé, M. Amédée Vanier, fils de feu Hugues Vanier et de feu Dorémise Laplante. Selon la volonté du défunt, sa dépouille mortelle ne sera pas exposée. Avant les funérailles, les parents recevront à l'église, les sympathies des personnes qui partagent leur deuil. Les funérailles auront lieu lundi le 18 juillet, à 10 heures, en l'église St-Vital, 10 946 Boul. St-Vital, Montréal-nord. Et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction des Salons Urgel Bourgie Ltée.



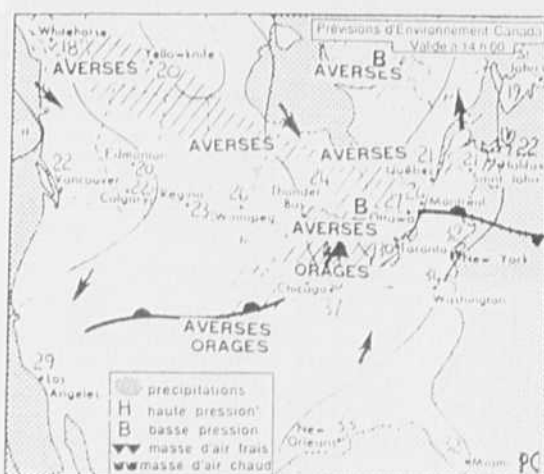
Exprimez vos condoléances par un don aux Oeuvres du Cardinal Léger.

Vous aiderez aussi les plus pauvres de la terre.

Envoyez votre don directement au Cardinal ou utilisez les cartes disponibles dans les maisons funéraires.

Nous enverrons à la famille éprouvée votre message de sympathie.

Fondation Jules et Paul-Émile Léger
130, ave. de l'Épée
Outremont H2V 3T2



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une perturbation provenant des Grands Lacs a engendré l'ouest de la province et donnera des averses sur la plupart des régions. Dimanche, une crête de haute pression ramènera le soleil sur l'ouest de la province alors que les nuages et les précipitations atteindront l'extrême est du Québec.

Les températures demeureront près des normales saisonnières au cours du weekend.

MONTREAL

Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses ou d'orages. Dégageant en fin de journée. Vents modérés par moments. Max. 24. Risque de précipitations: 40%. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

LEVÉ DU SOLEIL 5 h 21

COUCHER 20 h 39

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: ciel variable et possibilité d'averses. Vents modérés par moments. Max. 20. Risque de précipitations: 30%. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Laurentides, Trois-Rivières et

Drummondville, Estrie: averses dispersées en matinée. Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses ou d'orages par la suite. Vents modérés par moments. Max. 24. Risque de précipitations: 40%. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Pontiac-Gatineau et Lével: Ottawa-Hull-Cornwall: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses ou d'orages. Dégageant en fin de journée. Vents modérés par moments. Max. 26. Risque de précipitations: 30%. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon, Baie-Comau, Sept-Îles: ennuage dispersés en matinée. Averses dispersées par la suite. Vents modérés par moments. Max. 18. Risque de précipitations: 40%. Dimanche: ciel variable.

Basse Côte-Nord, sauf le secteur de Blanc-Sablon, Anticosti: ennuage dispersés. Vents modérés par moments. Max. 16. Dimanche: nuageux avec averses dispersées.

Secteur de Blanc-Sablon: ensoleillé avec passages nuageux. Vents de l'ouest de 30 à 50 km/h. Max. 19. Dimanche: nuageux avec averses dispersées.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

■ Commerces à vendre 283

DÉPANEUR À VENDRE, bien situé à Montréal, quartier résidentiel, très bon chiffre d'affaires, cause maladie: 679-3847.

DÉPANEUR
107, Laurier-ouest.
495-4094, Tony.

Épicerie d'alimentation
Très bon chiffre d'affaires. Situé à 25 mi. de Mont-Laurier. 819-597-2110.

GARAGE à Lachenaie, blâsse commerciale, 2 logements 4 1/2, plus pièces d'auto, poste d'essence, mécanique générale, atelier de débouillage, chambre à peinture. Prix réduit pour vente rapide. Faites une offre. Marc Moisan. 1-552-9614 (sans frais).

CENTURY 21 EXCELLENCE
654-2121.

GARAGE - PNEUS - MÉCANIQUE
Franchisé actuellement Traffic et Auto-pro, 3 portes, bonne occasion, cause accident.
471-0504.

MANUFACTURE VÊTEMENTS dames, hommes et enfants, à vendre, tout compris. 271-9998, 276-0953.

MOTEL 22 unités. Cuisinettes, foyers, piscine chauffée, restaurant, grande maison d'habitation. Allentours St-Jovite/mont Tremblant.
(819)688-2102.

PÂTISSERIE - BOULANGERIE
bûnerie, à St-Hyacinthe.
1-774-5099 ou 1-779-1350.

QUINCAILLERIE, quartier Village, établie plus 50 ans, vente 87-88: \$350,000, énorme potentiel, urgent. Aubaine cause santé. Possibilité échange propriété. 463-1830.

RESTAURANT LICENCE à vendre, complet avec équipement ou fonds de commerce, sous-location, bonne clientèle. Robert. 1-586-3636.

RESTAURANT à vendre, par proprio. 35 milles au sud d'Ottawa, autoroute 16. La depuis 11 ans, possibilité de club. 1-613-258-4176.

RESTAURANT DE 60 PLACES
Bien situé, rue Ste-Thérèse-est.
678-5035.

SALON DE COIFFURE avec esthétique, vente très rapide, prix très raisonnable, après 19h: 649-6797.

SALON DE COIFFURE, Secteur Parc Lafontaine Loyer \$330 / mois, tout compris. 527-8266 — 598-5269.

ST-HYACINTHE, Restaurant gastronomique, récemment aménagé, 46 places, décor unique, très bon potentiel à développer.
1-773-7461 après 17h.

ST-SAUVEUR, rue Principale, près de l'église, parfumerie, sur rendez-vous. 1-227-2447, 1-432-3208.

TERRAIN DE CAMPING Beau site, situé dans les Cantons de l'Est. 1-819-398-7085, 1-549-4612.

VARIÉTÉS tabagie, vente de \$550,000. Pas d'agents. Appelez propriétaire. M. Hamdan 729-8970.

■ Commerces à louer 287

AU COEUR DE LA RUE ST-DENIS
r.d.c. et sous-sol renouvés. Approx. 1,200 pi.ca. Idéal pour boutique, café ou restaurant/bar. Appelez 387-2591 jour. 620-5073 soir.

LAURIER O. - QUÉBEC
ANNONCEMENT PÂTISSERIE
866-2111.

■ Ameublements 351

MOBILIER salle à manger, 6 chaises, vaisselier \$1,300 — mobilier salon style espagnol \$150 — 433-1006.

URGENCE Déménagement. Vente d'équipement anti-canon. Canape lit, lit orthopédique, Articles de ménage, Items bien entretenus. Bas prix! Avant 11 heures a.m., sam. et dim. seulement. 486-4936.

■ Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

AC/DC, MTL 86, Floyd Mtl. 87-88. U2 87, ELP, Genesis 77, Zeppelin, Madonna, Plant 88, 3,000 concerts Rock en vidéo 1961-88. Jean, 437-9145.

■ Mobiliers de bureau, accessoires 363

TELEX, modèle Eitel Comwiner avec écran et imprimante. Excellent état. 373-9701.

■ Équip. de commerce 365

ENCAN PUBLIC POUR MARCHANDS
Les mercredis, de 10h à 5h p.m.
LOTS DIVERS
CHAQUE SEMAINE
3963, Ste-Catherine-Est,
252-3465

18-7-RR

■ Équip. de commerce 365

COFFRE-FORT Chubb ABP 3420, feu et vol, hautement sécuritaire, combinaisons et timer, valeur \$6,000, pour \$2,500. 658-2166, 658-3256.

LIT BRONZAGE Dr. Müller, 37 tubes, 2 bronzes incorporés, 14 ventilateurs, radio Am/Fm cassette, 300 h. d'usage. Payé \$15,000, vendrais \$9,000.
Après 18h. 387-5197.

MACHINE À CRÈME GLACÉE NEUVE
2 mois d'usage, v. prix.
625-2261.

MATÉRIEL DE RESTAURANT
et de banquet à vendre, tables, percolateurs, etc. 595-1336.

MOULES en caoutchouc pour bijouterie, environ 6,000, approx. \$2.25 l'unité. Après 18h. 733-9378.

RESTAURANT, Henny Penny Frier, \$1,800, frigo bière 4 portes, \$1,000, plusieurs tables et chaises. 514-264-3305.

■ Ordinateurs 371

APPLE IIC, 128 K, 2 lecteurs, souris, programme, disquettes, \$1,000, négociable. 664-1944, Serge.

APPROX. 2000 morc.
LIQUIDATION
LOGICIELS ET LIVRES
338-5048, COMPUSHAKE INC.

CEDEQ 462-3988
Réparation Commodore
Vente-Achat

■ Antiquités 391

ANTIQUITES PARENT-MOQUIN
1650 ouest Notre-Dame, Mtl.
Liquidation 20%, pianos, mobiliers de salle à manger, etc. Ouvert de 11h à 18h. (Visa et Master).

CADILLAC '71, Convertible, Cadillac 56, 4 portes Hard-top, \$3,800, chaudière, 51-hermé, 1-436-5782.

EXPOSITION D'ANTIQUITES
DE NORTH HATLEY
North Hatley, Québec
15-16 juillet, 819-842-4380.

TABLE SALLE À DINER ET CHAISES
En pin, \$300.
744-3061.

■ Instruments de musique 375

Grand Piano
Mason & Rich
5' 2" Évaluation
professionnelle,
\$6,050.

20 ans 288-3582

18-7-RR

■ Bois de foyer 383

PRÉVENEZ L'INFLATION
BOIS DE FOYER

A VENDRE. Érablé seulement. Au meilleur prix. 12 po. ou 16 po. \$30 la corde.

4 pieds, \$60, la corde.
8 pieds, \$115, la corde.
LIVRAISON GRATUITE
ROI DE LA BUCHE INC.
(514) 229-7615 —
1-800-363-5621
Entre 8h. et 16h.

31-08-88

■ Antiquités 391

L'ATELIER
Restauration, décapage, finition: meubles et boiserie. Spécialité: meubles antiques. 10 ans d'expérience. 522-7123.

■ Astrologie/Ésotérisme 393

ANALYSE DE CARTES
Médium: Cartes et tarots. Prédiction. Lousie. 933-9790.

■ Œuvres d'art 395

ACHÈTE comptant, tableaux anciens, Européens et Canadiens, endommagés ou non. Jour: (416)648-1621 ou écrire à: 270 St-Vallier O. Québec, G1K 1K5.

ACHETERAIS TABLEAUX COTÉS
Pais complant. Particulier.
Lemieux, Richard, Riopelle, Pelland, Fortin, etc. Écrire à: DOSSIER 10, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Mtl., C. H2Y 3S6.

■ Animaux 397

BOUVIER DES FLANDRES
418-873-4638

BOUVIER DES FLANDRES
8 semaines, 418-873-4638.

BRUNS de havane, chats mâles, vaccinés, enregistrés, superbes bêtes. (916)827-0829.

CANICHES Royal Standard, chiots très rares, apricot, bleu et champagne, mâles et femelles, élevage maison, excellent tempérament, parents champions, tatoués, vermifugés, vaccinés, enregistrés. 1-226-7727, 7927, 8038.

CANICHES ROYAL (STANDARD)
Amis, enregistrés, vaccinés, 10 semaines, de haute lignée. 1 mâle noir adulte 1/2 an. 1-792-3423.

CHOW CHOW, CHIOTS CHAMPIONS
VACCINÉS, TATOUÉS
484-6750.

POMERANIENS, femelles enregistrées, tatouées, vaccinées, 8 semaines, prix \$350, discutable 658-1109.

QUARTER HORSE enregistré, 3 ans, garantie en très bonne santé.
335-3150, 484-6829.

SHIHTZU, caniche, chiots, ligne championne, très beaux, enregistrés, vaccinés. 492-4188.

THE PET FARM
Nous avons chiots toutes races, pur sang, enregistrés à Cornell.
(613)938-7970, Visa et M.C. acceptées.
Ouvert 7 jours.

VOUS CHERCHER pers. pour accoupler votre femelle, un Shaded Silver vous attend. 598-9811.

■ Ventes de garage 398

VENTE D'APPARTEMENT
Table de salle à dîner (dessus verre), tapis et divers items.
1100, Dr. Penfield, app. 119
Sam. 16 juill. 11h à 16h.
849-6197

18-07-88

■ Divers 399

HELENE (4 rue de l'Abbé Groulx, Paris 15) cherche désaménager Roger Boivin (ou nouvelles de lui). Téléphonez jusqu'au 24 juillet au 659-9319.

■ Offres d'emploi 407

URGENT
Besoin, avec expérience seulement: Fendeurs, bûcherons, chauffeurs (avec flat bed) chauffeurs avec trailer, jobbers (avec pop Jack), avec transporteurs forestiers.

Pour info:
Roi De La Bûche
entre 8 et 16h.
(514) 229-7615
1-800-363-5621

31-08-88

■ Offres d'emploi 407

MONITEUR, temps partiel, base de plein air Ste-Julie, brevet de sauveur de préférence, 6h/heure, 649-0713.

PROJET LOTOVOS pouvez faire \$250 /jour ou \$100 d'extra/sem. En montrant aux gens à devenir des GAGNANTS GARANTIS à la LOTO 6/49. Billetterie au 904.
APPELÉ: 933-LOTO.

31-08-88

■ Secteur Ventes 459

VENDEURS À COMMISSION Demandes. Expérience dans les produits pharmaceutiques. Int: 1-819-376-4248.

■ Hospitalier, santé, médical 467

PHARMACIEN(NE) LICENCIÉ(E)
Emploi permanent, pharmacie bien établie au Cap-de-la-Madeleine, 819-372-0041, 819-378-4829, demandez M. Barel.

■ Personnel de bureau 471

OUVRIER GÉNÉRAL: Pour compagnie d'optique, intelligent, travailleur, responsable, sérieux, avec expérience, parfait bilingue, mature. 845-5283.

PEINTURE D.M.R.
Peinture de tous genres: Industriel, commercial, résidentiel. Peinture, pose de tapisserie, planchers bois franc. Ouvrage garanti, avec contrat. Service 24h/7j. 327-5994.

■ Musiciens, artistes 479

OFFREZ un cadeau musical, duo (voix, guitare, harmonica), populaire ou classique, 666-4632.

■ Offres d'emploi 407

Grand Piano
Mason & Rich
5' 2" Évaluation
professionnelle,
\$6,050.

20 ans 288-3582

18-7-RR

■ Bois de foyer 383

PRÉVENEZ L'INFLATION
BOIS DE FOYER

A VENDRE. Érablé seulement. Au meilleur prix. 12 po. ou 16 po. \$30 la corde.

4 pieds, \$60, la corde.
8 pieds, \$115, la corde.
LIVRAISON GRATUITE
ROI DE LA BUCHE INC.
(514) 229-7615 —
1-800-363-5621
Entre 8h. et 16h.

31-08-88

■ Antiquités 391

L'ATELIER
Restauration, décapage, finition: meubles et boiserie. Spécialité: meubles antiques. 10 ans d'expérience. 522-7123.

■ Astrologie/Ésotérisme 393

ANALYSE DE CARTES
Médium: Cartes et tarots. Prédiction. Lousie. 933-9790.

■ Œuvres d'art 395

ACHÈTE comptant, tableaux anciens, Européens et Canadiens, endommagés ou non. Jour: (416)648-1621 ou écrire à: 270 St-Vallier O. Québec, G1K 1K5.

ACHETERAIS TABLEAUX COTÉS
Pais complant. Particulier.
Lemieux, Richard, Riopelle, Pelland, Fortin, etc. Écrire à: DOSSIER 10, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Mtl., C. H2Y 3S6.

■ Animaux 397

BOUVIER DES FLANDRES
418-873-4638

BOUVIER DES FLANDRES
8 semaines, 418-873-4638.

BRUNS de havane, chats mâles, vaccinés, enregistrés, superbes bêtes. (916)827-0829.

CANICHES Royal Standard, chiots très rares, apricot, bleu et champagne, mâles et femelles, élevage maison, excellent tempérament, parents champions, tatoués, vermifugés, vaccinés, enregistrés. 1-226-7727, 7927, 8038.

CANICHES ROYAL (STANDARD)
Amis, enregistrés, vaccinés, 10 semaines, de haute lignée. 1 mâle noir adulte 1/2 an. 1-792-3423.

CHOW CHOW, CHIOTS CHAMPIONS
VACCINÉS, TATOUÉS
484-6750.

POMERANIENS, femelles enregistrées, tatouées, vaccinées, 8 semaines, prix \$350, discutable 658-1109.

QUARTER HORSE enregistré, 3 ans, garantie en très bonne santé.
335-3150, 484-6829.

SHIHTZU, caniche, chiots, ligne championne, très beaux, enregistrés, vaccinés. 492-4188.

THE PET FARM
Nous avons chiots toutes races, pur sang, enregistrés à Cornell.
(613)938-7970, Visa et M.C. acceptées.
Ouvert 7 jours.

VOUS CHERCHER pers. pour accoupler votre femelle, un Shaded Silver vous attend. 598-9811.

■ Ventes de garage 398

VENTE D'APPARTEMENT
Table de salle à dîner (dessus verre), tapis et divers items.
1100, Dr. Penfield, app. 119
Sam. 16 juill. 11h à 16h.
849-6197

18-07-88

■ Divers 399

HELENE (4 rue de l'Abbé Groulx, Paris 15) cherche désaménager Roger Boivin (ou nouvelles de lui). Téléphonez jusqu'au 24 juillet au 659-9319.

■ Offres d'emploi 407

URGENT
Besoin, avec expérience seulement: Fendeurs, bûcherons, chauffeurs (avec flat bed) chauffeurs avec trailer, jobbers (avec pop Jack), avec transporteurs forestiers.

Pour info:
Roi De La Bûche
entre 8 et 16h.
(514) 229-7615
1-800-363-5621

31-08-88

■ Offres d'emploi 407

MONITEUR, temps partiel, base de plein air Ste-Julie, brevet de sauveur de préférence, 6h/heure, 649-0713.

PROJET LOTOVOS pouvez faire \$250 /jour ou \$100 d'extra/sem. En montrant aux gens à devenir des GAGNANTS GARANTIS à la LOTO 6/49. Billetterie au 904.
APPELÉ: 933-LOTO.

31-08-88

■ Secteur Ventes 459

VENDEURS À COMMISSION Demandes. Expérience dans les produits pharmaceutiques. Int: 1-819-376-4248.

■ Hospitalier, santé, médical 467

PHARMACIEN(NE) LICENCIÉ(E)
Emploi permanent, pharmacie bien établie au Cap-de-la-Madeleine, 819-372-0041, 819-378-4829, demandez M. Barel.

■ Personnel de bureau 471

OUVRIER GÉNÉRAL: Pour compagnie d'optique, intelligent, travailleur, responsable, sérieux, avec expérience, parfait bilingue, mature. 845-5283.

PEINTURE D.M.R.
Peinture de tous genres: Industriel, commercial, résidentiel. Peinture, pose de tapisserie, planchers bois franc. Ouvrage garanti, avec contrat. Service 24h/7j. 327-5994.

■ Musiciens, artistes 479

OFFREZ un cadeau musical, duo (voix, guitare, harmonica), populaire ou classique, 666-4632.

■ Offres d'emploi 407

Grand Piano
Mason & Rich
5' 2" Évaluation
professionnelle,
\$6,050.

20 ans 288-3582

18-7-RR

■ Bois de foyer 383

PRÉVENEZ L'INFLATION
BOIS DE FOYER

A VENDRE. Érablé seulement. Au meilleur prix. 12 po. ou 16 po. \$30 la corde.

4 pieds, \$60, la corde.
8 pieds, \$115, la corde.
LIVRAISON GRATUITE
ROI DE LA BUCHE INC.
(514) 229-7615 —
1-800-363-5621
Entre 8h. et 16h.

31-08-88

■ Antiquités 391

L'ATELIER
Restauration, décapage, finition: meubles et boiserie. Spécialité: meubles antiques. 10 ans d'expérience. 522-7123.

■ Astrologie/Ésotérisme 393

ANALYSE DE CARTES
Médium: Cartes et tarots. Prédiction. Lousie. 933-9790.

■ Œuvres d'art 395

ACHÈTE comptant, tableaux anciens, Européens et Canadiens, endommagés ou non. Jour: (416)648-1621 ou écrire à: 270 St-Vallier O. Québec, G1K 1K5.

ACHETERAIS TABLEAUX COTÉS
Pais complant. Particulier.
Lemieux, Richard, Riopelle, Pelland, Fortin, etc. Écrire à: DOSSIER 10, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Mtl., C. H2Y 3S6.

■ Animaux 397

BOUVIER DES FLANDRES
418-873-4638

BOUVIER DES FLANDRES
8 semaines, 418-873-4638.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoît LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre GodinDirecteur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

SUCCÉDER À KENNEDY ?

PAS DE drame à l'horizon, mais une lourde tension dans l'atmosphère. À quelques heures de l'ouverture de la convention démocrate à Atlanta, c'est le bulletin météo que pourraient signer les analystes politiques aux États-Unis. Dans les scénarios du printemps dernier, on entrevoyait l'arrivée-miracle du gouverneur de l'État de New-York, M. Cuomo, pour dégager le parti démocrate du bourbier où semblait l'enliser une course sans âme au leadership. Personne n'avait formulé la moindre hypothèse sur le rôle que pourrait jouer un prédicateur noir, jusque-là confiné dans la figuration un peu tapageuse.

Pour la première fois depuis douze ans, un Démocrate a de bonnes chances d'accéder à la Présidence des États-Unis en janvier prochain. Et cette possibilité, c'est un politique, peu connu, guère flamboyant, qui l'incarne devant des électeurs visiblement peu captivés par le déroulement des jeux partisans depuis de longs mois. Le choix du gouverneur du Massachussetts, M. Michael Dukakis, s'est effectué au terme d'une campagne où ses adversaires se sont disqualifiés d'eux-mêmes.

On a déjà beaucoup souligné l'absence de charisme de M. Dukakis. On s'est gentiment moqué du caractère monocorde et terne de ses interventions. On commence à mesurer la finesse de ses décisions, le calcul de ses gestes. Évidemment, le choix du Sénateur Lloyd Bentsen comme candidat à la vice-présidence témoigne d'une maîtrise des lois de la politique qui a rassuré les plus blasés des dirigeants du parti. En choisissant un Texan qui de surcroît a déjà défait M. George Bush, candidat des Républicains, le gouverneur Dukakis maximise ses chances dans une région où sa faiblesse s'énonçait d'évidence. En faisant appel à un conservateur bon teint — c'est le lot des démocrates dans le « Deep South » —, il se prémunit des suspicions nourries par ses attitudes trop libérales aux yeux d'un électoral angoissé à la pensée de voir arriver à la Maison Blanche un « gauchisant », si telle éventualité est encore pensable aux États-Unis.

En établissant lui-même le parallèle avec le choix effectué par l'ancien Président John Kennedy, en 1960, M. Dukakis a sans doute voulu tirer profit d'une image et d'un souvenir presque mythiques. Le rapprochement avec Kennedy et, dans un certains sens, avec cette époque du début des

années 60, commande des analogies importantes.

Tout comme Kennedy, l'actuel candidat démocrate provient d'une minorité ethnique dont l'intégration à la mosaïque américaine est en voie d'achèvement. Descendant d'Irlande ou « métèque » du pays des Hellènes, l'adversaire pour l'un et l'autre a figure qui de patricien — c'est le cas de George Bush —, qui de pilier de l'establishment politique — ce qu'était bien Richard Nixon en 1960. Handicap ou vertu, cette caractéristique sociale va inévitablement jouer un rôle important lors de la campagne électorale.

Au-delà de ces similitudes personnelles, l'entrée en scène du pasteur Jessie Jackson paraît tout aussi significative. Brouillon et impulsif il y a quelques années, M. Jackson a mûri. Après une campagne enlevante et digne, il avait quelques titres à invoquer pour prétendre au poste de colistier. Depuis le choix du Sénateur Bentsen, il laisse tomber une à une ses cartes avec un art impressionnant. Sans agiter la menace d'une forme de dissidence, il cherche à obtenir des engagements, des concessions du tandem Dukakis-Bentsen.

Porte-parole des Noirs, le pasteur Jackson défend aussi une conception plus sociale de la politique fédérale. Et les sondages des derniers mois corroborent cette vision du rôle de l'État : les Américains favorisent maintenant une plus grande attention envers les pauvres et les personnes âgées. On s'éloigne sensiblement des thèses économistes défendues avec succès par un certain Ronald Reagan en 1980. Les questions de politique étrangère ne hantent plus les Américains, comme c'était le cas au moment où les diplomates de l'ambassade de Téhéran étaient prisonniers du régime de l'ayatollah.

La présence de Jessie Jackson à la convention d'Atlanta n'a rien de folklorique. Elle est peut-être même prophétique d'un retour vers une forme d'équilibre dans le jeu de balancier de la politique américaine. De ce côté-ci de la frontière, on aura tout intérêt à dégager les leçons de ce que s'apprent à vivre les électeurs américains.

En 1960, la guerre froide commençait à s'estomper. Nikita Khrouchtchev tentait d'imposer un cours nouveau à la politique soviétique. Le conservatisme de l'ère Eisenhower cédait la place à d'autres préoccupations.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Feu Mgr Maurice Baudoux

MGR MAURICE Baudoux qui vient de mourir à 85 ans dans son cher Manitoba aura défendu jusqu'à la fin de sa vie, et passionnément, la francophonie d'ici. Le seul souvenir que j'ai de lui remonte au début des années 1980 alors que je couvrais un congrès de l'Association canadienne de l'éducation de langue française, à Winnipeg.

Aussitôt qu'il sut que je représentais LE DEVOIR, le journal qu'il aimait par-dessus tout et qui a été si longtemps identifié à la cause des minorités francophones, il me parla longuement de ce qui lui tenait tant à cœur : la survivance française dans l'Ouest de « ce grand Canada ».

Déjà à ce moment, retiré de la mêlée et de la vie active, il se sentait quelque peu distancé dans son discours thématique de la « langue gardienne de la foi », lui qui l'avait tenu si longtemps pour parole d'évangile dans l'évolution de la communauté minoritaire francophone du Manitoba, pour peu que langue et religion catholique puissent se conjuguer harmonieusement.

Hasard peut-être significatif : Mgr

Baudoux, d'origine wallonne, est mort le 1er juillet, fête du Canada, un pays qu'il avait adopté dans son très jeune âge et à qui il a consacré un amour et une reconnaissance indéfectibles, au point d'entremêler bien souvent les deux fidélités à son Église et à sa patrie.

Pour l'une et l'autre, il aura donné le meilleur de lui-même, prêtant à la première son immense talent d'orateur et d'apologiste, à la seconde sa passion de communicateur pour la survivance française, au point de fonder en 1946 le poste CKSB dans un territoire plutôt dénué en ressources de ce genre.

Cet homme ne passait pas inaperçu, tant par sa haute stature que par sa vaste culture littéraire et musicale puisée dans les grands auteurs et musiciens classiques. Né en Belgique en 1902, arrivé au Canada en 1911, il choisit tout naturellement la prêtrise pour devenir en 1948 le premier évêque de Saint-Paul en Alberta et en 1955 archevêque de Saint-Boniface jusqu'en 1974.

Même après sa retraite, il de-

meura actif dans les milieux culturels, éducatif et religieux de son coin de pays et, en dépit de la reconnaissance officielle du bilinguisme canadien, il continuait de croire en cette symbiose de la langue et de la religion, qu'il associait à une certaine excellence d'être.

Homme d'audace, de réflexion, de la trempe aussi des chefs à une époque où le Canada français comptait sur ses éléments les plus dynamiques pour survivre, Mgr Baudoux aura sans doute éprouvé bien des déceptions au crépuscule de sa vie, en constatant le mouvement d'assimilation des minorités, surtout dans son cher Manitoba.

Mais il peut avoir la consolation d'avoir lutté jusqu'au bout, parfois peut-être maladroitement mais toujours avec sincérité et droiture. C'est sans doute en reconnaissance de sa ténacité et pour couronner son œuvre qu'il recevait en 1984 l'Ordre des Français d'Amérique, une distinction décernée par le Conseil de la vie française en Amérique.

— MARIE LAURIER

Les fouilleurs d'éternité

DE QUOI s'agit-il au juste ? D'une nouvelle version de la sempiternelle querelle entre les professionnels et les amateurs, entre les bureaucrates et les chercheurs, entre les rationnels et les passionnés ? On ne sait exactement. Sauf que, en refermant, avant même qu'il ne soit ouvert une fois de plus, le dossier du mystérieux tombeau de Champlain, les éminents spécialistes du MAC (ministère des Affaires culturelles) se comportent en affreux empêcheurs de tourner en rond. D'un côté, ils privent les médias d'avoir quelque chose d'insolite à se mettre sous la dent creuse estivale. De l'autre, ils enlèvent aux bœtiens que nous sommes la chance inouïe de s'enrichir l'esprit au contact de leur puits de science. Quel dommage !

Ce n'est pas la première fois que le fondateur de Québec défraie ainsi les manchettes. Un confrère du *Soleil* a raillé : Si on n'avait pas rebouché tous les trous que les archéologues et les historiens, patentés ou non, ont creusé pour retrouver le cercueil du premier gouverneur de la Nouvelle-France, le Vieux-Québec ressemblerait à un fromage de gruyère ! Martin Pelchat a ironisé dans ce journal, mardi dernier : Les mers qu'il a sillonnées paraîtraient bien calmes à Champlain en comparaison du brouhaha causé par ses introuvables mânes ! Depuis plus de 100 ans, en effet, cette énigme passionne les experts et suscite des chicanes épiques, dont la querelle des Antiquaires, il y a 120 ans. Tous les essais ont échoué, y compris ceux d'un ingénieur qui, en 1940, utilisa la radiesthésie pour tenter de percer le mystère.

Les « fouilleurs d'éternité » ont ainsi sorti de terre beaucoup de vieux chanoines, mais point de Champlain. C'est probablement ce qui a fait dire à René Lévesque (pas le politicien, mais l'insolite et insolent fouilleur qui ébranle les experts) : « Pour faire de l'archéologie, il faut être un grand croyant. » Il l'est

certain, depuis des dizaines d'années qu'il est fasciné par ce mystère, tout en faisant, simple géographe qu'il est, d'importantes découvertes archéologiques sur la Côte-Nord : traces des Basques, dômes funéraires amérindiens, poste de traite de Louis Jolliet, à Mingan.

Avec son collègue Charles Beau-

dry, archéologue, il a mis au jour, il y

Gilles
LESAGE▲ Lettre
de Québec

a deux semaines, une ancienne sépulture sous la basilique du Vieux-Québec. Celle de Champlain ? Il le pense, en tout cas il l'espère. Bavard impétueux, il s'en ouvre à la presse. Impétueux, il n'a pas de permis pour fouiller ainsi les entrailles de la crypte. Vulgarisateur, il veut associer la télévision à son exhumation. Triple faute, impardonnable. Plus prudent et discret, il aurait probablement pu contourner les réticences, à dire le moins, des technocrates, et poursuivre en paix ses recherches.

En dépit de ces bavures, somme toutes mineures, tout était en place pour que, en plein milieu d'un bel été, agréable et paisible, spécialistes et amateurs se concertent pour donner un formidable cours d'initiation à l'histoire et à l'archéologie de la Nouvelle-France. Il importe peu, au fond, que ce soit la dépouille de Champlain ou non. Mais on ne saurait ignorer, alors que l'ignorance de notre histoire prend des proportions épidémiques, quelque outil de vulgarisation que ce soit. Surtout pas à Québec, la plus vieille ville fortifiée en Amérique du Nord, bondée de touristes en plus.

Pourtant, les grands experts ont réussi ce tour de force, au nom de l'orthodoxie et des règles sacrées de leur art. Avec raison, ils craignent un second show — et un flop — à la Titanic. Ils ne voulaient pas non plus se transformer en voyeurs ou en nécrophages. Soucis louables et fort honorables. Mais il devrait y avoir moyen, semble-t-il aux profanes, de concilier ces exigences légitimes, ainsi que le respect dû à toute sépulture, avec la passion de connaître qui anime les fouilleurs d'éternité.

Même si je réside à Québec depuis 20 ans, je n'y connais rien dans les nombreuses recherches et trouvailles archéologiques, en haute et en basse ville. Les experts ont peut-être raison d'être aussi sceptiques et sévères envers M. Lévesque qui, lui, parle de glasnost et se prend pour le « Gorbatchev de l'archéologie ». Mais on a la fâcheuse impression que les technocrates se sentent en possession tranquille de leur vérité, qu'ils ne sauraient partager avec des profanes, fût-ce des amateurs, au sens noble du terme.

M. Lévesque est un exalté, opinent d'aucuns, il veut de la publicité à tout prix. Peut-être bien. Mais alors, les spécialistes du MAC sont des blasés, enfermés dans leur tour d'ivoire, loin de la plèbe.

Entre la profanation crainte par certains et l'espèce de respect idolâtre préconisé par les experts patentés, place à la découverte de notre histoire. Pour que Champlain soit autre chose qu'un pont et une rue pour les Montréalais, ou un boulevard pour les Québécois.

Cirque, foire, clochellerie, grand guignol ? Non pas. La science avance aussi par essais et erreurs, et la vérité historique n'est pas nécessairement barquée de diplômes. Hypothèses, thèses et théories doivent passer le test des fouilles. Elles se font sur le terrain, pas dans les officines ministérielles où les experts accrochent leurs diplômes !

LETTRES
AU
DEVOIR

■ Félicitations

Lettre à M. Jake Epp

APRÈS l'adoption unanime par la Chambre des Communes des lois C-51 interdisant la publicité sur les produits du tabac et C-204 limitant l'usage du tabac sur certains lieux de travail de juridiction fédérale et dans certains moyens de transport, nous tenons à vous faire part de toute notre satisfaction pour l'intérêt manifeste que vous et votre gouvernement avez porté envers la santé des Canadiens.

Nous vous félicitons d'avoir su résister aux pressions nombreuses des industries du tabac et de la publicité qui ont tout fait pour vous inciter à « retraiter ». Une vaste majorité de citoyens sauront vous reconnaître comme un ministre de la santé et un gouvernement qui ont vraiment agi pour défendre la santé des Canadiens et qui ont fait avancer la promotion de la santé d'un pas de géant.

— CHARLES FONTAINE

CLSC du Val Saint-François

Richmond, le 4 juillet.

■ Risques

Lettre à M. Robert Bourassa

LA FÉDÉRATION québécoise de la faune tient à vous informer de sa grande déception à la suite de la décision du Conseil des ministres d'autoriser la production et la mise en marché de la truite mouchetée, symbole de la pêche sportive au Québec.

La FQF s'est toujours opposée à ce projet d'aliénation d'une espèce indigène, pour des motifs de conservation et de protection du patrimoine faunique.

Quand on connaît les conditions de production rapide que la société de consommation contemporaine impose et les méthodes peu orthodoxes et dégradantes de certaines industries de la viande, on comprend très bien que les 200.000 membres de la Fédération s'inquiètent de l'avenir des espèces indigènes et du patrimoine faunique québécois.

Les manipulations génétiques, les moules enrichies d'hormones, les médicaments combattant les maladies dues à la promiscuité, les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau, l'élimination des prédateurs, le marché illicite de réseaux de vente de viande sauvage, la protection et la restauration des habitats, etc., sont autant d'éléments sur lesquels nous n'obtiendrons jamais de garantie fondamentale.

M. Yvon Picotte se réfugie derrière un sondage effectué auprès de gens peu informés des véritables enjeux de cette décision. Souvenez-vous du très regretté Fernand Seguin qui, dans sa dernière

entrevue, insistait sur le fait qu'il est temps pour l'Homme de prendre conscience qu'il ne peut pas contrôler et manipuler indéfiniment les composantes de la biologie sans s'exposer à prendre des risques qui auront des conséquences imprévisibles et même catastrophiques.

Nous vous demandons d'intervenir afin de protéger pour nos enfants ce merveilleux cadeau que nos ancêtres nous ont prêté.

— LÉO-PAUL QUINTAL

président

Montréal, le 11 juillet.

■ Première station

Lettre à M. Claude Lefebvre

LE MÉTRO ira à Laval. Enorme progrès pour la circulation. Nous présumons qu'il ne fera que développer le commerce et l'industrie dans votre patelin. La deuxième ville du Québec en population sera plus en évidence dans le monde de la finance, de l'industrie et de la culture.

La première station de métro de votre cité, pourquoi ne l'appellerait-on pas Fernand Seguin ? Disparition d'un être qui laisse un large vide dans le paysage. Même s'il était devenu moins visible à nous tous depuis quelque temps à cause de sa maladie, les graines qu'il a semées avec abondance ont pris racine sur le territoire.

Ou encore Anne Hébert, qui se fait connaître par ses œuvres littéraires, mettant une grande fraîcheur dans ses images folkloriques. Un autre de nos poètes, Gilles Vigneault, ferait bonne figure parmi la liste de nos stations de métro.

Hommage à nos contemporains qui nous feront réfléchir, tout en travaillant à construire ce métro nous réunissant à Montréal.

— Martin (Gérard) GRENON

Ville St-Laurent, le 7 juillet.

■ Les ennuis
du chef Cholette

Lettre à M. Roger Bellemar

conseiller municipal de Trois-Rivières

PERMETTEZ-MOI de douter de la rigueur de vos arguments, sinon de vos préjugés, quand vous affirmez que la crédibilité de la police passait par la cessation des réunions de prières sur l'heure du midi, au quartier général de police.

Certains policiers, comme certains citoyens ordinaires, fument (empoisonnant leurs collègues), d'autres se racontent des faits aux détails scabreux et en savourent la grossièreté. Le discours est parsemé de blasphèmes. On dit qu'ils exercent leur droit de parole.

Il y a un an, j'ai passé 40 minutes à un poste de police pour un constat d'accident. Ma jeune fille qui m'accompagnait a eu droit à la vulgarité de certains policiers qui tonitruaient leurs derniers combats ou leurs récentes intimidations, dans une langue à faire rougir et Molière, notre poète Miron et les anges du ciel.

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

■ Un nom

JE ME permets de suggérer aux fonctionnaires du gouvernement du Québec de « déprovincialiser » le nom de leur syndicat et de se considérer plutôt des employés du gouvernement du Québec, au même titre que les professionnels et les cadres, en adoptant officiellement l'appellation : « Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec ».

— NOËL LAGARDE

Kirkland, le 8 juillet.

■ Précision

LA présente fait suite aux observations de M. André Normandeau (« Pourquoi serrer la vis ? », 21 juin) concernant les modifications proposées au régime de mise en liberté sous condition. Une erreur s'est glissée dans la discussion relative à l'application de ces projets. Sous la rubrique « Un remède universel injustifié », l'auteur demande : « Pourquoi imposer cette réforme aux courtes sentences purgées dans les prisons provinciales » (moins de 2 ans) où plus de 80 % de prisonniers ont été condamnés pour les délits contre la propriété, sans violence ?

Les changements proposés touchant l'admissibilité à la mise en liberté sous condition et à la libération sous surveillance obligatoire ne visent que les détenus purgeant une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Les détenus qui purgent une peine de moins de deux ans ne seront concernés que par les projets de réforme s'appliquant au processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition (dont les critères devront se concentrer sur le risque) et par ceux relatifs au programme d'absence temporaire des pénitenciers, dans les cas de transfert d'une prison provinciale à un établissement fédéral.

— CHRISTOPHE P. NUTTALL

Sous-Solliciteur général
Ottawa, le 12 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE

QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR.

= \$3,25 par semaine

le samedi seulement = \$1,00

Pour information:

à Montréal: 332-3891

à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:

Édition quotidienne = 149\$ par année

Pour information: 81\$ 6 mois

(514) 844-5738 42\$ 3 mois

Livraison par la poste:

Édition quotidienne = 155\$ par année

au Canada 85\$ 6 mois

45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe: enregistrement

numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque

nationale du Québec.

DES IDEES, DES EVENEMENTS

Les zones d'ombre du projet de loi sur les ondes

ESTHER DÉSILETS

L'auteur est directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)

LE PROJET de loi sur la radio-diffusion, longuement attendu, est l'aboutissement d'un vaste processus de réflexion et de consultation, que l'Institut canadien d'éducation des adultes a suivi de près.

Il y a lieu, bien sûr, de se réjouir de la reconnaissance d'acquis importants tels que le rôle primordial de la Société Radio-Canada et l'affirmation du caractère public de l'ensemble du système de radiodiffusion. L'ICEA considère cependant que ce projet de loi comporte des lacunes majeures qu'il faudra corriger si l'on souhaite une amélioration notable de la situation actuelle.

Contrôle politique sur le CRTC

D'abord, le projet propose des modifications majeures concernant le CRTC. Tout en réaffirmant la nécessité de confier la réglementation et la surveillance du système à un seul organisme public autonome, le Conseil n'en voit pas pour autant ses pouvoirs accrus. Ce sont plutôt ceux du gouvernement et du ministre qui le seront.

Le projet propose d'étendre les pouvoirs de directives du gouvernement à toutes les activités du CRTC à l'exception des décisions relatives à l'octroi et au renouvellement des licences de radiodiffusion. Dans ce dernier cas, si le gouvernement ne se réserve pas la prérogative de donner des instructions, il aura par contre le pouvoir de renvoyer et d'annuler les décisions du CRTC. De plus, le gouvernement pourrait exempter les radiodiffuseurs de l'obligation de respecter certaines dispositions de la loi.

Au chapitre de l'Accord de libre-échange, le gouverneur en conseil aura aussi le pouvoir de donner des instructions au CRTC, quant à l'application et à l'interprétation de l'article sur les droits d'auteur et la retransmission intégrale des signaux américains.

Enfin, à la demande du gouvernement, le CRTC pourrait exiger des radiodiffuseurs la diffusion d'émissions jugées, par ce même gouver-

nement, « à caractère d'urgence et d'une grande importance pour la population canadienne ». On voit ici poindre le danger d'utilisation des ondes à des fins partisans.

La loi ne prévoit pas de réels mécanismes de consultation publique au sujet des directives. Les politiques et règlements élaborés par le CRTC faisaient toujours l'objet d'audiences publiques. Or, dans le cadre des décrets gouvernementaux, on ne prévoit que des mécanismes très restreints de consultation.

Tout en étant d'accord avec le principe de la responsabilité des élus et du gouvernement en matière d'élaboration des grandes politiques sur la radiodiffusion, on ne peut souscrire aux mesures de contrôle politique sur le système de radiodiffusion telles que proposées. Il s'agit là d'un contrôle beaucoup plus politique que démocratique.

Les radiodiffuseurs privés

Il faut reconnaître, par ailleurs, que certaines recommandations du projet de loi vont renforcer les pouvoirs du CRTC auprès des entreprises privées. Les entreprises devront respecter davantage les règlements et décisions du CRTC, grâce au pouvoir explicite du Conseil d'émettre des ordonnances obligatoires pour les titulaires de licences. Le CRTC pourra aussi exiger un droit sur les licences selon le rendement en matière de diffusion de certains types d'émissions canadiennes. Il faut espérer que ces nouvelles mesures seront efficaces.

Nous remarquons enfin que le pouvoir réel de surveillance du CRTC ne sera sûrement pas renforcé par une prolongation de cinq à sept ans de la période de renouvellement des licences. Nous préférons, à ce chapitre, la suggestion du CPCPC à l'effet que le CRTC accorde plus fréquemment des renouvellements de licences d'une durée inférieure à cinq ans.

Radio-Canada : mission différente ?

L'importance vitale de Radio-Canada est clairement réaffirmée dans le projet de loi. Cette reconnaissance est de plus assortie de budgets supplémentaires. C'est là l'aspect le plus intéressant de la nouvelle politique.

Que devient la mission de Radio-Canada ?

Nous nous interrogeons cependant sur les propositions susceptibles de modifier la mission de Radio-Canada. Si l'on compare les articles du projet avec ceux de la loi de 1968, on peut constater l'existence d'une telle possibilité.

Selon la loi actuelle, Radio-Canada doit « être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation ».

Dans le projet, on propose (article 3m) « que la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision, y compris une programmation aussi large que possible qui renseigne et divertit » et qui soit principalement canadienne.

Qu'advient-il du mandat de Radio-Canada concernant la diffusion d'émissions pour des publics spécifiques, selon l'âge, le sexe, l'appartenance culturelle et la diversité des goûts ? Dans l'énoncé de politique, on ajoute « qu'en soirée, aux heures de grande écoute, Radio-Canada devra offrir des émissions canadiennes qui plaisent à de vastes auditoires et que cet effort est nécessaire si elle veut justifier les crédits que lui vote le Parlement et obtenir les recettes publicitaires dont elle a besoin ».

L'énoncé se réfère abondamment aux dramatiques télévisées comme si c'était là l'essentiel de la programmation télévisuelle. Qu'en est-il de l'information, des affaires publiques, des émissions culturelles ? Reconnaît-on un rôle spécifique à Radio-Canada en ces matières ?

À la lecture des mesures proposées, on en vient à croire que le seul aspect qui distinguerait la programmation de Radio-Canada de celle du secteur privé se situerait au niveau de la quantité d'émissions canadiennes présentées comparativement aux émissions américaines.



Flora Macdonald, ministre fédérale des Communications

Au chapitre de l'information et des émissions pouvant satisfaire des goûts plus diversifiés et des publics plus restreints, on propose plutôt de créer des services de programmation complémentaires. Bien que dans le projet de loi on parle de services complémentaires en français et en anglais, dans les faits, il n'est question que d'un service de langue anglaise. L'auditoire francophone devant se satisfaire de TV 5 et des services existants.

La télévision de langue française

On a raison de se réjouir de la reconnaissance de la spécificité de la télévision de langue française. Mais qu'est-ce qui se cache derrière ce principe ? En y regardant de plus près, les mesures proposées ont plutôt l'air d'accroître le déséquilibre entre les services offerts en français et en anglais. Alors qu'on propose la création de nouveaux services en anglais, on propose d'améliorer les services existants en français.

L'énoncé de politique base son argumentation sur le fait que les auditoires francophones reçoivent déjà de Radio-Canada et de Radio-Québec une programmation répondant à

des goûts et à des intérêts particuliers et que bientôt TV 5 s'ajoutera à ces services. Alors que ces besoins ne sont pas satisfaits du côté anglais, d'où la proposition d'un service complémentaire de langue anglaise.

Il n'est peut-être pas indiqué de multiplier les services de programmation de langue française à cause des dimensions restreintes du marché francophone. Il faut cependant essayer d'évaluer ce que signifiera, pour l'évolution de la culture francophone, l'absence de nouveaux services de programmation dans des domaines aussi stratégiques que l'information et la culture.

À l'heure actuelle, les besoins spécifiques d'une partie importante de la population francophone pour des émissions spécialisées ne sont pas davantage satisfaits que ceux du public anglophone. Radio-Québec, en soirée, tend de plus en plus vers la recherche du plus grand auditoire. La future programmation de TV 5 ne répondra pas non plus aux caractéristiques des services de programmation complémentaires proposés dans le projet.

Les mesures destinées à améliorer la qualité de la programmation francophone n'auront pas un impact aussi important qu'on veut le laisser

croire. En augmentant le budget de \$ 15 millions pour les deux prochaines années, on améliore bien sûr la situation. Mais, compte tenu de l'actuel déséquilibre — de l'ordre de 50 % — entre les budgets de production des secteurs français et anglais, cette mesure nous semble de l'ordre du rattrapage plutôt que du véritable développement.

Pour augmenter la quantité d'émissions canadiennes, l'énoncé propose des primes au rendement. Ces primes n'auront pratiquement aucun effet sur la production privée francophone. Les incitations au rendement seront établies en fonction de la quantité des dramatiques et des émissions de variétés produites par les diffuseurs privés. Or, les diffuseurs privés francophones diffusent déjà plus de cinq heures de dramatiques par semaine, dépassant la norme minimale suggérée. Ils ne bénéficieront donc pas de cette mesure incitative.

Seuls les crédits supplémentaires accordés à Téléfilm Canada, et réservés à la production francophone, constitueront une réelle mesure en faveur de la télévision de langue française. C'est nettement insuffisant.

Enjeux démocratiques absents

Ce projet de loi a de plus laissé en plan des enjeux majeurs reliés à la problématique du contrôle et de l'accès démocratique au système de radiodiffusion. Concernant le droit à l'expression pour les collectivités régionales, les divers milieux sociaux et les femmes, le projet de loi ne propose rien de concret. La question de la concentration de la propriété des médias n'est pas non plus abordée, laissant entière la problématique de la propriété mixte des entreprises de distribution et de programmation. La radiodiffusion communautaire ne fait pas non plus l'objet de recommandations précises.

Le projet de loi sur la radiodiffusion n'est pas acceptable tel que présenté. Des lacunes majeures doivent être corrigées si l'on veut améliorer le système de radiodiffusion et lui permettre d'évoluer tout en respectant les objectifs socio-culturels qui lui sont dévolus. Le gouvernement doit prévoir l'étude du projet en comité parlementaire.

La disparition d'un outil pertinent et méconnu

LOUISE CONSTANTIN
GILLES QUINTAL

Les auteurs ont été respectivement animatrice et architecte au GRT de Verdun. Ils ont collaboré pendant cinq ans à la mise sur pied de coopératives d'habitation à Verdun. Ils expliquent les raisons qui ont amené la fermeture de ce GRT.

LES GROUPES de ressources techniques (GRT) se sont établis à partir du milieu des années 70. Issus d'initiatives de citoyens engagés, ils sont à l'habitation ce que les CLSC et les Cliniques juridiques sont à la santé et au droit, à la différence près que les GRT ne bénéficient, de la part de Québec, que d'une subvention annuelle de fonctionnement de \$ 50,000.

Bien qu'ils soient 40, les GRT font peu parler d'eux. Et pourtant ! En neuf ans, ils ont livré 11,360 unités de logements, en majorité à des familles à faible revenu (moins de \$ 20,000 par an).

Un rapport produit à la demande du ministre de l'Habitation brosse un bilan très positif du travail accompli depuis 10 ans. En voici un extrait : « Les GRT ont atteint les objectifs fixés quant à la promotion des coopératives et à l'aide à la réalisation des projets. Ils ont permis la constitution d'un parc de logements sans but lucratif important, principalement à partir du stock existant. Les clientèles desservies par ces groupes sont souvent négligées dans le cadre de nos programmes; ils ont favorisé leur propre prise en charge... l'existence d'un tel réseau constitue un moyen intéressant et bénéfique d'éviter l'implication directe de l'État dans la production de ce type de services ».

La fermeture du GRT de Verdun est une conséquence directe de la disparition de politiques sociales significatives en habitation et de l'appauvrissement continu des programmes d'aide à la rénovation en quartier populaire. Elle résulte, aussi, d'attitudes allant du laisser-faire à l'obstruction systématique de la part des principaux intervenants en logement.

L'arrivée au pouvoir du Parti conservateur a précipité la disparition d'un programme d'accès à la propriété collective qui permettait de rejoindre, à travers le Canada, une population défavorisée et mal logée. Ce programme d'accès à la propriété collective a été remanié de fond en comble. Il s'adresse maintenant, sans grand succès d'ailleurs, à une population à revenus moyens. Les loyers élevés et les fortes exigences techniques et bureaucratiques de la SCHL ralentissent la livraison de ce nouveau programme. Quant au volet « logement social », le gouvernement fédéral l'a remis entier dans les mains du Québec par le biais de l'entente-cadre Canada-Québec.

À la Société d'habitation du Québec les choses se sont gâtées rapidement. Les programmes se succèdent, changent de nom, disparaissent et réapparaissent toujours plus pauvres et plus exigeants que les précédents. Notre GRT n'aura réalisé que deux projets SHQ et, dans les deux cas, il a fait don de ses honoraires aux coopératives afin que celles-ci puissent présenter une demande d'aide recevable aux yeux de la SHQ.

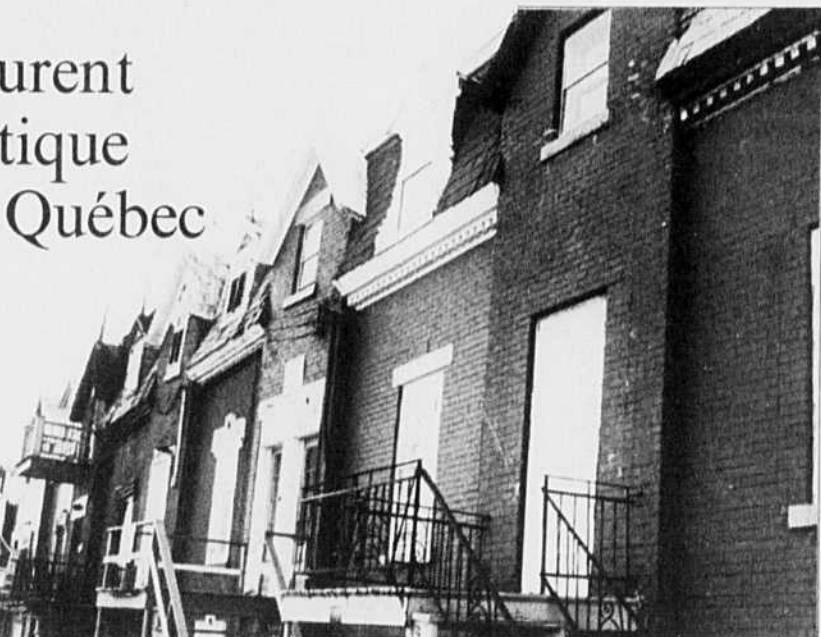
À deux semaines du début d'un chantier de rénovation, des confirmations de garantie hypothécaire émises par le vice-président de la SHQ sont tout à coup renversées par le président du Conseil du Trésor qui exige que tout le dossier soit exa-

Les GRT se meurent faute d'une politique du logement au Québec

miné par ses fonctionnaires. Trois mois plus tard, la garantie hypothécaire pour la rénovation de neuf (!) logements à Verdun est finalement reconfirmée. Entre-temps, les taux d'intérêts hypothécaires sont passés de 9 % à 11 %, ce qui rend le financement du projet plus coûteux, l'entrepreneur choisi pour exécuter les travaux exige \$ 15,000 de plus et le manque à gagner causé par des logements vacants coûte \$ 2,000 au GRT de Verdun.

Pour finir le tout, le ministre à demi-temps de l'Habitation réunit les représentants des GRT du Québec pour leur faire part du rapport sur leurs organismes. Malgré un bilan positif, il annonce que les temps changent, qu'il faut rationaliser le réseau des GRT et, qu'en ce sens, la subvention de fonctionnement accordée à chaque GRT passera, en quatre ans, de \$ 50,000 à rien du tout et, qu'à ce moment-là, une seule subvention de \$ 50,000 sera accordée par région administrative du Québec. Ainsi, des dix GRT de quartier à Montréal, il ne devrait en rester qu'un seul en 1992.

Tout au long de ses sept années d'existence, le GRT de Verdun s'est heurté, dans ses efforts, d'améliorer les conditions de logement de ses concitoyens, à l'étréoussie d'esprit des autorités municipales de Verdun. Un fait résume le tout : la ville de Verdun refuse depuis deux ans les 51



unités de logement HLM allouées à cette municipalité par le gouvernement du Québec. Imaginez un peu l'accueil réservé aux représentants du GRT lorsqu'ils s'agit de négocier avec les élus municipaux l'achat d'un terrain appartenant à la Ville.

De même, méfiance, ignorance, mauvaise gestion, qui sait ? En sept ans, sur un total de 23 projets coopératifs, nous n'avons réussi à négocier qu'un seul emprunt hypothécaire dans une caisse de Verdun. Toutes ces hypothèques étaient garanties à 100 %, pour 35 ans, par la SCHL. Il y en avait, au total, pour \$ 13,400,000. De plus, malgré un chiffre d'affaires oscillant entre \$250 000 et \$ 300 000, nous n'avons jamais réussi à obtenir une marge de crédit pour le GRT de Verdun. La Caisse populaire d'un quartier voisin nous l'a accordée.

De plus, la plupart des architectes exerçant leur profession dans les

GRT le font illégalement. C'est du moins ce qu'en a décidé l'Ordre des architectes. Les architectes des GRT sont salariés. Ils exécutent des contrats liant l'organisme qui les emploie (le GRT) et ses clients (des coopératives d'habitation). Les GRT perçoivent des honoraires et paient leurs employés.

Afin de sauvegarder l'indépendance du professionnel, les règlements de l'OAQ obligent l'architecte à signer directement un contrat de service avec son client et interdisent l'intervention d'un intermédiaire. Pendant plusieurs années, l'Ordre a fermé les yeux sur cet aspect de la pratique des GRT. Le lobby incessant d'architectes en pratique privée explique le changement d'attitude.

Ceci force les architectes de GRT à avoir des bureaux distincts des GRT. Or, la disparition de la subvention de fonctionnement, les honorai-

res réduits pour faire « passer » les projets et la rémunération inférieure à la pratique privée rendent cette entreprise très périlleuse.

Voilà. Depuis 1980, l'équipe du Service communautaire d'aménagement et de logement a suscité à Verdun des investissements directs de près de \$ 16 millions; 250 logements abandonnés, incendiés ou dans un état de délabrement avancé ont été rénovés, 102 nouveaux logements ont été construits.

Véritable centre d'éducation populaire, le GRT ne compte plus tous les ateliers de comptabilité et de secrétariat à la tenue, tous les cours de lecture de plans et tous les cours de gestion de projet coopératif qu'il a dispensés. L'aventure coopérative redonne à ceux qui la vivent confiance, fierté et estime de soi. Certains retournent à l'école, d'autres, forts de l'expérience acquise, se trouvent du travail. Si les efforts d'implantation de coopératives d'habitation changent le visage d'une ville, ils changent aussi le visage des gens qui l'habitent.

Nous sommes fiers de l'effort consenti. Nous croyons que l'argent qui nous a été confié a été soigneusement et scrupuleusement dépensé. Nous sommes déçus aussi. Il est clair que des initiatives privées ne peuvent, sans le support de l'État, régler le problème du million de mal logés au Québec. La fermeture du GRT de Verdun est directement liée à l'absence de politiques en habitation.

Les Groupes de ressources techniques sont un outil souple et peu coûteux dont dispose l'État pour intervenir dans le domaine du logement et, s'il est dommage que l'État n'encourage plus de telles initiatives, il est inadmissible qu'il abdique son rôle social.

Le degré zéro de la critique

REPLIQUE

GILLES BOURQUE
JULES DUCHASTEL

MARCEL FOURNIER se livre à une critique de notre ouvrage *Restons traditionnels et progressifs* qui ne l'honore guère en tant qu'intellectuel (LE DEVOIR, 25 juin). Additionnant les procédés discursifs équivoques si chers à Maurice Duplessis, allant de la stigmatisation à l'usage d'un humour douteux, il sacrifie le travail de la critique au plaisir de la polémique.

Duplessis condamnerait ses adversaires en les traitant de communistes ou de socialistes. Fournier commence par nous identifier comme « deux universitaires reconnus pour leur orientation marxiste ». Il mentionne, quelques lignes plus loin, que nous prenons « une certaine distance

à l'égard de l'orthodoxie », mais cette concession semble le dispenser de discuter, quant au fond, de la théorie originale du discours politique que nous proposons.

Bref, l'anathème tient lieu de discussion théorique et le procédé n'est mis en place, on le découvre en fin d'article, que pour construire un jeu de mots digne du festival de l'humour. Nous aurions, en effet, recours au « MAO nouvelle version (le marxisme assisté par ordinateur) ». Or donc, affublés au point de départ du péché originel, nous voilà maintenant stigmatisés en raison de notre utilisation de l'informatique. Encore une fois, notre échoier se satisfait de la chronique et passe sous silence les pages dans lesquelles nous réfléchissons longuement sur l'utilisation de l'informatique dans le domaine des sciences sociales.

Sur sa lancée, Fournier invoque le bon sens de Duplessis pour mettre en doute la pertinence « d'importantes subventions (obtenues) pour démon-

trer une évidence ». Commençons par la fameuse question des subventions. Nous savons depuis quelque temps déjà qu'il nous faudra payer cher, comme quelques autres, le fait qu'en 20 ans de carrière nous ayons obtenu quelques « importantes subventions ». Malgré la mesquinerie de cette allusion, nous sommes de ceux et celles qui pensent qu'il fallait bien un jour faire autre chose que de gémir devant l'importance des subventions de recherche reçues par les universités anglophones du Québec et de l'Ontario.

Qu'il nous suffise de souligner ici que ces « importantes subventions » ont permis à une quinzaine d'étudiants et d'étudiantes de poursuivre des études universitaires de deuxième et de troisième cycles et qu'elles sont directement reliées à la formation d'un Centre de recherche, le Centre d'analyse de textes par ordinateur, qui a maintenant un rayonnement national et international.

Mais passons aux évidences ché-

res à M. Fournier. Notre méthode ne servirait qu'à démontrer des évidences et n'apporterait rien à « la connaissance de l'histoire du Québec », sinon rien que ne « disaient déjà, dans les années 1940, les sociologues E.C. Hughes et J.C. Falardeau ». À ce que nous sachions, ni Hughes, ni Falardeau, ni personne depuis n'a entrepris l'étude systématique du discours politique duplessiste dont ce livre n'est que le premier témoignage.

Quant à l'idée selon laquelle notre analyse se limiterait à la démonstration que le duplessisme « se revendiquait à la fois de la tradition et du progrès », il apparaît clairement que l'évidence se situe bien davantage dans la tête du polémiste que dans les pages de notre livre. Quiconque lira notre ouvrage attentivement et sans préjugés comprendra que nous tentons de rendre compte de l'articulation du traditionalisme et du modernisme au sein d'un même discours et des transformations de la représentation de la société que cet

amalgame contradictoire produit, au-delà de la conscience des acteurs.

Notre propos échappe alors totalement à Fournier quand il insinue qu'une telle perspective nous conduit à une sorte de réhabilitation d'un Duplessis, devenu dorénavant « plus libéral » et à peine « un peu trop autoritaire ». C'est sans doute qu'il confond lui-même libéralisme et liberté, progrès et libération.

Terminons par les quelques considérations un tant soit peu sérieuses de notre critique qui portent sur notre méthode d'analyse.

Fournier affirme « qu'on aurait dû chercher moins à établir des catégories et des systèmes de représentation (par exemple traditionalisme, modernisme) qu'à analyser comment ces catégories et ces systèmes sont l'objet et le résultat d'un véritable travail social ». Il nous accuse même de chercher « à reconstituer la vie d'une société entière à

partir de quelques traces laissées par des mots ». Il est assez amusant pour des « universitaires reconnus pour leur orientation marxiste » d'être ainsi accusés d'attacher trop d'importance au discours aux dépens des conditions sociales de production.

Puisqu'il nous faut couper court, soulignons seulement que nos catégories, loin d'être a priori, sont le résultat d'un patient travail d'aller-retour entre le texte et les unités de regroupement et que les « systèmes de représentation » ont été construits à partir des résultats obtenus à la suite de l'analyse et de la mise en rapport de ces différentes catégories.

Voilà ce que nous avons essayé de montrer en évitant de rabattre le discours duplessiste sur ses simples conditions de production (développement économique, institutions, situation sociale de la réception...) dont nous traitons par ailleurs dans le dernier chapitre de notre ouvrage.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur:
Benoît Lauzière

Rédacteur en chef:
Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre Godin

Directeur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

SUCCÉDER À KENNEDY ?

PAS DE drame à l'horizon, mais une lourde tension dans l'atmosphère. À quelques heures de l'ouverture de la convention démocrate à Atlanta, c'est le bulletin météo que pourraient signer les analystes politiques aux États-Unis. Dans les scénarios du printemps dernier, on entrevoyait l'arrivée-miracle du gouverneur de l'État de New-York, M. Cuomo, pour dégager le parti démocrate du bourbier où semblait l'enliser une course sans âme au leadership. Personne n'avait formulé la moindre hypothèse sur le rôle que pourrait jouer un prédicateur noir, jusque-là confiné dans la figuration un peu tapageuse.

Pour la première fois depuis douze ans, un Démocrate a de bonnes chances d'accéder à la Présidence des États-Unis en janvier prochain. Et cette possibilité, c'est un politique, peu connu, guère flamboyant, qui l'incarnera devant des électeurs visiblement peu captivés par le déroulement des jeux partisans depuis de longs mois. Le choix du gouverneur du Massachussets, M. Michael Dukakis, s'est effectué au terme d'une campagne où ses adversaires se sont disqualifiés d'eux-mêmes.

On a déjà beaucoup souligné l'absence de charisme de M. Dukakis. On s'est gentiment moqué du caractère monocorde et terne de ses interventions. On commence à mesurer la finesse de ses décisions, le calcul de ses gestes. Évidemment, le choix du Sénateur Lloyd Bentsen comme candidat à la vice-présidence témoigne d'une maîtrise des lois de la politique qui a rassuré les plus blasés des dirigeants du parti. En choisissant un Texan qui de surcroît a déjà défait M. George Bush, candidat des Républicains, le gouverneur Dukakis maximise ses chances dans une région où sa faiblesse s'énonçait d'évidence. En faisant appel à un conservateur bon teint — c'est le lot des démocrates dans le « Deep South » —, il se prémunit des suspicions nourries par ses attitudes trop libérales aux yeux d'un électoral angossé à la pensée de voir arriver à la Maison Blanche un « gauchisant », si telle éventualité est encore pensable aux États-Unis.

En établissant lui-même le parallèle avec le choix effectué par l'ancien Président John Kennedy, en 1960, M. Dukakis a sans doute voulu tirer profit d'une image et d'un souvenir presque mythiques. Le rapprochement avec Kennedy et, dans un certains sens, avec cette époque du début des

années 60, commande des analogies importantes.

Tout comme Kennedy, l'actuel candidat démocrate provient d'une minorité ethnique dont l'intégration à la mosaïque américaine est en voie d'achèvement. Descendant d'Irlande ou « métèque » du pays des Hellènes, l'adversaire pour l'un et l'autre a figure qui de patricien — c'est le cas de George Bush —, qui de pilier de l'establishment politique — ce qu'était bien Richard Nixon en 1960. Handicap ou vertu, cette caractéristique sociale va inévitablement jouer un rôle important lors de la campagne électorale.

Au-delà de ces similitudes personnelles, l'entrée en scène du pasteur Jessie Jackson paraît tout aussi significative. Brouillon et impulsif il y a quelques années, M. Jackson a mûri. Après une campagne enlevante et digne, il avait quelques titres à invoquer pour prétendre au poste de colistier. Depuis le choix du Sénateur Bentsen, il laisse tomber une à une ses cartes avec un art impressionnant. Sans agiter la menace d'une forme de dissidence, il cherche à obtenir des engagements, des concessions du tandem Dukakis-Bentsen.

Porte-parole des Noirs, le pasteur Jackson défend aussi une conception plus sociale de la politique fédérale. Et les sondages des derniers mois corroborent cette vision du rôle de l'État : les Américains favorisent maintenant une plus grande attention envers les pauvres et les personnes âgées. On s'éloigne sensiblement des thèses économistes défendues avec succès par un certain Ronald Reagan en 1980. Les questions de politique étrangère ne hantent plus les Américains, comme c'était le cas au moment où les diplomates de l'ambassade de Téhéran étaient prisonniers du régime de l'ayatollah.

La présence de Jessie Jackson à la convention d'Atlanta n'a rien de folklorique. Elle est peut-être même prophétique d'un retour vers une forme d'équilibre dans le jeu de balancier de la politique américaine. De ce côté-ci de la frontière, on aura tout intérêt à dégager les leçons de ce que s'apprentent à vivre les électeurs américains.

En 1960, la guerre froide commençait à s'estomper. Nikita Khrouchtchev tentait d'imposer un cours nouveau à la politique soviétique. Le conservatisme de l'ère Eisenhower cédait la place à d'autres préoccupations.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Feu Mgr Maurice Baudoux

MGR MAURICE Baudoux qui vient de mourir à 85 ans dans son cher Manitoba aura défendu jusqu'à la fin de sa vie, et passionnément, la francophonie d'ici. Le seul souvenir qu'il a de lui remonte au début des années 1980 alors que je couvrais un congrès de l'Association canadienne de l'éducation de langue française, à Winnipeg.

Aussitôt qu'il sut que je représentais LE DEVOIR, le journal qu'il aimait par-dessus tout et qui a été si longtemps identifié à la cause des minorités francophones, il me parla longuement de ce qui lui tenait tant à cœur : la survivance française dans l'Ouest de « ce grand Canada ».

Déjà à ce moment, retiré de la mêlée et de la vie active, il se sentait quelque peu distancé dans son discours thématique de la « langue gardienne de la foi », lui qui l'avait tenu si longtemps pour parole d'évangile dans l'évolution de la communauté minoritaire francophone du Manitoba, pour peu que langue et religion catholique puissent se conjuguer harmonieusement.

Hasard peut-être significatif : Mgr

Baudoux, d'origine wallonne, est mort le 1er juillet, fête du Canada, un pays qu'il avait adopté dans son très jeune âge et à qui il a consacré un amour et une reconnaissance indéfectibles, au point d'entremêler bien souvent les deux fidélités à son Église et à sa patrie.

Pour l'une et l'autre, il aura donné le meilleur de lui-même, prêtant à la première son immense talent d'orateur et d'apologiste, à la seconde sa passion de communicateur pour la survivance française, au point de fonder en 1946 le poste CKSB dans un territoire plutôt démuné en ressources de ce genre.

Cet homme ne passait pas inaperçu, tant par sa haute stature que par sa vaste culture littéraire et musicale puisée dans les grands auteurs et musiciens classiques. Né en Belgique en 1902, arrivé au Canada en 1911, il choisit tout naturellement la prêtrise pour devenir en 1948 le premier évêque de Saint-Paul en Alberta et en 1955 archevêque de Saint-Boniface jusqu'en 1974.

Même après sa retraite, il de-

meura actif dans les milieux culturels, éducatif et religieux de son coin de pays et, en dépit de la reconnaissance officielle du bilinguisme canadien, il continuait de croire en cette symbiose de la langue et de la religion, qu'il associait à une certaine excellence d'être.

Homme d'audace, de réflexion, de la trempe aussi des chefs à une époque où le Canada français comptait sur ses éléments les plus dynamiques pour survivre, Mgr Baudoux aura sans doute éprouvé bien des déceptions au crépuscule de sa vie, en constatant le mouvement d'assimilation des minorités, surtout dans son cher Manitoba.

Mais il peut avoir la consolation d'avoir lutté jusqu'au bout, parfois peut-être maladroitement mais toujours avec sincérité et droiture. C'est sans doute en reconnaissance de sa ténacité et pour couronner son oeuvre qu'il recevait en 1984 l'Ordre des Français d'Amérique, une distinction décernée par le Conseil de la vie française en Amérique.

— MARIE LAURIER

Les fouilleurs d'éternité

DE QUOI s'agit-il au juste ? D'une nouvelle version de la sempiternelle querelle entre les professionnels et les amateurs, entre les bureaucrates et les chercheurs, entre les rationnels et les passionnés ? On ne sait exactement. Sauf que, en refermant, avant même qu'il ne soit ouvert une fois de plus, le dossier du mystérieux tombeau de Champlain, les éminents spécialistes du MAC (ministère des Affaires culturelles) se comportent en affreux empêcheurs de tourner en rond. D'un côté, ils privent les médias d'avoir quelque chose d'insolite à se mettre sous la dent creuse estivale. De l'autre, ils enlèvent aux bécotiers que nous sommes la chance inouïe de s'enrichir l'esprit au contact de leur puits de science. Quel dommage !

Ce n'est pas la première fois que le fondateur de Québec défraie ainsi les manchettes. Un confrère du *Soleil* a raillé : Si on n'avait pas rebouché tous les trous que les archéologues et les historiens, patentés ou non, ont creusé pour retrouver le cercueil du premier gouverneur de la Nouvelle-France, le Vieux-Québec ressemblerait à un fromage de gruyère ! Martin Pelchat a ironisé dans ce journal, mardi dernier : Les mers qu'il a sillonnées auraient bien calmées à Champlain en comparaison du brouhaha causé par ses introuvables manes ! Depuis plus de 100 ans, en effet, cette énigme passionne les experts et suscite des chicanes épiques, dont la querelle des Antiquaires, il y a 120 ans. Tous les essais ont échoué, y compris ceux d'un ingénieur qui, en 1940, utilisa la radiesthésie pour tenter de percer le mystère.

Les « fouilleurs d'éternité » ont ainsi sorti de terre beaucoup de vieux chanoines, mais point de Champlain. C'est probablement ce qui a fait dire à René Lévesque (pas le politicien, mais l'insolite et insolent fouilleur qui ébranle les experts) : « Pour faire de l'archéologie, il faut être un grand croyant. » Il l'est

certain, depuis des dizaines d'années qu'il est fasciné par ce mystère, tout en faisant, simple géographe qu'il est, d'importantes découvertes archéologiques sur la Côte-Nord : traces des Basques, domes funéraires amérindiens, poste de traite de Louis Jolliet, à Mingan.

Avec son collègue Charles Beaudry, archéologue, il a mis au jour, il y



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

à deux semaines, une ancienne sépulture sous la basilique du Vieux-Québec. Celle de Champlain ? Il le pense, en tout cas il l'espère. Bavard impétueux, il s'en ouvre à la presse. Impertinent, il n'a pas de permis pour fouiller ainsi les entrailles de la crypte. Vulgarisateur, il veut associer la télévision à son exhumation. Triple faute, impardonnable. Plus prudent et discret, il aurait probablement pu contourner les réticences, à dire le moins, des technocrates, et poursuivre en paix ses recherches.

En dépit de ces bavures, somme toutes mineures, tout était en place pour que, en plein milieu d'un bel été, agréable et paisible, spécialistes et amateurs se concertent pour donner un formidable cours d'initiation à l'histoire et à l'archéologie de la Nouvelle-France. Il importe peu, au fond, que ce soit la dépouille de Champlain ou non. Mais on ne saurait ignorer, alors que l'ignorance de notre histoire prend des proportions épidémiques, quelque outil de vulgarisation que ce soit. Surtout pas à Québec, la plus vieille ville fortifiée en Amérique du Nord, bondée de touristes en plus.

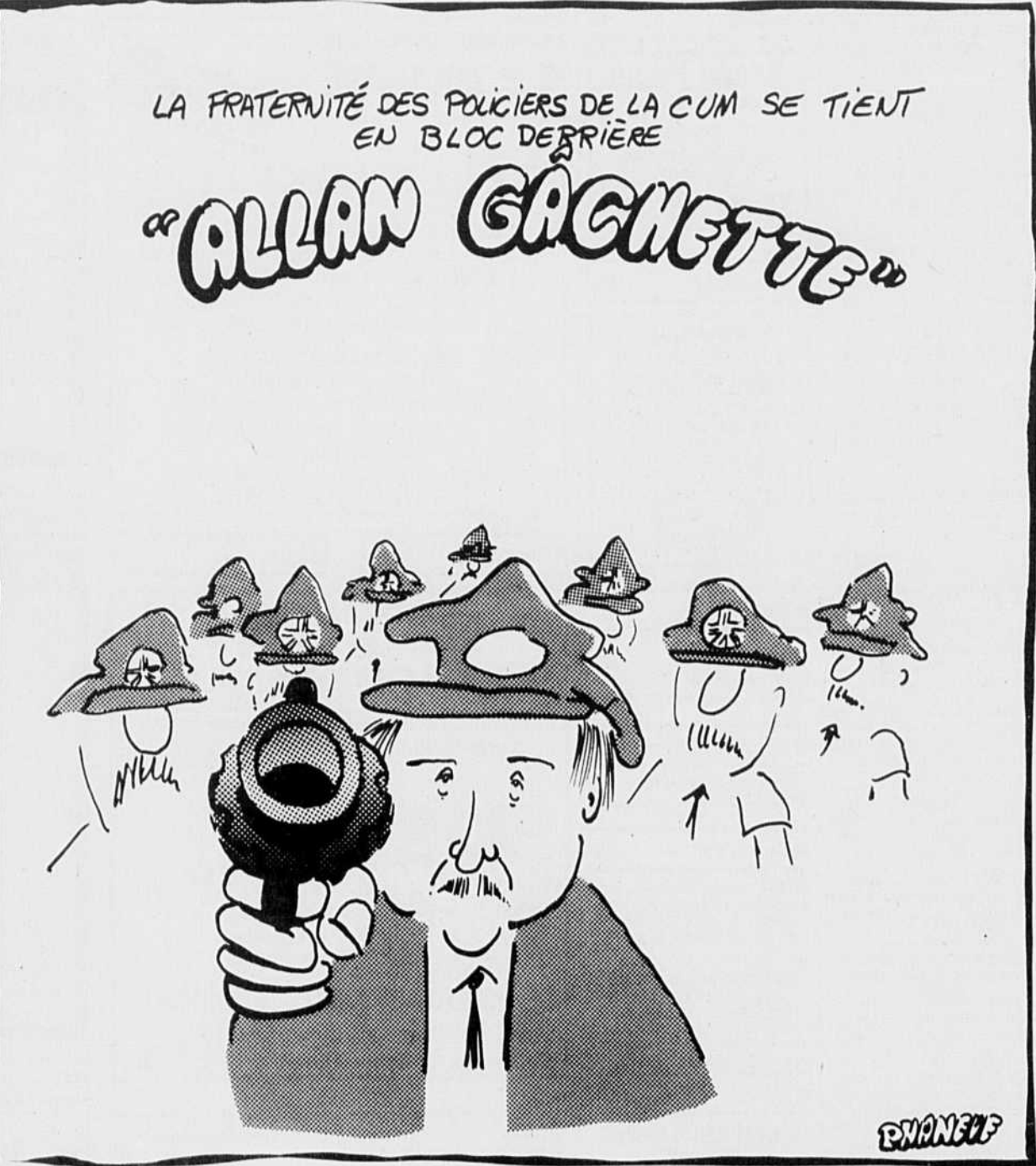
Pourtant, les grands experts ont réussi ce tour de force, au nom de l'orthodoxie et des règles sacrées de leur art. Avec raison, ils craignent un second show — et un flop — à la Titanic. Ils ne voulaient pas non plus se transformer en voveurs ou en nécrophages. Soucis louables et fort honorables. Mais il devrait y avoir moyen, semble-t-il aux profanes, de concilier ces exigences légitimes, ainsi que le respect dû à toute sépulture, avec la passion de connaître qui anime les fouilleurs d'éternité.

Même si je réside à Québec depuis 20 ans, je n'y connais rien dans les nombreuses recherches et trouvailles archéologiques, en haute et en basse ville. Les experts ont peut-être raison d'être aussi sceptiques et sévères envers M. Lévesque qui, lui, parle de glanost et se prend pour le « Gorbachev de l'archéologie ». Mais on a la fâcheuse impression que les technocrates se sentent en possession tranquille de leur vérité, qu'ils ne sauraient partager avec des profanes, fût-ce des amateurs, au sens noble du terme.

M. Lévesque est un exalté, opinent d'ailleurs, le vent de la publicité à tout prix. Peut-être bien. Mais alors, les spécialistes du MAC sont des blasés, enfermés dans leur tour d'ivoire, loin de la piéce.

Entre la profanation crainte par certains et l'espèce de respect idolâtre préconisé par les experts patentés, place à la découverte de notre histoire. Pour que Champlain soit autre chose qu'un pont et une rue pour les Montréalais, ou un boulevard pour les Québécois.

Cirque, foire, clochemerle, grand guignol ? Non pas. La science avance aussi par essais et erreurs, et la vérité historique n'est pas nécessairement barée de diplômes. Hypothèses, thèses et théories doivent passer le test des fouilles. Elles se font sur le terrain, pas dans les officines ministérielles où les experts accrochent leurs diplômes !



LETTRES
AU
DEVOIR

■ Félicitations

Lettre à M. Jake Epp

APRÈS l'adoption unanime par la Chambre des Communes des lois C-51 interdisant la publicité sur les produits du tabac et C-204 limitant l'usage du tabac sur certains lieux de travail de juridiction fédérale et dans certains moyens de transport, nous tenons à vous faire part de toute notre satisfaction pour l'intérêt manifesté que vous et votre gouvernement avez porté envers la santé des Canadiens.

Nous vous félicitons d'avoir su résister aux pressions nombreuses des industries du tabac et de la publicité qui ont tout fait pour vous inciter à « retraiter ». Une vaste majorité de citoyens sauront vous reconnaître comme un ministre de la santé et un gouvernement qui ont vraiment agi pour défendre la santé des Canadiens et qui ont fait avancer la promotion de la santé d'un pas de géant.

— CHARLES FONTAINE

président
CLSC du Val Saint-François
Richmond, le 4 juillet.

■ Risques

Lettre à M. Robert Bourassa

LA FÉDÉRATION québécoise de la faune tient à vous informer de sa grande déception à la suite de la décision du Conseil des ministres d'autoriser la production et la mise en marché de la truite mouche, symbole de la pêche sportive au Québec.

La FQF s'est toujours opposée à ce projet d'aliénation d'une espèce indigène, pour des motifs de conservation et de protection du patrimoine faunique.

Quand on connaît les conditions de production rapide que la société de consommation contemporaine impose et les méthodes peu orthodoxes et dégradantes de certaines industries de la viande, on comprend très bien que les 200.000 membres de la Fédération s'inquiètent de l'avenir des espèces indigènes et du patrimoine faunique québécois.

Les manipulations génétiques, les moules enrichies d'hormones, les médicaments combattant les maladies dues à la promiscuité, les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau, l'élimination des prédateurs, le marché illicite de réseaux de vente de viande sauvage, la protection et la restauration des habitats, etc., sont autant d'éléments sur lesquels nous n'obtiendrons jamais de garantie fondamentale.

M. Yvon Picotte se réfugie derrière un sondage effectué auprès de gens peu informés des véritables enjeux de cette décision. Souvenez-vous du très regretté Fernand Seguin qui, dans sa dernière

entrevue, insistait sur le fait qu'il est temps pour l'Homme de prendre conscience qu'il ne peut pas contrôler et manipuler indéfiniment les composantes de la biologie sans s'exposer à prendre des risques qui auront des conséquences imprévisibles et même catastrophiques.

Nous vous demandons d'intervenir afin de protéger pour nos enfants ce merveilleux cadeau que nos ancêtres nous ont prêté.

— LÉO-PAUL QUINTAL
président

Montréal, le 11 juillet.

■ Première station

Lettre à M. Claude Lefebvre

LE MÉTRO ira à Laval. Enorme progrès pour la circulation. Nous présumons qu'il ne fera que développer le commerce et l'industrie dans votre patelin. La deuxième ville du Québec en population sera plus en évidence dans le monde de la finance, de l'industrie et de la culture.

La première station de métro de votre cité, pourquoi ne l'appellerait-on pas Fernand Seguin ? Disparition d'un être qui laisse un large vide dans le paysage. Même s'il était devenu moins visible à nous tous depuis quelque temps à cause de sa maladie, les graines qu'il a semées avec abondance ont pris racine sur le territoire.

Ou encore Anne Hébert, qui se fait connaître par ses oeuvres littéraires, mettant une grande fraîcheur dans ses images folkloriques. Un autre de nos poètes, Gilles Vigneault, ferait bonne figure parmi la liste de nos stations de métro.

Hommage à nos contemporains qui nous feront réfléchir, tout en travaillant à construire ce métro nous réunissant à Montréal.

— Martin (Gérard) GRENON
Ville St-Laurent, le 7 juillet.

■ Les ennuis
du chef Cholette

Lettre à M. Roger Bellemar

conseiller municipal de Trois-Rivières
PERMETTEZ-MOI de douter de la rigueur de vos arguments, sinon de vos préjugés, quand vous affirmez que la crédibilité de la police passait par la cessation des réunions de prières sur l'heure du midi, au quartier général de police.

Certains policiers, comme certains citoyens ordinaires, fument (empoisonnant leurs collègues), d'autres se racontent des faits aux détails scabreux et en savourent la grossièreté. Le discours est parsemé de blasphèmes. On dit qu'ils exercent leur droit de parole.

Il y a un an, j'ai passé 40 minutes à un poste de police pour un constat d'accident. Ma jeune fille qui m'accompagnait a eu droit à la vulgarité de certains policiers qui tonitruaient leurs derniers combats ou leurs récentes intimidations, dans une langue à faire rougir et Molière, notre poète Miron et les anges du ciel.

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

■ Un nom

JE ME permets de suggérer aux fonctionnaires du gouvernement du Québec de « déprovincialiser » le nom de leur syndicat et de se considérer plutôt des employés du gouvernement du Québec, au même titre que les professionnels et les cadres, en adoptant officiellement l'appellation : « Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec ».

— NOËL LAGARDE
Kirkland, le 8 juillet.

■ Précision

LA présente fait suite aux observations de M. André Normandeau (« Pourquoi serrer la vis ? », 21 juin) concernant les modifications proposées au régime de mise en liberté sous condition. Une erreur s'est glissée dans la discussion relative à l'application de ces projets. Sous la rubrique « Un remède universel injustifié », l'auteur demande : « Pourquoi imposer cette réforme aux courtes sentences purgées dans les prisons « provinciales » (moins de 2 ans) où plus de 80 % de prisonniers ont été condamnés pour les délits contre la propriété, sans violence ? »

Les changements proposés touchant l'admissibilité à la mise en liberté sous condition et à la libération sous surveillance obligatoire ne visent que les détenus purgeant une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus. Les détenus qui purgent une peine de moins de deux ans ne seront concernés que par les projets de réforme s'appliquant au processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition (dont les critères devront se concentrer sur le risque) et par ceux relatifs au programme d'absence temporaire des pénitenciers, dans les cas de transfert d'une prison provinciale à un établissement fédéral.

— CHRISTOPHE P. NUTTALL
Sous-Solliciteur général
Ottawa, le 12 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 200, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
Pour information: 81\$ 6 mois
(514) 844-5738 42\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
au Canada 85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement
numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque
nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les zones d'ombre du projet de loi sur les ondes

ESTHER DÉSILETS

L'auteur est directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)

LE PROJET de loi sur la radio-diffusion, longtemps attendu, est l'aboutissement d'un vaste processus de réflexion et de consultation, que l'Institut canadien d'éducation des adultes a suivi de près.

Il y a lieu, bien sûr, de se réjouir de la reconnaissance d'acquis importants tels que le rôle primordial de la Société Radio-Canada et l'affirmation du caractère public de l'ensemble du système de radiodiffusion. L'ICEA considère cependant que ce projet de loi comporte des lacunes majeures qu'il faudra corriger si l'on souhaite une amélioration notable de la situation actuelle.

Contrôle politique sur le CRTC

D'abord, le projet propose des modifications majeures concernant le CRTC. Tout en réaffirmant la nécessité de confier la réglementation et la surveillance du système à un seul organisme public autonome, le Conseil n'en voit pas pour autant ses pouvoirs accrus. Ce sont plutôt ceux du gouvernement et du ministre qui le seront.

Le projet propose d'étendre les pouvoirs de directives du gouvernement à toutes les activités du CRTC à l'exception des décisions relatives à l'octroi et au renouvellement des licences de radiodiffusion. Dans ce dernier cas, si le gouvernement ne se réserve pas la prérogative de donner des instructions, il aura par contre le pouvoir de renvoyer et d'annuler les décisions du CRTC. De plus, le gouvernement pourrait exempter les radiodiffuseurs de l'obligation de respecter certaines dispositions de la loi.

Au chapitre de l'Accord de libre-échange, le gouverneur en conseil aura aussi le pouvoir de donner des instructions au CRTC, quant à l'application et à l'interprétation de l'article sur les droits d'auteur et la retransmission intégrale des signaux américains.

Enfin, à la demande du gouvernement, le CRTC pourrait exiger des radiodiffuseurs la diffusion d'émissions jugées, par ce même gouver-

nement, « à caractère d'urgence et d'une grande importance pour la population canadienne ». On voit ici poindre le danger d'utilisation des ondes à des fins partisans.

La loi ne prévoit pas de réels mécanismes de consultation publique au sujet des directives. Les politiques et règlements élaborés par le CRTC faisaient toujours l'objet d'audiences publiques. Or, dans le cadre des décrets gouvernementaux, on ne prévoit que des mécanismes très restreints de consultation.

Tout en étant d'accord avec le principe de la responsabilité des élus et du gouvernement en matière d'élaboration des grandes politiques sur la radiodiffusion, on ne peut souscrire aux mesures de contrôle politique sur le système de radiodiffusion telles que proposées. Il s'agit là d'un contrôle beaucoup plus politique que démocratique.

Les radiodiffuseurs privés

Il faut reconnaître, par ailleurs, que certaines recommandations du projet de loi vont renforcer les pouvoirs du CRTC auprès des entreprises privées. Les entreprises devront respecter davantage les règlements et décisions du CRTC, grâce au pouvoir explicite du Conseil d'émettre des ordonnances obligatoires pour les titulaires de licences. Le CRTC pourra aussi exiger un droit sur les licences selon le rendement en matière de diffusion de certains types d'émissions canadiennes. Il faut espérer que ces nouvelles mesures seront efficaces.

Nous remarquons enfin que le pouvoir réel de surveillance du CRTC ne sera sûrement pas renforcé par une prolongation de cinq à sept ans de la période de renouvellement des licences. Nous préférons, à ce chapitre, la suggestion du CPCC à l'effet que le CRTC accorde plus fréquemment des renouvellements de licences d'une durée inférieure à cinq ans.

Radio-Canada : mission différente ?

L'importance vitale de Radio-Canada est clairement réaffirmée dans le projet de loi. Cette reconnaissance est de plus assortie de budgets supplémentaires. C'est là l'aspect le plus intéressant de la nouvelle politique.

Que devient la mission de Radio-Canada ?

Nous nous interrogeons cependant sur les propositions susceptibles de modifier la mission de Radio-Canada. Si l'on compare les articles du projet avec ceux de la loi de 1968, on peut constater l'existence d'une telle possibilité.

Selon la loi actuelle, Radio-Canada doit « être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation ».

Dans le projet, on propose (article 3m) « que la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision, y compris une programmation aussi large que possible qui renseigne et divertit » et qui soit principalement canadienne.

Qu'advient-il du mandat de Radio-Canada concernant la diffusion d'émissions pour des publics spécifiques, selon l'âge, le sexe, l'appartenance culturelle et la diversité des goûts ? Dans l'énoncé de politique, on ajoute « qu'en soirée, aux heures de grande écoute, Radio-Canada devra offrir des émissions canadiennes qui plaisent à de vastes auditoires et que cet effort est nécessaire si elle veut justifier les crédits que lui vote le Parlement et obtenir les recettes publicitaires dont elle a besoin ».

L'énoncé se réfère abondamment aux dramatiques télévisées comme si c'était là l'essentiel de la programmation télévisuelle. Qu'en est-il de l'information, des affaires publiques, des émissions culturelles ? Reconnaît-on un rôle spécifique à Radio-Canada en ces matières ?

À la lecture des mesures proposées, on en vient à croire que le seul aspect qui distinguerait la programmation de Radio-Canada de celle du secteur privé se situerait au niveau de la quantité d'émissions canadiennes présentées comparativement aux émissions américaines.



Flora Macdonald, ministre fédérale des Communications

Au chapitre de l'information et des émissions pouvant satisfaire des goûts plus diversifiés et des publics plus restreints, on propose plutôt de créer des services de programmation complémentaires. Bien que dans le projet de loi on parle de services complémentaires en français et en anglais, dans les faits, il n'est question que d'un service de langue anglaise. L'auditoire francophone devant se satisfaire de TV 5 et des services existants.

La télévision de langue française

On a raison de se réjouir de la reconnaissance de la spécificité de la télévision de langue française. Mais qu'est-ce qui se cache derrière ce principe ? En y regardant de plus près, les mesures proposées ont plutôt l'air d'accroître le déséquilibre entre les services offerts en français et en anglais. Alors qu'on propose la création de nouveaux services en anglais, on propose d'améliorer les services existants en français.

L'énoncé de politique base son argumentation sur le fait que les auditoires francophones reçoivent déjà de Radio-Canada et de Radio-Québec une programmation répondant à

des goûts et à des intérêts particuliers et que bientôt TV 5 s'ajoutera à ces services. Alors que ces besoins ne sont pas satisfaits du côté anglais, d'où la proposition d'un service complémentaire de langue anglaise.

Il n'est peut-être pas indiqué de multiplier les services de programmation de langue française à cause des dimensions restreintes du marché francophone. Il faut cependant essayer d'évaluer ce que signifiera, pour l'évolution de la culture francophone, l'absence de nouveaux services de programmation dans des domaines aussi stratégiques que l'information et la culture.

À l'heure actuelle, les besoins spécifiques d'une partie importante de la population francophone pour des émissions spécialisées ne sont pas davantage satisfaits que ceux du public anglophone. Radio-Québec, en soirée, tend de plus en plus vers la recherche du plus grand auditoire. La future programmation de TV 5 ne répondra pas non plus aux caractéristiques des services de programmation complémentaires proposés dans le projet.

Les mesures destinées à améliorer la qualité de la programmation francophone n'auront pas un impact aussi important qu'on veut le laisser

croire. En augmentant le budget de \$ 15 millions pour les deux prochaines années, on améliore bien sûr la situation. Mais, compte tenu de l'actuel déséquilibre — de l'ordre de 50 % — entre les budgets de production des secteurs français et anglais, cette mesure nous semble de l'ordre du rattrapage plutôt que du véritable développement.

Pour augmenter la quantité d'émissions canadiennes, l'énoncé propose des primes au rendement. Ces primes n'auront pratiquement aucun effet sur la production privée francophone. Les incitations au rendement seront établies en fonction de la quantité des dramatiques et des émissions de variétés produites par les diffuseurs privés. Or, les diffuseurs privés francophones diffusent déjà plus de cinq heures de dramatiques par semaine, dépassant la norme minimale suggérée. Ils ne bénéficieront donc pas de cette mesure incitative.

Seuls les crédits supplémentaires accordés à Téléfilm Canada, et réservés à la production francophone, constitueront une réelle mesure en faveur de la télévision de langue française. C'est nettement insuffisant.

Enjeux démocratiques absents

Ce projet de loi a de plus laissé en plan des enjeux majeurs reliés à la problématique du contrôle et de l'accès démocratique au système de radiodiffusion. Concernant le droit à l'expression pour les collectivités régionales, les divers milieux sociaux et les femmes, le projet de loi ne propose rien de concret. La question de la concentration de la propriété des médias n'est pas non plus abordée, laissant entière la problématique de la propriété mixte des entreprises de distribution et de programmation. La radiodiffusion communautaire ne fait pas non plus l'objet de recommandations précises.

Le projet de loi sur la radiodiffusion n'est pas acceptable tel que présenté. Des lacunes majeures doivent être corrigées si l'on veut améliorer le système de radiodiffusion et lui permettre d'évoluer tout en respectant les objectifs socio-culturels qui lui sont dévolus. Le gouvernement doit prévoir l'étude du projet en comité parlementaire.

La disparition d'un outil pertinent et méconnu

LOUISE CONSTANTIN
GILLES QUINTAL

Les auteurs ont été respectivement animatrice et architecte au GRT de Verdun. Ils ont collaboré pendant cinq ans à la mise sur pied de coopératives d'habitation à Verdun. Ils expliquent les raisons qui ont amené la fermeture de ce GRT.

LES GROUPES de ressources techniques (GRT) se sont établis à partir du milieu des années 70. Issus d'initiatives de citoyens engagés, ils sont à l'habitation ce que les CLSC et les Cliniques juridiques sont à la santé et au droit, à la différence près que les GRT ne bénéficient, de la part de Québec, que d'une subvention annuelle de fonctionnement de \$ 50.000.

Bien qu'ils soient 40, les GRT font peu parler d'eux. Et pourtant ! En neuf ans, ils ont livré 11.360 unités de logements, en majorité à des familles à faible revenu (moins de \$ 20.000 par an).

Un rapport produit à la demande du ministre de l'Habitation brossait un bilan très positif du travail accompli depuis 10 ans. En voici un extrait : « Les GRT ont atteint les objectifs fixés quant à la promotion des coopératives et à l'aide à la réalisation des projets. Ils ont permis la constitution d'un parc de logements sans but lucratif important, principalement à partir du stock existant. Les clientèles desservies par ces groupes sont souvent négligées dans le cadre de nos programmes; ils ont favorisé leur propre prise en charge... l'existence d'un tel réseau constitue un moyen intéressant et bénéfique d'éviter l'implication directe de l'État dans la production de ce type de services ».

La fermeture du GRT de Verdun est une conséquence directe de la disparition de politiques sociales significatives en habitation et de l'appauvrissement continu des programmes d'aide à la rénovation en quartier populaire. Elle résulte, aussi, d'attitudes allant du laisser-faire à l'obstruction systématique de la part des principaux intervenants en logement.

L'arrivée au pouvoir du Parti conservateur a précipité la disparition d'un programme d'accès à la propriété collective qui permettait de rejoindre, à travers le Canada, une population défavorisée et mal logée. Ce programme d'accès à la propriété collective a été remanié de fond en comble. Il s'adresse maintenant, sans grand succès d'ailleurs, à une population à revenus moyens. Les loyers élevés et les fortes exigences techniques et bureaucratiques de la SCHL ralentissent la livraison de ce nouveau programme. Quant au volet « logement social », le gouvernement fédéral l'a remis entier dans les mains du Québec par le biais de l'entente-cadre Canada-Québec.

À la Société d'habitation du Québec les choses se sont gâtées rapidement. Les programmes se succèdent, changent de nom, disparaissent et réapparaissent toujours plus pauvres et plus exigeants que les précédents. Notre GRT n'aura réalisé que deux projets SHQ et, dans les deux cas, il a fait don de ses honoraires aux coopératives afin que celles-ci puissent présenter une demande d'aide recevable aux yeux de la SHQ.

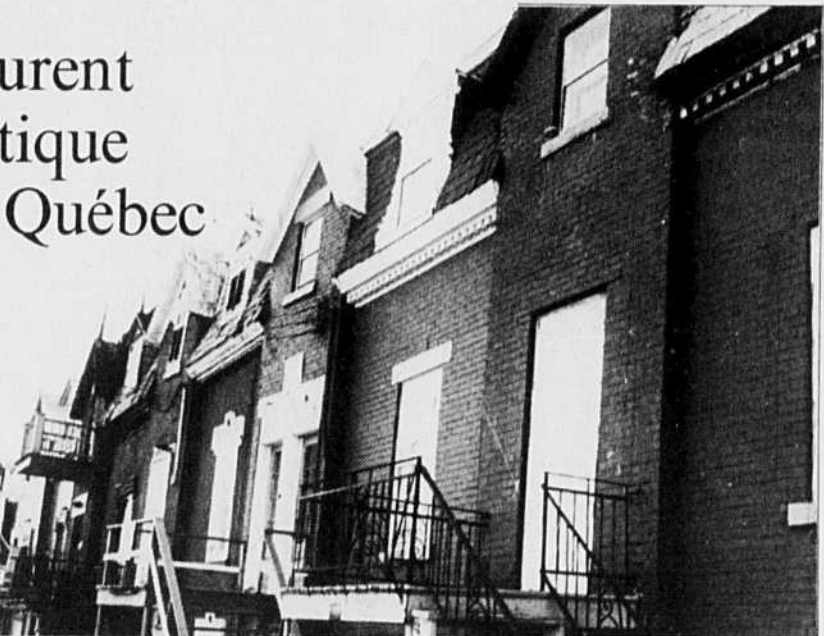
À deux semaines du début d'un chantier de rénovation, des confirmations de garantie hypothécaire émises par le vice-président de la SHQ sont tout à coup renversées par le président du Conseil du Trésor qui exige que tout le dossier soit exa-

Les GRT se meurent faute d'une politique du logement au Québec

miné par ses fonctionnaires. Trois mois plus tard, la garantie hypothécaire pour la rénovation de neuf (!) logements à Verdun est finalement reconfirmée. Entre-temps, les taux d'intérêts hypothécaires sont passés de 9 % à 11 %, ce qui rend le financement du projet plus coûteux, l'entrepreneur choisi pour exécuter les travaux exige \$ 15.000 de plus et le manque à gagner causé par des logements vacants coûte \$ 2.000 au GRT de Verdun.

Pour finir le tout, le ministre à demi-temps de l'Habitation réunit les représentants des GRT du Québec pour leur faire part du rapport sur leurs organismes. Malgré un bilan positif, il annonce que les temps changent, qu'il faut rationaliser le réseau des GRT et, qu'en ce sens, la subvention de fonctionnement accordée à chaque GRT passera, en quatre ans, de \$ 50.000 à rien du tout et, qu'à ce moment-là, une seule subvention de \$ 50.000 sera accordée par région administrative du Québec. Ainsi, des dix GRT de quartier à Montréal, il ne devrait en rester qu'un seul en 1992.

Tout au long de ses sept années d'existence, le GRT de Verdun s'est heurté, dans ses efforts, d'améliorer les conditions de logement de ses concitoyens, à l'étroussure d'esprit des autorités municipales de Verdun. Un fait résume le tout : la ville de Verdun refuse depuis deux ans les 51



unités de logement HLM allouées à cette municipalité par le gouvernement du Québec. Imaginez un peu l'accueil réservé aux représentants du GRT lorsqu'il s'agit de négocier avec les élus municipaux l'achat d'un terrain appartenant à la Ville.

De même, méfiance, ignorance, mauvaise gestion, qui sait ? En sept ans, sur un total de 23 projets coopératifs, nous n'avons réussi à négocier qu'un seul emprunt hypothécaire dans une caisse de Verdun. Toutes ces hypothèques étaient garanties à 100 %, pour 35 ans, par la SCHL. Il y en avait, au total, pour \$ 13.400.000. De plus, malgré un chiffre d'affaires oscillant entre \$250 000 et \$ 300 000, nous n'avons jamais réussi à obtenir une marge de crédit pour le GRT de Verdun. La Caisse populaire d'un quartier voisin nous l'a accordée.

De plus, la plupart des architectes exerçant leur profession dans les

GRT le font illégalement. C'est du moins ce qu'en a décidé l'Ordre des architectes. Les architectes des GRT sont salariés. Ils exécutent des contrats liant l'organisme qui les emploie (le GRT) et ses clients (des coopératives d'habitation). Les GRT perçoivent des honoraires et paient leurs employés.

Afin de sauvegarder l'indépendance du professionnel, les règlements de l'OAQ obligent l'architecte à signer directement un contrat de service avec son client et interdisent l'intervention d'un intermédiaire. Pendant plusieurs années, l'Ordre a fermé les yeux sur cet aspect de la pratique des GRT. Le lobby incessant d'architectes en pratique privée explique le changement d'attitude.

Ceci force les architectes de GRT à avoir des bureaux distincts des GRT. Or, la disparition de la subvention de fonctionnement, les honorai-

res réduits pour faire « passer » les projets et la rémunération inférieure à la pratique privée rendent cette entreprise très périlleuse.

Voilà. Depuis 1980, l'équipe du Service communautaire d'aménagement et de logement a suscité à Verdun des investissements directs de près de \$ 16 millions; 250 logements abandonnés, incendiés ou dans un état de délabrement avancé ont été rénovés, 102 nouveaux logements ont été construits.

Véritable centre d'éducation populaire, le GRT ne compte plus tous les ateliers de comptabilité et de secrétariat qu'il a tenus, tous les cours de lecture de plans et tous les cours de gestion de projet coopératif qu'il a dispensés. L'aventure coopérative redonne à ceux qui la vivent confiance, fierté et estime de soi. Certains retournent à l'école, d'autres, forts de l'expérience acquise, se trouvent du travail. Si les efforts d'implantation de coopératives d'habitation changent le visage d'une ville, ils changent aussi le visage des gens qui l'habitent.

Nous sommes fiers de l'effort consenti. Nous croyons que l'argent qui nous a été confié a été soigneusement et scrupuleusement dépensé. Nous sommes déçus aussi. Il est clair que des initiatives privées ne peuvent, sans le support de l'État, régler le problème du million de mal logés au Québec. La fermeture du GRT de Verdun est directement liée à l'absence de politiques en habitation.

Les Groupes de ressources techniques sont un outil souple et peu coûteux dont dispose l'État pour intervenir dans le domaine du logement et, s'il est dommage que l'État n'encourage plus de telles initiatives, il est inadmissible qu'il abdique son rôle social.

Le degré zéro de la critique

RÉPLIQUE

GILLES BOURQUE
JULES DUCHASTEL

MARCEL FOURNIER se livre à une critique de notre ouvrage *Restons traditionnels et progressifs* qui ne l'honore guère en tant qu'intellectuel (LE DEVOIR, 25 juin). Additionnant les procédés discursifs équivoques si chers à Maurice Duplessis, allant de la stigmatisation à l'usage d'un humour douteux, il sacrifie le travail de la critique au plaisir de la polémique.

Duplessis condamnait ses adversaires en les traitant de communistes ou de socialistes. Fournier commence par nous identifier comme « deux universitaires reconnus pour leur orientation marxiste ». Il mentionne, quelques lignes plus loin, que nous prenons « une certaine distance

à l'égard de l'orthodoxie », mais cette concession semble le dispenser de discuter, quant au fond, de la théorie originale du discours politique que nous proposons.

Bref, l'anathème tient lieu de discussion théorique et le procédé n'est mis en place, on le découvre en fin d'article, que pour construire un jeu de mots digne du festival de l'humour. Nous aurions, en effet, recours au « MAO nouvelle version (le marxisme assisté par ordinateur) ». Or donc, affublés au point de départ du péché originel, nous voilà maintenant stigmatisés en raison de notre utilisation de l'informatique. Encore une fois, notre échotier se satisfait de la chronique et passe sous silence les pages dans lesquelles nous réfléchissons longuement sur l'utilisation de l'informatique dans le domaine des sciences sociales.

Sur sa lancée, Fournier invoque le bon sens de Duplessis pour mettre en doute la pertinence « d'importantes subventions (obtenues) pour démon-

trer une évidence ». Commençons par la fameuse question des subventions. Nous savons depuis quelque temps déjà qu'il nous faudra payer cher, comme quelques autres, le fait qu'en 20 ans de carrière nous ayons obtenu quelques « importantes subventions ». Malgré la mesquinerie de cette allusion, nous sommes de ceux et celles qui pensent qu'il fallait bien un jour faire autre chose que de gémir devant l'importance des subventions de recherche reçues par les universités anglophones du Québec et de l'Ontario.

Qu'il nous suffise de souligner ici que ces « importantes subventions » ont permis à une quinzaine d'étudiants et d'étudiantes de poursuivre des études universitaires de deuxième et de troisième cycles et qu'elles sont directement reliées à la formation d'un Centre de recherche, le Centre d'analyse de textes par ordinateur, qui a maintenant un rayonnement national et international.

Mais passons aux évidences ché-

res à M. Fournier. Notre méthode ne servirait qu'à démontrer des évidences et n'apporterait rien à « la connaissance de l'histoire du Québec », sinon rien que ne « disaient déjà, dans les années 1940, les sociologues E.C. Hughes et J.C. Falardeau ». À ce que nous sachions, ni Hughes, ni Falardeau, ni personne depuis n'a entrepris l'étude systématique du discours politique duplessiste dont ce livre n'est que le premier témoignage.

Quant à l'idée selon laquelle notre analyse se limiterait à la démonstration que le duplessisme « se revendiquait à la fois de la tradition et du progrès », il apparaît clairement que l'évidence se situe bien davantage dans la tête du polémiste que dans les pages de notre livre. Quiconque lira notre ouvrage attentivement et sans préjugés comprendra que nous tentons de rendre compte de l'articulation du traditionalisme et du modernisme au sein d'un même discours et des transformations de la représentation de la société que cet

amalgame contradictoire produit, au-delà de la conscience des acteurs.

Notre propos échappe alors totalement à Fournier quand il insinue qu'une telle perspective nous conduit à une sorte de réhabilitation d'un Duplessis, devenu dorénavant « plus libéral » et à peine « un peu trop autoritaire ». C'est sans doute qu'il confond lui-même libéralisme et liberté, progrès et libération.

Terminons par les quelques considérations un tant soit peu sérieuses de notre critique qui portent sur notre méthode d'analyse.

Fournier affirme « qu'on aurait dû chercher moins à établir des catégories et des systèmes de représentation (par exemple traditionalisme, modernisme) qu'à analyser comment ces catégories et ces systèmes sont l'objet et le résultat d'un véritable travail social ». Il nous accuse même de chercher « à reconstruire la vie d'une société entière à

partir de quelques traces laissées par des mots ». Il est assez amusant pour des « universitaires reconnus » pour leur orientation marxiste « d'être ainsi accusés d'attacher trop d'importance aux discours aux dépens des conditions sociales de production ».

Puisqu'il nous faut couper court, soulignons seulement que nos catégories, loin d'être a priori, sont le résultat d'un patient travail d'aller-retour entre le texte et les unités de regroupement et que les « systèmes de représentation » ont été construits à partir des résultats obtenus à la suite de l'analyse et de la mise en rapport de ces différentes catégories...

Voilà ce que nous avons essayé de montrer en évitant de rabattre le discours duplessiste sur ses simples conditions de production (développement économique, institutions, situation sociale de la réception...) dont nous traitons par ailleurs dans le dernier chapitre de notre ouvrage.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur:
Benoit Lauzière

Rédacteur en chef:
Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre Godin

Directeur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

SUCCÉDER À KENNEDY ?

PAS DE drame à l'horizon, mais une lourde tension dans l'atmosphère. À quelques heures de l'ouverture de la convention démocrate à Atlanta, c'est le bulletin météo que pourraient signer les analystes politiques aux États-Unis. Dans les scénarios du printemps dernier, on entrevoyait l'arrivée-miracle du gouverneur de l'Etat de New-York, M. Cuomo, pour dégager le parti démocrate du bourbier où semblait l'enliser une course sans âme au leadership. Personne n'avait formulé la moindre hypothèse sur le rôle que pourrait jouer un prédicateur noir, jusque-là confiné dans la figuration un peu tapageuse.

Pour la première fois depuis douze ans, un Démocrate a de bonnes chances d'accéder à la Présidence des États-Unis en janvier prochain. Et cette possibilité, c'est un politique, peu connu, guère flamboyant, qui l'incarnera devant des électeurs visiblement peu captivés par le déroulement des jeux partisans depuis de longs mois. Le choix du gouverneur du Massachussets, M. Michael Dukakis, s'est effectué au terme d'une campagne où ses adversaires se sont disqualifiés d'eux-mêmes.

On a déjà beaucoup souligné l'absence de charisme de M. Dukakis. On s'est gentiment moqué du caractère monocorde et terne de ses interventions. On commence à mesurer la finesse de ses décisions, le calcul de ses gestes. Évidemment, le choix du Sénateur Lloyd Bentsen comme candidat à la vice-présidence témoigne d'une maîtrise des lois de la politique qui a rassuré les plus blasés des dirigeants du parti. En choisissant un Texan qui de surcroît a déjà défait M. George Bush, candidat des Républicains, le gouverneur Dukakis maximise ses chances dans une région où sa faiblesse s'énonçait d'évidence. En faisant appel à un conservateur bon teint — c'est le lot des démocrates dans le « Deep South » —, il se prémunit des suspicions nourries par ses attitudes trop libérales aux yeux d'un électoral angoissé à la pensée de voir arriver à la Maison Blanche un « gauchisant », si telle éventualité est encore pensable aux États-Unis.

En établissant lui-même le parallèle avec le choix effectué par l'ancien Président John Kennedy, en 1960, M. Dukakis a sans doute voulu tirer profit d'une image et d'un souvenir presque mythiques. Le rapprochement avec Kennedy et, dans un certains sens, avec cette époque du début des

années 60, commande des analogies importantes.

Tout comme Kennedy, l'actuel candidat démocrate provient d'une minorité ethnique dont l'intégration à la mosaïque américaine est en voie d'achèvement. Descendant d'Irlande ou « métèque » du pays des Hellènes, l'adversaire pour l'un et l'autre a figure qui de patricien — c'est le cas de George Bush —, qui de pilier de l'establishment politique — ce qu'était bien Richard Nixon en 1960. Handicap ou vertu, cette caractéristique sociale va inévitablement jouer un rôle important lors de la campagne électorale.

Au-delà de ces similitudes personnelles, l'entrée en scène du pasteur Jessie Jackson paraît tout aussi significative. Brouillon et impulsif il y a quelques années, M. Jackson a mûri. Après une campagne enlevante et digne, il avait quelques titres à invoquer pour prétendre au poste de colistier. Depuis le choix du Sénateur Bentsen, il laisse tomber une à une ses cartes avec un art impressionnant. Sans agiter la menace d'une forme de dissidence, il cherche à obtenir des engagements, des concessions du tandem Dukakis-Bentsen.

Porte-parole des Noirs, le pasteur Jackson défend aussi une conception plus sociale de la politique fédérale. Et les sondages des derniers mois corroborent cette vision du rôle de l'État : les Américains favorisent maintenant une plus grande attention envers les pauvres et les personnes âgées. On s'éloigne sensiblement des thèses économistes défendues avec succès par un certain Ronald Reagan en 1980. Les questions de politique étrangère ne hantent plus les Américains, comme c'était le cas au moment où les diplomates de l'ambassade de Téhéran étaient prisonniers du régime de l'ayatollah.

La présence de Jessie Jackson à la convention d'Atlanta n'a rien de folklorique. Elle est peut-être même prophétique d'un retour vers une forme d'équilibre dans le jeu de balancier de la politique américaine. De ce côté-ci de la frontière, on aura tout intérêt à dégager les leçons de ce que s'apprent à vivre les électeurs américains.

En 1960, la guerre froide commençait à s'estomper. Nikita Khrouchtchev tentait d'imposer un cours nouveau à la politique soviétique. Le conservatisme de l'ère Eisenhower cédait la place à d'autres préoccupations.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Feu Mgr Maurice Baudoux

MGR MAURICE Baudoux qui vient de mourir à 85 ans dans son cher Manitoba aura défendu jusqu'à la fin de sa vie, et passionnément, la francophonie d'ici. Le seul souvenir que j'ai de lui remonte au début des années 1980 alors que je couvrais un congrès de l'Association canadienne de l'éducation de langue française, à Winnipeg.

Aussitôt qu'il sut que je représentais LE DEVOIR, le journal qu'il aimait par-dessus tout et qui a été si longtemps identifié à la cause des minorités francophones, il me parla longuement de ce qui lui tenait tant à cœur : la survivance française dans l'Ouest de « ce grand Canada ».

Déjà à ce moment, retiré de la mêlée et de la vie active, il se sentait quelque peu distancé dans son discours thématique de la « langue gardienne de la foi », lui qui l'avait tenu si longtemps pour parole d'évangile dans l'évolution de la communauté minoritaire francophone du Manitoba, pour peu que langue et religion catholique puissent se conjuguer harmonieusement.

Hasard peut-être significatif : Mgr

Baudoux, d'origine wallonne, est mort le 1er juillet, fête du Canada, un pays qu'il avait adopté dans son très jeune âge et à qui il a consacré un amour et une reconnaissance indéfectibles, au point d'entremêler bien souvent les deux fidélités à son Église et à sa patrie.

Pour l'une et l'autre, il aura donné le meilleur de lui-même, prêtant à la première son immense talent d'orateur et d'apologiste, à la seconde sa passion de communicateur pour la survivance française, au point de fonder en 1946 le poste CKSB dans un territoire plutôt dénué en ressources de ce genre.

Cet homme ne passait pas inaperçu, tant par sa haute stature que par sa vaste culture littéraire et musicale puisée dans les grands auteurs et musiciens classiques. Né en Belgique en 1902, arrivé au Canada en 1911, il choisit tout naturellement la prêtrise pour devenir en 1948 le premier évêque de Saint-Paul en Alberta et en 1955 archevêque de Saint-Boniface jusqu'en 1974.

Même après sa retraite, il de-

meura actif dans les milieux culturels, éducatif et religieux de son coin de pays et, en dépit de la reconnaissance officielle du bilinguisme canadien, il continuait de croire en cette symbiose de la langue et de la religion, qu'il associait à une certaine excellence d'être.

Homme d'audace, de réflexion, de la trempe aussi des chefs à une époque où le Canada français comptait sur ses éléments les plus dynamiques pour survivre, Mgr Baudoux aura sans doute éprouvé bien des déceptions au crépuscule de sa vie, en constatant le mouvement d'assimilation des minorités, surtout dans son cher Manitoba.

Mais il peut avoir la consolation d'avoir lutté jusqu'au bout, parfois peut-être maladroitement mais toujours avec sincérité et droiture. C'est sans doute en reconnaissance de sa ténacité et pour couronner son oeuvre qu'il recevait en 1984 l'Ordre des Français d'Amérique, une distinction décernée par le Conseil de la vie française en Amérique.

— MARIE LAURIER

Les fouilleurs d'éternité

DE QUOI s'agit-il au juste ? D'une nouvelle version de la sempiternelle querelle entre les professionnels et les amateurs, entre les bureaucrates et les chercheurs, entre les rationnels et les passionnés ? On ne sait exactement. Sauf que, en refermant, avant même qu'il ne soit ouvert une fois de plus, le dossier du mystérieux tombeau de Champlain, les éminents spécialistes du MAC (ministère des Affaires culturelles) se comportent en affreux empêcheurs de tourner en rond. D'un côté, ils privent les médias d'avoir quelque chose d'insolite à se mettre sous la dent creuse estivale. De l'autre, ils enlèvent aux bédouins que nous sommes la chance inouïe de s'enrichir l'esprit au contact de leur puits de science. Quel dommage !

Ce n'est pas la première fois que le fondateur de Québec défraie ainsi les manchettes. Un confrère du *Soleil* a raillé : Si on n'avait pas rebouché tous les trous que les archéologues et les historiens, patentés ou non, ont creusé pour retrouver le cerceuil du premier gouverneur de la Nouvelle-France, le Vieux-Québec ressemblerait à un fromage de gruyère ! Martin Pelchat a ironisé dans ce journal, mardi dernier : Les mers qu'il a sillonnées paraîtraient bien calmes à Champlain en comparaison du brouhaha causé par ses introuvables mânes ! Depuis plus de 100 ans, en effet, cette énigme passionne les experts et suscite des chicanes épiques, dont la querelle des Antiquaires, il y a 120 ans. Tous les essais ont échoué, y compris ceux d'un ingénieur qui, en 1940, utilisa la radiesthésie pour tenter de percer le mystère.

Les « fouilleurs d'éternité » ont ainsi sorti de terre beaucoup de vieux chanoines, mais point de Champlain. C'est probablement ce qui a fait dire à René Lévesque (pas le politicien, mais l'insolite et insolent fouilleur qui ébranle les experts) : « Pour faire de l'archéologie, il faut être un grand croyant. » Il l'est

certes, depuis des dizaines d'années qu'il est fasciné par ce mystère, tout en faisant, simple géographe qu'il est, d'importantes découvertes archéologiques sur la Côte-Nord : traces des Basques, dômes funéraires amérindiens, poste de traite de Louis Jolliet, à Mingan.

Avec son collègue Charles Beaudry, archéologue, il a mis au jour, il y



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

deux semaines, une ancienne sépulture sous la basilique du Vieux-Québec. Celle de Champlain ? Il le pense, en tout cas il l'espère. Bavard impétueux, il s'en ouvre à la presse. Impétueux, il n'a pas de permis pour fouiller ainsi les entrailles de la crypte. Vulgarisateur, il veut associer la télévision à son exhumation. Triple faute, impardonnable. Plus prudent et discret, il aurait probablement pu contourner les réticences, à dire le moins, des technocrates, et poursuivre en paix ses recherches.

En dépit de ces bavures, somme toutes mineures, tout était en place pour que, en plein milieu d'un bel été, agréable et paisible, spécialistes et amateurs se concertent pour donner un formidable cours d'initiation à l'histoire et à l'archéologie de la Nouvelle-France. Il importe peu, au fond, que ce soit la dépouille de Champlain ou non. Mais on ne saurait ignorer, alors que l'ignorance de notre histoire prend des proportions épidémiques, quelque outil de vulgarisation que ce soit. Surtout pas à Québec, la plus vieille ville fortifiée en Amérique du Nord, bondée de touristes en plus.

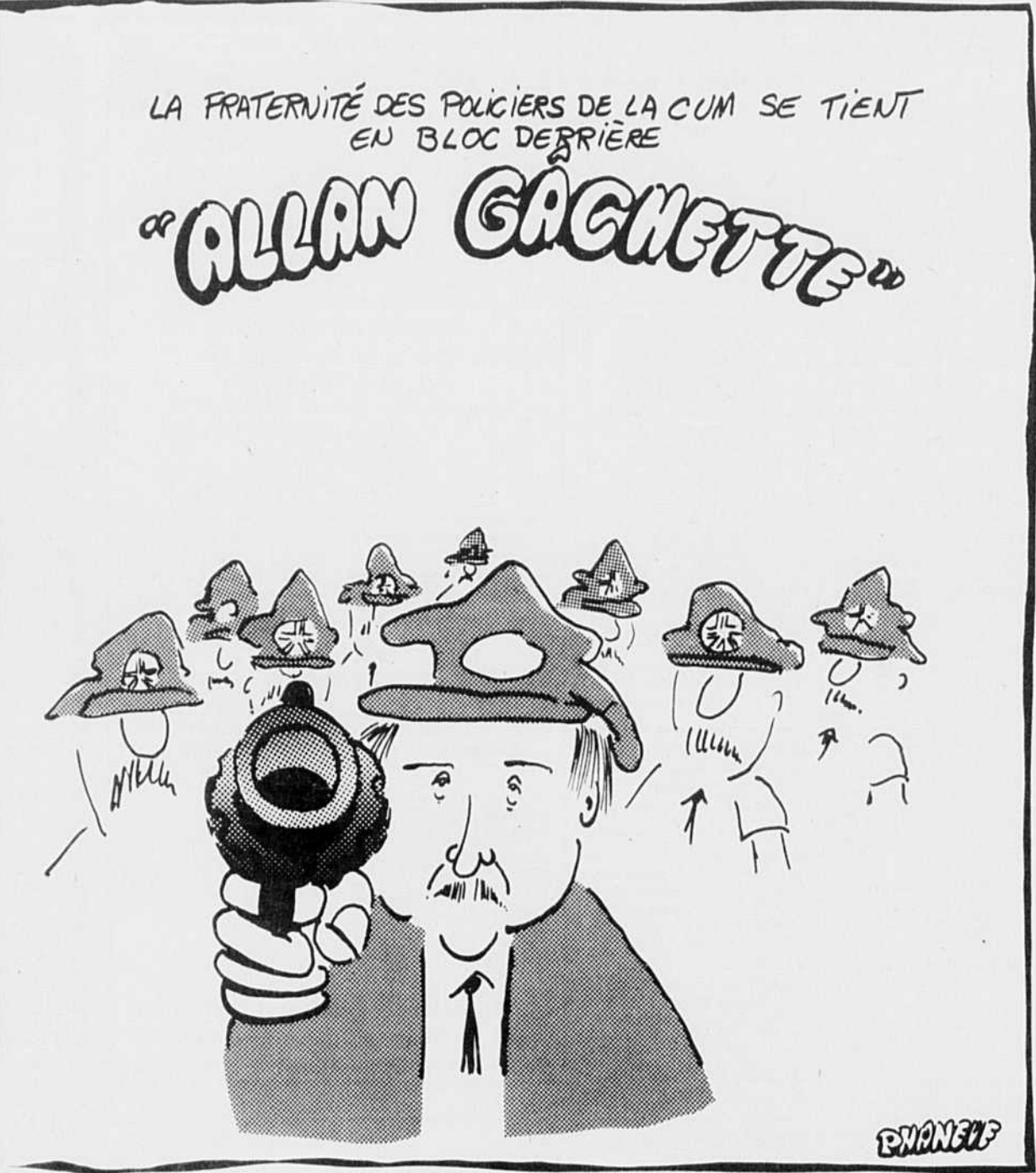
Pourtant, les grands experts ont réussi ce tour de force, au nom de l'orthodoxie et des règles sacrées de leur art. Avec raison, ils craignent un second show — et un flop — à la Titanic. Ils ne voulaient pas non plus se transformer en voveurs ou en nécrophages. Soucis louables et fort honorables. Mais il devrait y avoir moyen, semble-t-il aux profanes, de concilier ces exigences légitimes, ainsi que le respect dû à toute sépulture, avec la passion de connaître qui anime les fouilleurs d'éternité.

Même si je réside à Québec depuis 20 ans, je n'y connais rien dans les nombreuses recherches et trouvailles archéologiques, en haute et en basse ville. Les experts ont peut-être raison d'être aussi sceptiques et sévères envers M. Lévesque qui, lui, parle de glasnost et se prend pour le « Gorbatchev de l'archéologie ». Mais on a la fâcheuse impression que les technocrates se sentent en possession tranquille de leur vérité, qu'ils ne sauraient partager avec des profanes, fût-ce des amateurs, au sens noble du terme.

M. Lévesque est un exalté, opinent d'aucuns, il veut de la publicité à tout prix. Peut-être bien. Mais alors, les spécialistes du MAC sont des blasés, enfermés dans leur tour d'ivoire, loin de la pèble.

Entre la profanation crainte par certains et l'espèce de respect idolâtre préconisé par les experts patentés, place à la découverte de notre histoire. Pour que Champlain soit autre chose qu'un pont et une rue pour les Montréalais, ou un boulevard pour les Québécois.

Cirque, foire, clochellerie, grand guignol ? Non pas. La science avance aussi par essais et erreurs, et la vérité historique n'est pas nécessairement bardée de diplômes. Hypothèses, thèses et théories doivent passer le test des fouilles. Elles se font sur le terrain, pas dans les officines ministérielles où les experts accrochent leurs diplômes !



LETTRES
AU
DEVOIR

■ Félicitations

Lettre à M. Jake Epp

APRÈS l'adoption unanime par la Chambre des Communes des lois C-51 interdisant la publicité sur les produits du tabac et C-204 limitant l'usage du tabac sur certains lieux de travail de juridiction fédérale et dans certains moyens de transport, nous tenons à vous faire part de toute notre satisfaction pour l'intérêt manifeste que vous et votre gouvernement avez porté envers la santé des Canadiens.

Nous vous félicitons d'avoir su résister aux pressions nombreuses des industries du tabac et de la publicité qui ont tout fait pour vous inciter à « retraiter ». Une vaste majorité de citoyens sauront vous reconnaître comme un ministre de la santé et un gouvernement qui ont vraiment agi pour défendre la santé des Canadiens et qui ont fait avancer la promotion de la santé d'un pas de géant.

— CHARLES FONTAINE

président
CLSC du Val Saint-François
Richmond, le 4 juillet.

■ Risques

Lettre à M. Robert Bourassa

LA FÉDÉRATION québécoise de la faune tient à vous informer de sa grande déception à la suite de la décision du Conseil des ministres d'autoriser la production et la mise en marché de la truite modifiée, symbole de la pêche sportive au Québec.

La FQF s'est toujours opposée à ce projet d'aliénation d'une espèce indigène, pour des motifs de conservation et de protection du patrimoine faunique.

Quand on connaît les conditions de production rapide que la société de consommation contemporaine impose et les méthodes peu orthodoxes et dégradantes de certaines industries de la viande, on comprend très bien que les 200.000 membres de la Fédération s'inquiètent de l'avenir des espèces indigènes et du patrimoine faunique québécois.

Les manipulations génétiques, les moules enrichies d'hormones, les médicaments combattant les maladies dues à la promiscuité, les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau, l'élimination des prédateurs, le marché illicite de réseaux de vente de viande sauvage, la protection et la restauration des habitats, etc., sont autant d'éléments sur lesquels nous n'obtiendrons jamais de garantie fondamentale.

M. Yvon Picotte se réfugie derrière un sondage effectué auprès de gens peu informés des véritables enjeux de cette décision. Souvenez-vous du très regretté Fernand Seguin qui, dans sa dernière

entrevue, insistait sur le fait qu'il est temps pour l'Homme de prendre conscience qu'il ne peut pas contrôler et manipuler indéfiniment les composantes de la biologie sans s'exposer à prendre des risques qui auront des conséquences imprévisibles et même catastrophiques.

Nous vous demandons d'intervenir afin de protéger pour nos enfants ce merveilleux cadeau que nos ancêtres nous ont prêté.

— LÉO-PAUL QUINTAL
président

Montréal, le 11 juillet.

■ Première station

Lettre à M. Claude Lefebvre

LE MÉTRO ira à Laval. Énorme progrès pour la circulation. Nous présumons qu'il ne fera que développer le commerce et l'industrie dans votre patelin. La deuxième ville du Québec en population sera plus en évidence dans le monde de la finance, de l'industrie et de la culture.

La première station de métro de votre cité, pourquoi ne l'appellerait-on pas Fernand Seguin ? Disparition d'un être qui laisse un large vide dans le paysage. Même s'il était devenu moins visible à nous tous depuis quelque temps à cause de sa maladie, les graines qu'il a semées avec abondance ont pris racine sur le territoire.

Ou encore Anne Hébert, qui se fait connaître par ses oeuvres littéraires, mettant une grande fraîcheur dans ses images folkloriques. Un autre de nos poètes, Gilles Vigneault, ferait bonne figure parmi la liste de nos stations de métro.

Hommage à nos contemporains qui nous feront réfléchir, tout en travaillant à construire ce métro nous réunissant à Montréal.

— Martin (Gérard) GRENON
Ville St-Laurent, le 7 juillet.

■ Les ennuis
du chef Cholette

Lettre à M. Roger Bellemare,
conseiller municipal de Trois-Rivières

PERMETTEZ-MOI de douter de la rigueur de vos arguments, sinon de vos préjugés, quand vous affirmez que la crédibilité de la police passait par la cessation des réunions de prières sur l'heure du midi, au quartier général de police.

Certains policiers, comme certains citoyens ordinaires, fument (empoisonnant leurs collègues), d'autres se racontent des faits aux détails scabreux et en savourent la grossièreté. Le discours est parsemé de blasphèmes. On dit qu'ils exercent leur droit de parole.

Il y a un an, j'ai passé 40 minutes à un poste de police pour un constat d'accident. Ma jeune fille qui m'accompagnait a eu droit à la vulgarité de certains policiers qui tonitruaient leurs derniers combats ou leurs récentes intimidations, dans une langue à faire rougir et Molière, notre poète Miron et les anges du ciel.

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

Vous devriez, cher monsieur, encourager les initiatives qui stimulent l'esprit et l'âme. Des poings sans âme, c'est dangereux : cela mène à la répression, à la dictature.

Prière d'imiter ce témoin qui sait que, sans Dieu, aucun réel pouvoir ne lui reviendrait.

— NOËL LAGARDE

Kirkland, le 8 juillet.

■ Un nom

JE ME permets de suggérer aux fonctionnaires du gouvernement du Québec de « déprovincialiser » le nom de leur syndicat et de se considérer plutôt des employés du gouvernement du Québec, au même titre que les professionnels et les cadres, en adoptant officiellement l'appellation : « Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec ».

— PIERRE LANDRY

Québec, le 1er juillet.

■ Précision

LA présente fait suite aux observations de M. André Normandeau (« Pourquoi serrer la vis ? », 21 juin) concernant les modifications proposées au régime de mise en liberté sous condition.

Une erreur s'est glissée dans la discussion relative à l'application de ces projets. Sous la rubrique « Un remède universel injustifié », l'auteur demande : « Pourquoi imposer cette réforme aux courtes sentences purgées dans les prisons provinciales » (moins de 2 ans) où plus de 80 % de prisonniers ont été condamnés pour les délits contre la propriété, sans violence ?

Les changements proposés touchant l'admissibilité à la mise en liberté sous condition et à la libération sous surveillance obligatoire ne visent que les détenus purgeant une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Les détenus qui purgent une peine de moins de deux ans ne seront concernés que par les projets de réforme s'appliquant au processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition (dont les critères devront se concentrer sur le risque) et par ceux relatifs au programme d'absence temporaire des pénitenciers, dans les cas de transfert d'une prison provinciale à un établissement fédéral.

— CHRISTOPHE P. NUTTALL

Sous-Solliciteur général
Ottawa, le 12 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi, seulement = \$1,00
Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
Pour information: 81\$ 6 mois
(514) 844-5738 42\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
au Canada 85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les zones d'ombre du projet de loi sur les ondes

ESTHER DÉSILETS

L'auteur est directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)

LE PROJET de loi sur la radio-diffusion, longuement attendu, est l'aboutissement d'un vaste processus de réflexion et de consultation, que l'Institut canadien d'éducation des adultes a suivi de près.

Il y a lieu, bien sûr, de se réjouir de la reconnaissance d'acquis importants tels que le rôle primordial de la Société Radio-Canada et l'affirmation du caractère public de l'ensemble du système de radiodiffusion. L'ICEA considère cependant que ce projet de loi comporte des lacunes majeures qu'il faudra corriger si l'on souhaite une amélioration notable de la situation actuelle.

Contrôle politique sur le CRTC

D'abord, le projet propose des modifications majeures concernant le CRTC. Tout en réaffirmant la nécessité de confier la réglementation et la surveillance du système à un seul organisme public autonome, le Conseil n'en voit pas pour autant ses pouvoirs accrus. Ce sont plutôt ceux du gouvernement et du ministre qui le seront.

Le projet propose d'étendre les pouvoirs de directives du gouvernement à toutes les activités du CRTC à l'exception des décisions relatives à l'octroi et au renouvellement des licences de radiodiffusion. Dans ce dernier cas, si le gouvernement ne se réserve pas la prérogative de donner des instructions, il aura par contre le pouvoir de renvoyer et d'annuler les décisions du CRTC. De plus, le gouvernement pourrait exempter les radiodiffuseurs de l'obligation de respecter certaines dispositions de la loi.

Au chapitre de l'Accord de libre-échange, le gouverneur en conseil aura aussi le pouvoir de donner des instructions au CRTC, quant à l'application et à l'interprétation de l'article sur les droits d'auteur et la retransmission intégrale des signaux américains.

Enfin, à la demande du gouvernement, le CRTC pourrait exiger des radiodiffuseurs la diffusion d'émissions jugées, par ce même gouver-

nement, « à caractère d'urgence et d'une grande importance pour la population canadienne ». On voit ici poindre le danger d'utilisation des ondes à des fins partisans.

La loi ne prévoit pas de réels mécanismes de consultation publique au sujet des directives. Les politiques et règlements élaborés par le CRTC faisaient toujours l'objet d'audiences publiques. Or, dans le cadre des décrets gouvernementaux, on ne prévoit que des mécanismes très restreints de consultation.

Tout en étant d'accord avec le principe de la responsabilité des élus et du gouvernement en matière d'élaboration des grandes politiques sur la radiodiffusion, on ne peut souscrire aux mesures de contrôle politique sur le système de radiodiffusion telles que proposées. Il s'agit là d'un contrôle beaucoup plus politique que démocratique.

Les radiodiffuseurs privés

Il faut reconnaître, par ailleurs, que certaines recommandations du projet de loi vont renforcer les pouvoirs du CRTC auprès des entreprises privées. Les entreprises devront respecter davantage les règlements et décisions du CRTC, grâce au pouvoir explicite du Conseil d'émettre des ordonnances obligatoires pour les titulaires de licences. Le CRTC pourra aussi exiger un droit sur les licences selon le rendement en matière de diffusion de certains types d'émissions canadiennes. Il faut espérer que ces nouvelles mesures seront efficaces.

Nous remarquons enfin que le pouvoir réel de surveillance du CRTC ne sera sûrement pas renforcé par une prolongation de cinq à sept ans de la période de renouvellement des licences. Nous préférons, à ce chapitre, la suggestion du CPCC à l'effet que le CRTC accorde plus fréquemment des renouvellements de licences d'une durée inférieure à cinq ans.

Radio-Canada : mission différente ?

L'importance vitale de Radio-Canada est clairement réaffirmée dans le projet de loi. Cette reconnaissance est de plus associée à des budgets supplémentaires. C'est là l'aspect le plus intéressant de la nouvelle politique.

Que devient la mission de Radio-Canada ?

Nous nous interrogeons cependant sur les propositions susceptibles de modifier la mission de Radio-Canada. Si l'on compare les articles du projet avec ceux de la loi de 1968, on peut constater l'existence d'une telle possibilité.

Selon la loi actuelle, Radio-Canada doit « être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équilibrée de toute la gamme de la programmation ».

Dans le projet, on propose (article 3m) « que la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision, y compris une programmation aussi large que possible qui renseigne et divertit » et qui soit principalement canadienne.

Qu'advient-il du mandat de Radio-Canada concernant la diffusion d'émissions pour des publics spécifiques, selon l'âge, le sexe, l'appartenance culturelle et la diversité des goûts ? Dans l'énoncé de politique, on ajoute « qu'en soirée, aux heures de grande écoute, Radio-Canada devra offrir des émissions canadiennes qui plaisent à de vastes auditoires et que cet effort est nécessaire si elle veut justifier les crédits que lui vote le Parlement et obtenir les recettes publicitaires dont elle a besoin ».

L'énoncé se réfère abondamment aux programmes télévisés comme si c'était là l'essentiel de la programmation télévisuelle. Qu'en est-il de l'information, des affaires publiques, des émissions culturelles ? Reconnaît-on un rôle spécifique à Radio-Canada en ces matières ?

À la lecture des mesures proposées, on en vient à croire que le seul aspect qui distinguera la programmation de Radio-Canada de celle du secteur privé se situera au niveau de la quantité d'émissions canadiennes présentées comparativement aux émissions américaines.



Flora Macdonald, ministre fédérale des Communications

Au chapitre de l'information et des émissions pouvant satisfaire des goûts plus diversifiés et des publics plus restreints, on propose plutôt de créer des services de programmation complémentaires. Bien que dans le projet de loi on parle de services complémentaires en français et en anglais, dans les faits, il n'est question que d'un service de langue anglaise. L'auditoire francophone devant se satisfaire de TV 5 et des services existants.

La télévision de langue française

On a raison de se réjouir de la reconnaissance de la spécificité de la télévision de langue française. Mais qu'est-ce qui se cache derrière ce principe ? En y regardant de plus près, les mesures proposées ont plutôt l'air d'accroître le déséquilibre entre les services offerts en français et en anglais. Alors qu'on propose la création de nouveaux services en anglais, on propose d'améliorer les services existants en français.

L'énoncé de politique base son argumentation sur le fait que les auditoires francophones reçoivent déjà de Radio-Canada et de Radio-Québec une programmation répondant à

des goûts et à des intérêts particuliers et que bientôt TV 5 s'ajoutera à ces services. Alors que ces besoins ne sont pas satisfaits du côté anglais, d'où la proposition d'un service complémentaire de langue anglaise.

Il n'est peut-être pas indiqué de multiplier les services de programmation de langue française à cause des dimensions restreintes du marché francophone. Il faut cependant essayer d'évaluer ce que signifiera, pour l'évolution de la culture francophone, l'absence de nouveaux services de programmation dans des domaines aussi stratégiques que l'information et la culture.

À l'heure actuelle, les besoins spécifiques d'une partie importante de la population francophone pour des émissions spécialisées ne sont pas davantage satisfaits que ceux du public anglophone. Radio-Québec, en soirée, tend de plus en plus vers la recherche du plus grand auditoire. La future programmation de TV 5 ne répondra pas non plus aux caractéristiques des services de programmation complémentaires proposés dans le projet.

Les mesures destinées à améliorer la qualité de la programmation francophone n'auront pas un impact aussi important qu'on veut le laisser

croire. En augmentant le budget de \$ 15 millions pour les deux prochaines années, on améliore bien sûr la situation. Mais, compte tenu de l'actuel déséquilibre — de l'ordre de 50 % — entre les budgets de production des secteurs français et anglais, cette mesure nous semble de l'ordre du rattrapage plutôt que du véritable développement.

Pour augmenter la quantité d'émissions canadiennes, l'énoncé propose des primes au rendement. Ces primes n'auront pratiquement aucun effet sur la production privée francophone. Les incitations au rendement seront établies en fonction de la quantité des dramatiques et des émissions de variétés produites par les diffuseurs privés. Or, les diffuseurs privés francophones diffusent déjà plus de cinq heures de dramatiques par semaine, dépassant la norme minimale suggérée. Ils ne bénéficieront donc pas de cette mesure incitative.

Seuls les crédits supplémentaires accordés à Téléfilm Canada, et réservés à la production francophone, constitueront une réelle mesure en faveur de la télévision de langue française. C'est nettement insuffisant.

Enjeux démocratiques absents

Ce projet de loi a de plus laissé en plan des enjeux majeurs reliés à la problématique du contrôle et de l'accès démocratique au système de radiodiffusion. Concernant le droit à l'expression pour les collectivités régionales, les divers milieux sociaux et les femmes, le projet de loi ne propose rien de concret. La question de la concentration de la propriété des médias n'est pas non plus abordée, laissant entière la problématique de la propriété mixte des entreprises de distribution et de programmation. La radiodiffusion communautaire ne fait pas non plus l'objet de recommandations précises.

Le projet de loi sur la radiodiffusion n'est pas acceptable tel que présenté. Des lacunes majeures doivent être corrigées si l'on veut améliorer le système de radiodiffusion et lui permettre d'évoluer tout en respectant les objectifs socio-culturels qui lui sont dévolus. Le gouvernement doit prévoir l'étude du projet en comité parlementaire.

La disparition d'un outil pertinent et méconnu

LOUISE CONSTANTIN
GILLES QUINTAL

Les auteurs ont été respectivement animatrice et architecte au GRT de Verdun. Ils ont collaboré pendant cinq ans à la mise sur pied de coopératives d'habitation à Verdun. Ils expliquent les raisons qui ont amené la fermeture de ce GRT.

LES GROUPES de ressources techniques (GRT) se sont établis à partir du milieu des années 70. Issus d'initiatives de citoyens engagés, ils sont à l'habitation ce que les CLSC et les Cliniques juridiques sont à la santé et au droit, à la différence près que les GRT ne bénéficient, de la part de Québec, que d'une subvention annuelle de fonctionnement de \$ 50 000.

Bien qu'ils soient 40, les GRT font peu parler d'eux. Et pourtant ! En neuf ans, ils ont livré 11 360 unités de logements, en majorité à des familles à faible revenu (moins de \$ 20 000 par an).

Un rapport produit à la demande du ministre de l'Habitation brossait un bilan très positif du travail accompli depuis 10 ans. En voici un extrait : « Les GRT ont atteint les objectifs fixés quant à la promotion des coopératives et à l'aide à la réalisation des projets. Ils ont permis la constitution d'un parc de logements sans but lucratif important, principalement à partir du stock existant. Les clientèles desservies par ces groupes sont souvent négligées dans le cadre de nos programmes; ils ont favorisé leur propre prise en charge... l'existence d'un tel réseau constitue un moyen intéressant et bénéfique d'éviter l'implication directe de l'État dans la production de ce type de services ».

La fermeture du GRT de Verdun est une conséquence directe de la disparition de politiques sociales significatives en habitation et de l'appauvrissement continu des programmes d'aide à la rénovation en quartier populaire. Elle résulte, aussi, d'attitudes allant du laisser-faire à l'obstruction systématique de la part des principaux intervenants en logement.

L'arrivée au pouvoir du Parti conservateur a précipité la disparition d'un programme d'accès à la propriété collective qui permettait de rejoindre, à travers le Canada, une population défavorisée et mal logée. Ce programme d'accès à la propriété collective a été remanié de fond en comble. Il s'adresse maintenant, sans grand succès d'ailleurs, à une population à revenus moyens. Les loyers élevés et les fortes exigences techniques et bureaucratiques de la SCHL ralentissent la livraison de ce nouveau programme. Quant au volet « logement social », le gouvernement fédéral l'a remis entier dans les mains du Québec par le biais de l'entente-cadre Canada-Québec.

À la Société d'habitation du Québec les choses se sont gâtées rapidement. Les programmes se succèdent, changent de nom, disparaissent et réapparaissent toujours plus pauvres et plus exigeants que les précédents. Notre GRT n'aura réalisé que deux projets SHQ et, dans les deux cas, il a fait don de ses honoraires aux coopératives afin que celles-ci puissent présenter une demande d'aide recevable aux yeux de la SHQ.

À deux semaines du début d'un chantier de rénovation, des confirmations de garantie hypothécaire émises par le vice-président de la SHQ sont tout à coup renversées par le président du Conseil du Trésor qui exige que tout le dossier soit exa-

Les GRT se meurent faute d'une politique du logement au Québec

miné par ses fonctionnaires. Trois mois plus tard, la garantie hypothécaire pour la rénovation de neuf (!) logements à Verdun est finalement reconfirmée. Entre-temps, les taux d'intérêts hypothécaires sont passés de 9 % à 11 %, ce qui rend le financement du projet plus coûteux, l'entrepreneur choisi pour exécuter les travaux exige \$ 15 000 de plus et le manque à gagner causé par des logements vacants coûte \$ 2 000 au GRT de Verdun.

Pour finir le tout, le ministre à demi-temps de l'Habitation réunit les représentants des GRT du Québec pour leur faire part du rapport sur leurs organismes. Malgré un bilan positif, il annonce que les temps changent, qu'il faut rationaliser le réseau des GRT et, qu'en ce sens, la subvention de fonctionnement accordée à chaque GRT passera, en quatre ans, de \$ 50 000 à rien du tout et, qu'à ce moment-là, une seule subvention de \$ 50 000 sera accordée par région administrative du Québec. Ainsi, des dix GRT de quartier à Montréal, il ne devrait en rester qu'un seul en 1992.

Tout au long de ses sept années d'existence, le GRT de Verdun s'est heurté, dans ses efforts, d'améliorer les conditions de logement de ses concitoyens, à l'étrémité d'esprit des autorités municipales de Verdun. Un fait résume le tout : la ville de Verdun refuse depuis deux ans les 51



unités de logement HLM allouées à cette municipalité par le gouvernement du Québec. Imaginez un peu l'accueil réservé aux représentants du GRT lorsqu'il s'agit de négocier avec les élus municipaux l'achat d'un terrain appartenant à la Ville.

De même, méfiance, ignorance, mauvaise gestion, qui sait ? En sept ans, sur un total de 23 projets coopératifs, nous n'avons réussi à négocier qu'un seul emprunt hypothécaire dans une caisse de Verdun. Toutes ces hypothèques étaient garanties à 100 %, pour 35 ans, par la SCHL. Il y en avait, au total, pour \$ 13 400 000. De plus, malgré un chiffre d'affaires oscillant entre \$ 250 000 et \$ 300 000, nous n'avons jamais réussi à obtenir une marge de crédit pour le GRT de Verdun. La Caisse populaire d'un quartier voisin nous l'a accordée.

De plus, la plupart des architectes exerçant leur profession dans les

GRT le font illégalement. C'est du moins ce qu'en a décidé l'Ordre des architectes. Les architectes des GRT sont salariés. Ils exécutent des contrats liant l'organisme qui les emploie (le GRT) et ses clients (des coopératives d'habitation). Les GRT perçoivent des honoraires et paient leurs employés.

Afin de sauvegarder l'indépendance du professionnel, les règlements de l'OAQ obligent l'architecte à signer directement un contrat de service avec son client et interdisent l'intervention d'un intermédiaire. Pendant plusieurs années, l'Ordre a fermé les yeux sur cet aspect de la pratique des GRT. Le lobby incessant d'architectes en pratique privée explique le changement d'attitude.

Ceci force les architectes de GRT à avoir des bureaux distincts des GRT. Or, la disparition de la subvention de fonctionnement, les honorai-

res réduits pour faire « passer » les projets et la rémunération inférieure à la pratique privée rendent cette entreprise très périlleuse.

Voilà. Depuis 1980, l'équipe du Service communautaire d'aménagement et de logement a suscité à Verdun des investissements directs de près de \$ 16 millions; 250 logements abandonnés, incendiés ou dans un état de délabrement avancé ont été rénovés, 102 nouveaux logements ont été construits.

Véritable centre d'éducation populaire, le GRT ne compte plus tous les ateliers de comptabilité et de secrétariat qu'il a tenus, tous les cours de lecture de plans et tous les cours de gestion de projet coopératif qu'il a dispensés. L'aventure coopérative redonne à ceux qui la vivent confiance, fierté et estime de soi. Certains retournent à l'école, d'autres, forts de l'expérience acquise, se trouvent du travail. Si les efforts d'implantation de coopératives d'habitation changent le visage d'une ville, ils changent aussi le visage des gens qui l'habitent.

Nous sommes fiers de l'effort consenti. Nous croyons que l'argent qui nous a été confié a été soigneusement et scrupuleusement dépensé. Nous sommes déçus aussi. Il est clair que des initiatives privées ne peuvent, sans le support de l'État, régler le problème du million de mal logés au Québec. La fermeture du GRT de Verdun est directement liée à l'absence de politiques en habitation.

Les Groupes de ressources techniques sont un outil souple et peu coûteux dont dispose l'État pour intervenir dans le domaine du logement et, s'il est dommage que l'État n'encourage plus de telles initiatives, il est inadmissible qu'il abdique son rôle social.

Le degré zéro de la critique

RÉPLIQUE

GILLES BOURQUE
JULES DUCHASTEL

MARCEL FOURNIER se livre à une critique de notre ouvrage *Restons traditionnels et progressifs* qui ne l'honore guère en tant qu'intellectuel (LE DEVOIR, 25 juin). Additionnant les procédés discursifs équivoques si chers à Maurice Duplessis, allant de la stigmatisation à l'usage d'un humour douteux, il sacrifie le travail de la critique au plaisir de la polémique.

Duplessis condamnerait ses adversaires en les traitant de communistes ou de socialistes. Fournier commence par nous identifier comme « deux universitaires reconnus pour leur orientation marxiste ». Il mentionne, quelques lignes plus loin, que nous prenons « une certaine distance

à l'égard de l'orthodoxie », mais cette concession semble le dispenser de discuter, quant au fond, de la théorie originale du discours politique que nous proposons.

Bref, l'anathème tient lieu de discussion théorique et le procédé n'est mis en place, on le découvre en fin d'article, que pour construire un jeu de mots digne du festival de l'humour. Nous aurions, en effet, recours au « MAO nouvelle version (le marxisme assisté par ordinateur) ». Or donc, affublés au point de départ du péché originel, nous voilà maintenant stigmatisés en raison de notre utilisation de l'informatique. Encore une fois, notre échoier se satisfait de la chronique et passe sous silence les pages dans lesquelles nous réfléchissons longuement sur l'utilisation de l'informatique dans le domaine des sciences sociales.

Sur sa lancée, Fournier invoque le bon sens de Duplessis pour mettre en doute la pertinence « d'importantes subventions (obtenues) pour démon-

trer une évidence ». Commençons par la fameuse question des subventions. Nous savons depuis quelque temps déjà qu'il nous faudra payer cher, comme quelques autres, le fait qu'en 20 ans de carrière nous ayons obtenu quelques « importantes subventions ». Malgré la mesquinerie de cette allusion, nous sommes de ceux et celles qui pensent qu'il fallait bien un jour faire autre chose que de gémir devant l'importance des subventions de recherche reçues par les universités anglophones du Québec et de l'Ontario.

Qu'il nous suffise de souligner ici que ces « importantes subventions » ont permis à une quinzaine d'étudiants et d'étudiantes de poursuivre des études universitaires de deuxième et de troisième cycles et qu'elles sont directement reliées à la formation d'un Centre de recherche, le Centre d'analyse de textes par ordinateur, qui a maintenant un rayonnement national et international. Mais passons aux évidences ché-

res à M. Fournier. Notre méthode ne servirait qu'à démontrer des évidences et n'apporterait rien à « la connaissance de l'histoire du Québec », sinon rien que ne « disaient déjà, dans les années 1940, les sociologues E.C. Hughes et J.C. Falardeau ». À ce que nous sachions, ni Hughes, ni Falardeau, ni personne depuis n'a entrepris l'étude systématique du discours politique duplessiste dont ce livre n'est que le premier témoignage.

Quant à l'idée selon laquelle notre analyse se limiterait à la démonstration que le duplessisme « se revendiquait à la fois de la tradition et du progrès », il apparaît clairement que l'évidence se situe bien davantage dans la tête du polémiste que dans les pages de notre livre. Quiconque lira notre ouvrage attentivement et sans préjugés comprendra que nous tentons de rendre compte de l'articulation du traditionalisme et du modernisme au sein d'un même discours et des transformations de la représentation de la société que cet

amalgame contradictoire produit, au-delà de la conscience des acteurs.

Notre propos échappe alors totalement à Fournier quand il insinue qu'une telle perspective nous conduit à une sorte de réhabilitation d'un Duplessis, devenu dorénavant « plus libéral » et à peine « un peu trop autoritaire ». C'est sans doute qu'il confond lui-même libéralisme et liberté, progrès et libération.

Terminons par les quelques considérations un tant soit peu sérieuses de notre critique qui portent sur notre méthode d'analyse.

Fournier affirme « qu'on aurait dû chercher moins à établir des catégories et des systèmes de représentation (par exemple traditionalisme, modernisme) qu'à analyser comment ces catégories et ces systèmes sont l'objet et le résultat d'un véritable travail social ». Il nous accuse même de chercher « à reconstruire la vie d'une société entière à

partir de quelques traces laissées par des mots ». Il est assez amusant pour des « universitaires reconnus pour leur orientation marxiste » d'être ainsi accusés d'attacher trop d'importance au discours aux dépens des conditions sociales de production.

Puisqu'il nous faut couper court, soulignons seulement que nos catégories, loin d'être a priori, sont le résultat d'un patient travail d'aller-retour entre le texte et les unités de regroupement et que les « systèmes de représentation » ont été construits à partir des résultats obtenus à la suite de l'analyse et de la mise en rapport de ces différentes catégories.

Voilà ce que nous avons essayé de montrer en évitant de rabattre le discours duplessiste sur ses simples conditions de production (développement économique, institutions, situation sociale de la réception...) dont nous traitons par ailleurs dans le dernier chapitre de notre ouvrage.

◆ Bourassa

main, on lui fait dire que Bourassa est populaire parce que l'économie va bien. Le chef péquiste doit être mal cité, raille le chef du gouvernement, en avalant une bouchée de saumon frais.

Le premier ministre a partagé son excellent lunch d'anniversaire (moules, saumon, fraises fraîches, pour ses 55 ans, et un bon vin en spécial, à la place du lait!) avec le signataire, sur la terrasse ensoleillée, au point, d'en être brûlante, de l'édifice J (le toit du bunker de la Grande-Allée) où il a ses bureaux. En excellente forme et de bonne humeur, détendu et moqueur, M. Bourassa avait participé en matinée à quelques émissions radio, accordé quelques rendez-vous. A nouveau au bureau dans l'après-midi, il est ensuite rentré à Montréal en auto, pour prendre le dîner d'anniversaire avec sa femme et ses deux enfants.

Après 31 mois au pouvoir, la popularité de M. Bourassa et de son gouvernement est inégalée, se situant autour de 60%, voire davantage. Ce qui, selon certains observateurs, aurait pu l'inciter à une élection anticipée, prenant ainsi le PQ par surprise et ne laissant pas à M. Parizeau le temps de se mettre solidement en selle. Une élection pourrait lui donner un nouveau mandat avant le jugement de la Cour suprême, notait *The Globe and Mail*, samedi dernier, pour faire face aux tensions linguistiques. De plus, un mandat fort lui permettrait aussi de faire face à l'instabilité qui peut résulter des élections fédérales. Si les Conservateurs perdent, ses relations pourraient être moins faciles avec Ottawa.

Un autre journal a repris ces spéculations, que M. Bourassa rejette du revers de la main, quelle que soit l'ampleur de sa popularité et sachant qu'elle a des limites, probablement atteintes avec les derniers sondages. Certains ont dit que le budget du mois de mai était pré-électoral. Mais ce n'était que le troisième de ce gouvernement, et M. Bourassa a bien l'intention d'en présenter un quatrième avant les élections.

Sur un sujet connexe, M. Bourassa répond de façon catégorique aux craintes ou espoirs exprimés dans les milieux politiques fédéraux. Il observera « la plus stricte neutralité »

au cours de la campagne fédérale qui s'amorce, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs à Québec depuis près de 30 ans, en fait depuis M. Jean Lesage.

Quelle est son échéance? Pas avant un an, à moins d'un tremblement de terre, raille-t-il. Et après? Il fera le prochain mandat. A-t-il l'intention de rester longtemps à la barre libérale? « J'y vais mandat par



Robert Bourassa : il a encore beaucoup de choses à faire tout en se délectant de lait.

mandat», se contente-t-il de répondre, rappelant des records de longévité de dirigeants politiques, notamment.

S'il a pris fait et cause pour M. Lucien Bouchard (dans les parties de Lac-Saint-Jean), c'est qu'il croyait son élection bonne pour le fédéralisme canadien et dans le meilleur intérêt du Québec à Ottawa. D'ailleurs, Jacques Parizeau a été un des rares Québécois à ne pas en faire autant, ironise-t-il. Il avait aussi mesuré son efficacité lors des Sommets francophones à Paris et à Québec.

Mais l'élection fédérale, c'est un autre contexte. Il n'est pas intervenu dans le passé, il n'a pas l'intention de le faire cette année. Il n'a d'ailleurs

jamais participé aux élections fédérales, s'étant toujours contenté de la scène québécoise et n'en cherchant pas d'autre.

« Ce qui guide, explique M. Bourassa, c'est l'intérêt du Québec, et il faut négocier avec Ottawa, quel que soit le gouvernement en place. Il faut pouvoir le faire dans un climat ouvert ». Ce qui est possible pour celui qui ne s'est pas interposé durant la

lutte électorale. Il redit toutefois sa foi au fédéralisme.

Quant au Parti libéral du Québec, son chef rappelle qu'il est séparé du « grand frère » fédéral depuis 30 ans et qu'il en restera ainsi. Donc, pas d'implication du PLQ dans la campagne fédérale. Mais les militants et simples membres ont, évidemment, le loisir d'agir comme bon leur semble, à titre personnel et d'électeurs.

D'autre part, au sujet du développement des travaux à la Baie James, M. Bourassa dit que l'on procède le plus rapidement qui soit. A M.M. Louis Laberge (président de la FTQ) et Ghislain Dufour (président du CPQ) qui lui demandent d'accélérer

lence comme la célèbre *Etoile noire*.

Chacun interprète à sa façon le sens d'une composition et en art abstrait, rien ne vaut son propre regard : « Vous voyez, dans le tableau intitulé *Les signes s'envolent*, qu'est-ce qui m'empêche de voir un vol d'oiseaux? Rien. Alors, je vois ce que je veux bien voir, c'est à dire un envol. » Cette réécriture bien à soi est le propre de beaucoup.

On dit aimer les titres des œuvres, « empreintes de lyrisme » mais plus souvent, on convient qu'ils sont gratuits et que Borduas les a choisis après coup pour guider un peu le quidam. L'imagination fait le reste.

Pour ce jeune anglophone qui dit connaître un peu l'histoire du Québec, les messages sont d'une évidence percutante. Loin d'être dérivé par l'audace créatrice, ce jeune homme au visage racé et au parler velouté dit son étonnement devant la richesse du symbolisme et la force du réalisme de certaines toiles comme *l'île enchantée*, *Noeuds et Colonnes* et *Les pylônes de la porte* : « C'est fou ce qu'on peut voir en regardant à la loupe ou presque. Tout ça, c'est plein de références à la religion juive, à la culture amérindienne, à la sexualité. C'est incroyable, toutes ces couleurs, ces émotions, ces symboles, ce mouvement. »

◆ Atlanta

103 tours pour désigner John Davis, qui devait ultérieurement s'incliner face au républicain Calvin Coolidge. Mais les huit conventions démocrates tenues depuis 1956 ont toutes élu leur homme en un seul tour de scrutin ou par acclamations.

Depuis 156 ans, les conventions représentent un élément central de la vie politique américaine. Auparavant, les candidats à l'élection présidentielle étaient désignés par les parlementaires de leur parti réunis en caucus.

La convention démocrate a établi

17 juillet

par la PC et l'AP

1987: rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Iran.
1986: une voiture piégée, conduite par une femme, explose sur la place principale de Djézine, dans le sud du Liban: la conductrice est tuée et sept autres personnes sont blessées.
1981: des avions israéliens attaquent des quartiers populaires de Beyrouth, faisant plus de 120 morts et plus de 550 blessés.
1979: au Nicaragua, le général Somoza, renversé par la révolution sandiniste, part pour l'exil.
1976: la reine Elisabeth II ouvre les Jeux olympiques de Montréal.
1975: rendez-vous orbital entre une cabine spatiale américaine Apollo et une cabine soviétique Soyuz: astronautes américains et cosmonautes soviétiques échangeant dans l'espace une poignée de mains historique.
1945: ouverture de la conférence de Potsdam sur l'occupation de l'Allemagne, avec la participation de Roosevelt, Churchill et Staline.
1917: la famille royale britannique abandonne le nom de Hanovre, pour celui de Windsor.
1762: le tsar Pierre III est assassiné: Catherine Deux lui succède.
Ils sont nés un 17 juillet: Donald Sutherland, acteur canadien (1934); Phyllis Diller, comédienne (1921); James Cagney, acteur (1899-1986); David Lloyd George, homme d'Etat britannique (1863-1945).

d'avantage, il répond que les premiers contrats sont sur le point d'être accordés et que les premiers travaux de relance devraient commencer avec la prochaine année, tenant toutefois compte des difficiles conditions climatiques.

Le premier ministre signale à cet égard qu'il sera à Augusta (capitale du Maine), mercredi prochain, pour signer un important contrat de vente d'électricité entre Hydro-Québec et Central Maine Power. Ce contrat touche 400 megawatts à partir de 1992, 600 MW à partir de 1995 et 900 à compter de l'an 2000. Le Maine s'engage en fait pour 300 MW, (\$5 milliards) le reste devant faire l'objet d'une vente subséquente par Hydro-Québec ou par Central Maine Power. Une interconnexion exigera des investissements de \$275 millions canadiens, côté Québec, et de \$250 millions US, côté Maine.

De fait, le premier ministre est censé être en vacances avec sa famille, la semaine prochaine, dans le Maine précisément. Mais, incapable de rester en place (encore moins sur une plage), il a déjà un autre rendez-vous d'affaires lundi, en plus de celui de mercredi avec le gouverneur du Maine. Quant à la semaine suivante, elle est ouverte, pour un congé prolongé ou pour des rendez-vous imprévus.

Durant ces deux semaines de « vacances » du premier ministre, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, agira comme premier ministre intérimaire, en l'absence aussi de la vice-première ministre. Mme Lise Bacon est également en vacances depuis hier.

Enfin, il est vaguement question d'un éventuel de M. Bourassa en France, en vertu de la pratique établie depuis une dizaine d'années. M. Jacques Chirac étant venu au Québec l'an dernier, le premier ministre du Québec devrait normalement rendre la pareille à son homologue français, M. Michel Rocard, au cours des prochains mois. Mais, peureux de voyages à l'étranger (hormis les États-Unis), M. Bourassa n'a pas de projet précis dans ses cartons. De sorte que son périple européen pourrait être repoussé de plusieurs mois, voire d'un an, et coïncider avec le prochain Sommet francophone, à Dakar, à l'automne de 1989. Il en sera question en août, à son retour, et avec le gouvernement français.

ses quartiers au Palais Omnisports d'Atlanta, par ailleurs foulé par les basketteurs, les adeptes de meetings religieux ou les fans de rock'n'roll.

Outre les 4.000 et quelques délégués, 1.170 délégués suppléants seront présents, ainsi que 15.000 journalistes, une brochette de diplomates étrangers et plusieurs milliers de spectateurs.

Une majorité simple de 2.082 voix est requise pour dérocher l'investiture. Dukakis a dissipé tout suspense en enlevant 2.563 délégués — et leur suffrage — aux primaires et caucus locaux qui se sont succédé à un rythme effréné ces derniers mois.

Le pasteur noir Jesse Jackson — seul autre candidat encore en lice — arrive à Atlanta avec 1.142 délégués, 457 autres n'ayant pas de mandat puisque leur candidat a entretemps renoncé à la course à l'investiture.

Après les discours d'ouverture lundi, les choses sérieuses commenceront le lendemain avec l'adoption d'une plate-forme électorale. Jackson, que l'on dit amer de ne pas avoir été choisi comme colistier, pourrait animer les discussions en pesant de tout le poids de ses 1.142 délégués pour faire entendre sa voix.

Le pasteur noir a dans sa serviette 13 points qu'il souhaite voir repris par Dukakis, allant d'un gel sur les dépenses militaires à une augmentation des impôts. Le chef de file des libéraux y est évidemment hostile.

De fait, on s'attend à l'adoption d'une plate-forme électorale en 4.000 mots plutôt vagues, correspondant au programme de Dukakis tout en s'ouvrant aux autres courants du Parti démocrate.

Mercredi, le gouverneur du Massachusetts devrait être élu par acclamation, avant que Bentsen, 67 ans, ne soit à son tour investi jeudi. Jackson a cependant répété avec insistance qu'il resterait en course jusqu'à la fin.

Les travaux et la fête prendront fin jeudi avec les discours de clôture du candidat et de son vice-président désigné.

◆ Otage

Selon un porte-parole de la Sûreté du Québec, le jeune homme souhaitait aussi que M. LaSalle fasse effacer son casier judiciaire.

Sous la menace, Annie Perreault a contacté le député Roch LaSalle qui a immédiatement fait appel à la police.

Le détachement de Joliette de la Sûreté du Québec a fait appel à l'escouade tactique de Montréal qui a rapidement entouré l'édifice alors que le jeune homme accordait des entrevues téléphoniques à des journalistes de la presse électronique.

Le député LaSalle, absent de son bureau lors de l'arrivée du jeune homme, s'est entretenu à plusieurs reprises avec lui alors que les policiers tentaient de trouver une solution pacifique à l'incident.

Peu après 11h du matin, alors que son ravisseur était au téléphone, la jeune militante conservatrice lui a échappé en s'enfuyant par une fenêtre.

Demeuré seul dans les bureaux, le jeune homme s'est rendu à la police peu avant midi.

Dans son sac de sport qui devait contenir une bombe, les policiers ont trouvé un cadran, des menottes et un liquide inflammable mais aucune trace de dynamite. Le sac contenait aussi un talkie-walkie. Selon les autorités policières, le jeune homme soutenait que cet appareil agissait comme un détonateur à distance.

Lors de leurs conversations téléphoniques, le député Roch LaSalle a vainement tenté de faire sortir le



Jean-V.
DUFRESNE

▲ Montréal

De pelouses et de flamands roses

La plaie des salles de rédaction, bien sûr, après l'ordinateur qui tombe en panne, ce sont les communiqués de presse. Sans eux, j'en conviens, on aurait parfois du mal à boucher les trous qui, entre deux encarts publicitaires, ne méritent toujours qu'on y loge un fait divers. Mais les communiqués nous arrivent à la centaine, quotidiennement, pour nous annoncer, nous rappeler tous les événements à venir qui sont le lot de l'agitation humaine. Et des événements passés aussi, plus souvent qu'on pense, le service postal canadien étant ce qu'il est.

Le problème, avec les communiqués, c'est qu'ils sont généralement d'un mortel ennui, toujours écrits de la même manière, mal rédigés la plupart du temps, parfois essayant désespérément de faire drôle, pour attirer l'attention désabusée du chroniqueur. Tout cela, évidemment, est devenu une vaste industrie, un véritable sous-produit de la fabrication de la pâte à papier.

C'est que les sociétés de relations publiques qui nous les destinent rivalisent d'ingéniosité pour faire passer leur salade. Dieu ne défend pas, mais elles sont nombreuses et l'espace est rare. Nous recevons même parfois des communiqués dans une enveloppe bourrée de confettis, pour créer un effet de surprise, mais les petites pastilles de papier ont la mauvaise habitude d'aller se loger entre les touches des ordinateurs. Ces astuces trouvent évidemment le chemin du panier.

Certains sont de véritables exercices *underground* de typographie à peu près illisible, pour faire original. D'autres enfin semblent chercher davantage à faire la publicité du relationniste qui les envoie que de l'événement qu'il est censé faire connaître.

Les plus désespérés nous viennent des agents de promotion culturelle. Car il n'est pas un apprenti-artiste aujourd'hui qui n'ait confié sa carrière à ces impresarios, parfois aussi apprentis que leur poulain, farouchement convaincus de tenir là l'étoile du futur qui va faire pâlir toutes les galaxies du *showbizz* québécois. À ceux-là, on a envie de rappeler le conseil de Colette: écrivez d'abord, puis ensuite enlevez les adjectifs.

Les plus détestables sont les organisateurs de festivals. Pour créer le suspense, et occuper des semaines durant la vedette des pages culturelles, ils vous annoncent leur programmation par étapes, en minces tranches de salami, jusqu'à la toute veille du grand événement. À telle enseigne que lorsqu'arrive enfin l'événement si souvent promis, on le croyait passé depuis un mois.

Et les meilleurs communiqués? Ma foi, j'en ai un sous les yeux, et j'en fais état pour rendre hommage à son rédacteur, Jean-Yves Benoit, dont j'ignorais le nom jusqu'à hier, comme l'existence de l'initiative qu'il est chargé de faire connaître au grand public.

M. Benoit m'apprend que le *Centre de la Montagne*, une société sans but lucratif, vouée à l'animation du parc du Mont-Royal, créée en 1981 par des finissants de l'Université de Montréal, propose un rendez-vous, cet après-midi et demain, de 13 h à 17 h, au Lac des Castors, à ceux qu'intéressent l'histoire et l'entretien des pelouses. Rien d'extraordinaire jusqu'ici, encore que l'affaire tombe bien, avec la sécheresse et les pénuries d'eau qu'on a connues depuis le printemps.

Je ne sais si ce jeune homme est un « professionnel ». S'il s'agit d'un amateur, je lui propose de le demeurer. D'abord parce qu'il intitule son communiqué : *La pelouse au peigne fin*, ce que je trouve assez joli. Ensuite parce qu'il nous rappelle une incontournable banalité, à savoir qu'après le baseball et la météo, la pelouse est en fait le sujet le plus populaire de la saison estivale, tout en évitant d'écrire que, non, Michèle Richard n'est pas une tondeuse à gazon.

M. Benoit ajoute que la pelouse n'est jamais assez verte, surtout si on regarde celle du voisin, ce qui démontre chez le rédacteur un goût qui l'honore pour les fables de La Fontaine. Il déplore qu'il y a trop de pissenlits, « surtout si on ne songe pas à en faire du vin ».

Mais que sait-on en vérité de la pelouse? écrit-il. Et là, il pose magnifiquement une question existentielle qui confère au document toute sa splendeur : « La pelouse existait-elle avant les flamands roses? »

Et voilà l'histoire d'un petit communiqué qui, contrairement aux autres, ne prendra pas le chemin de la corbeille à papier, et pour lequel M. Benoit devrait recevoir une mention spéciale au prochain concours d'excellence de la Société des relations publiques du Canada, et quelques mètres de tourbe bien méritée pour enjoliver son arrière cour.

Mais attendez la fin. M. Benoit termine, sur un ton appliqué, en nous prévenant que le rendez-vous sera annulé... en cas de pluie. Alors, là, les pelouses de nos banlieues déshydratées ne lui le pardonneront jamais.

Pour complément d'information, rejoindre M. Benoit à (514) 844-4928.

Un Québécois à la tête de la FIPF

ISABELLE FERLAND

Un deuxième Québécois vient d'être élu président de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), lors du VIIe congrès triennal de la FIPF, qui se déroule actuellement à Thessalonique, en Grèce.

M. Jean-Claude Gagnon, professeur de didactique du français à la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Laval à Québec, assumera dorénavant la présidence de la FIPF, qui regroupe 100 associations de professeurs de français de plus de 70 pays répartis sur tous les continents.

Le congrès de cette année se déroule sous le thème de l'enseignement du français aux grands groupes.

Le dernier Québécois à avoir exercé la tâche de président de la FIPF fut M. Émile Bessette, professeur de littérature à l'Université de Montréal, de 1981 à 1984.

De compétence reconnue internationalement dans le domaine de la di-

didactique du français, M. Gagnon était vice-président de la fédération, depuis le dernier congrès de la FIPF, qui s'est déroulé à Québec en 1984. Il a d'ailleurs participé à l'organisation de ce sixième congrès. Responsable de nombreuses publications sur l'enseignement du français, il est aussi très actif à l'intérieur de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF).

Fondée en 1969, à Paris, la FIPF regroupe des professeurs de français langue maternelle, langue seconde ou étrangère de 70 pays. Se déroulant sous un thème différent à chaque fois, les congrès permettent aux professeurs de faire le point sur la situation internationale d'un aspect de la langue française et d'échanger leurs travaux et recherches.

Seules deux villes nord-américaines ont été les hôtes du congrès triennal de la FIPF, soit la Nouvelle-Orléans et Québec. Du 15 au 20 juillet 1984, ce fut sous le thème de « Culture et technologie, fusion ou collision? », que la ville de Québec a reçu la FIPF. En 1981, les enseignants se sont rassemblés à Rio de Janeiro.



Santé et
Services sociaux
Québec

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Retraite fermée

Entre temps, les ministres continuent de distribuer les bonnes nouvelles. C'était au tour du ministre des Finances Michael Wilson hier. Il a quitté momentanément la réunion pour révéler aux journalistes que le déficit fédéral pour l'année fiscale 1987-88 était de \$1 milliard de moins que prévu.

Ceci permet aux conservateurs d'afficher, depuis qu'ils sont au pouvoir, une réduction du déficit totalisant le chiffre magique de \$10 milliards. En septembre 1984, le déficit fédéral atteignait \$38,3 milliards.

Lors du dernier budget déposé en février, M. Wilson avait prédit que le déficit atteindrait \$29,3 milliards à la fin de mars 1988. Il attribue cette performance inattendue à une économie plus forte que prévue, à la réduction du chômage, aux politiques du gouvernement et au contrôle efficace de ses dépenses.

« Si on gère bien et qu'on travaille fort, on obtient de bons résultats », a-t-il dit. Toutefois, tous les détails de cette annonce ne seront connus qu'au début d'août.

Mais le fait de révéler ses chiffres immédiatement constitue un véritable message à l'endroit de la communauté des affaires. Celle-ci commençait à s'inquiéter des effets qu'auraient sur le déficit les coûteuses promesses faites par le fédéral au cours des derniers mois.

Pour M. Wilson, il ne s'agit nullement d'une nouvelle à sauveur électorale. « Je suis toujours heureux de dire que nous avons rempli nos objectifs, mais c'est comme ça chaque année », a-t-il. Il a convenu que cela pourrait quand même rassurer les marchés financiers.

L'annonce de ce nouveau milliard a tout de même un effet rassurant à la veille de l'annonce de la partici-

16 juillet

par la PC et l'AP

1987: Haïti: les chefs de l'opposition, qui réclament un départ du gouvernement dirigé par les militaires, lancent un appel à la grève générale.
1986: le chef de la police de Jean-Claude Duvalier est condamné à mort, à Haïti.
1985: décès de l'écrivain allemand Heinrich Böll, prix Nobel de Littérature, né en 1917.
1982: suicide de l'acteur français Patrick Dewaere, né en 1947.
1969: lancement au Cap Canaveral de la cabine spatiale américaine Apollo 11, avec un équipage de trois hommes, dont deux doivent mettre le pied sur la Lune.
1965: Lucien Rivard, l'homme le plus recherché au Canada, est appréhendé près de Châteaugay.
1945: début de l'ère atomique avec l'explosion d'une bombe expérimentale américaine dans le désert du Nouveau-Mexique.
Ils sont nés un 16 juillet: Le peintre anglais Sir Joshua Reynolds (1623-1792); l'explorateur norvégien Roald Amundsen (1872-1928); l'actrice américaine Barbara Stanwyck (1907); l'actrice américaine Ginger Rogers (1911); le compositeur et chanteur français Guy Béart (1930).